

Eglise du Sacré-Coeur Commune de Lourdes

Département des Hautes-Pyrénées

TRAVAUX D'URGENCE ET DE CONSOLIDATION PHASE N°2

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX



Agence Stéphane Thouin Architecture

Architectes DPLG / Architectes du Patrimoine
54, rue des Augustins - 47 000 AGEN
13, boulevard Garriison - 82 000 MONTAUBAN

Agence Defol - Mousseigne

Architectes DPLG
2, avenue du Maréchal Foch
65 100 LOURDES

AIA Ingénierie

Bureau d'études Structure
10 rue Ariane, Bâtiment G
33 700 MÉRIGNAC

Carte

Bureau d'études Fluides
Chemin Labourdette
64 160 SEVIGNACQ

Septembre 2020

LOURDES (65)
HAUTES-PYRÉNÉES

NOTICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / ACCESSIBILITÉ

EGLISE DU SACRÉ-COEUR

TRAVAUX D'URGENCE ET DE CONSOLIDATION

LISTE DES PIÈCES JOINTES :

PRÉSENTATION DU PROJET

PIÈCE N°1 : IMPRIMÉ DE DEMANDE D'AUTORISATION

PIÈCE N°2 : PLAN DE SITUATION

1 - SÉCURITÉ INCENDIE

PIÈCE N°3 : NOTICE DESCRIPTIVE

PIÈCE N°4 : PLANS D'ACCESSIBILITÉ DES MOYENS DE SECOURS

PIÈCE N°5 : PLANS DES NIVEAUX ET COUPES

PIÈCE N°6 : DEMANDE DE DÉROGATIONS

2 - ACCESSIBILITÉ

PIÈCE N°7 : PLANS EXTÉRIEURS

PIÈCE N°8 : PLANS INTÉRIEURS

PIÈCE N°9 : PLANS AVANT TRAVAUX

PIÈCE N°10 : NOTICE DESCRIPTIVE

PIÈCE N°11 : ARRÊTÉ MUNICIPAL (cas d'un parking de plus de 500 places)

PIÈCE N°12 : DEMANDE DE DÉROGATIONS

PROJET :

Département : HAUTES-PYRÉNÉES (65)
Commune : LOURDES
Édifice : EGLISE DU SACRÉ-COEUR
Opération : TRAVAUX D'URGENCE ET DE CONSOLIDATION

MAÎTRE D'OUVRAGE :

MUNICIPALITÉ DE LOURDES
Hôtel de Ville – 2 rue de l' Hôtel de Ville
65 100 LOURDES

MAÎTRE D'ŒUVRE :

SARL STEPHANE THOUIN ARCHITECTURE
54, Rue des Ausgustins - 47 000 AGEN
13, Boulevard Gustave Garrisson - 82 000 MONTAUBAN
Tél. 05.53.48.28.19 / Fax. 05.53.48.27.25

PRÉSENTATION DU PROJET

INTRODUCTION

Alertée par d'importantes fissures structurelles, par des claveaux affaiblis sur les arcs-boutants Sud du chœur et des chutes d'enduit à l'intérieur de l'édifice, la ville de Lourdes a engagé en 2016 une étude pour identifier l'origine et la gravité des désordres affectant l'église paroissiale du Sacré-Cœur, afin d'envisager les confortations nécessaires à la préservation de l'édifice et à la mise en sécurité du public.

La phase Diagnostic – remise en juillet 2016 – a fait apparaître :

- une situation préoccupante autant pour les structures de l'édifice, que pour sa vulnérabilité aux risques sismiques,
- un état général des toitures assez moyen – voire médiocre – avec d'importantes zones d'infiltrations ayant provoqué la dégradation des voûtes et des bois de charpente,

Suite à cette étude, une première phase de travaux d'urgence a été effectuée sur la grande nef centrale, qui présentait les désordres les plus urgents. Ces travaux ont fait l'objet d'une première Déclaration Préalable déposée en juillet 2017 (approuvée en septembre 2017) et se sont déroulés de janvier 2018 à mars 2019.

Une deuxième phase de travaux a été engagée concernant la consolidation et la restauration des collatéraux et chapelles latérales à la nef. Elle a fait l'objet d'une seconde Déclaration Préalable, déposée en avril 2019 et validée en juin 2019. Cette tranche de travaux, actuellement en cours, a débuté en octobre 2019 et devrait s'achever en novembre 2020.

L'achèvement total des travaux de consolidation étant prévu pour 2024 et compte tenu de l'étalement du chantier, il est envisagé de ré-ouvrir partiellement l'église, avec mise à disposition de la nef et de ses collatéraux pour les offices.

La présente autorisation de travaux concerne la mise en Sécurité Incendie et en Accessibilité de l'édifice avec une réouverture partielle de l'église durant la suite des travaux de consolidation et restauration.

DESCRIPTION GENERALE

L'église du Sacré-Cœur est un grand édifice de style néogothique, édifié sur un plan en croix latine, avec un niveau de crypte placé sous le chœur. Elle se compose d'un lourd clocher-porche surmonté d'une flèche en pierre, d'une nef flanquée de bas-côtés avec chapelles latérales logées entre les contreforts, d'un transept ouvrant sur une abside circulaire et deux absidioles. La travée d'avant-chœur est encadrée par des corps de bâtiment annexes, intégrant notamment la sacristie.

L'ensemble des parements extérieurs est en pierre de taille, à trois niveaux d'élévation :

- Soubassement en pierre calcaire très dure, à grand appareil (assise 55 cm).
- Élévation en très petit appareil (calcaire gréseux).
- Partie haute, corniches et contreforts en calcaire tendre, à moyen appareil, avec couronnement en pierre de Lourdes (têtes de contrefort, glacis de contrefort, chaperons et pignons, glacis des arcs-boutants, etc...).

Le clocher est bâti en béton armé avec un habillage en pierre de taille : partie basse en pierre de Lourdes, partie haute - à partir du niveau de la chambre des cloches jusqu'au sommet de la flèche - en pierre calcaire à grand appareil.

À l'intérieur, la nef est un grand vaisseau à 6 travées, présentant une élévation à trois niveaux, avec grandes arcades, triforium et baies hautes. Le transept et le chœur présentent une élévation identique, mais avec fausse galerie de triforium.

L'ensemble est voûté d'ogives, avec arcs retombant sur des colonnes engagées prenant appui sur des colonnes monolithiques en marbre de Campan, à larges bases et chapiteaux sculptés en pierre calcaire. Chaque chapelle est aménagée avec un autel adossé, un confessionnal et une intéressante statuaria moderne.

DIAGNOSTIC STRUCTUREL ET SANITAIRE

DÉSORDRES STRUCTURELS

L'église du Sacré-Cœur est un édifice très élancé, avec des contrebutements relativement faibles, et construit avec des matériaux hétérogènes (béton armé, briques, moellons schiste, plaquages en pierre de taille, etc...), sans réels liaisons.

Ces faiblesses - liées à la conception originelle - ont été aggravées par l'histoire de la construction du monument, en plusieurs phases - avec de très longues périodes d'arrêt de chantier - et des mises en œuvre différentes notamment pour le clocher, bâti plusieurs décennies après la nef.

Dans l'histoire relativement récente de cet édifice, les désordres semblent être apparus assez rapidement, comme en témoigne un rapport du bureau de contrôle Véritas de 1954.

Un rapport alarmant avait été rédigé en 2006 par D. Dodeman, Architecte en Chef, qui a été suivi par la mise en place de filets de protection à l'intérieur de la nef et de quelques témoins fissuromètres.

Les désordres structurels identifiés à ce jour sont répartis dans plusieurs zones de l'édifice et témoignent de plusieurs pathologies :

- Désorganisation des structures avec de grandes fissures traversant les murs gouttereaux, les chapelles et les voûtements, indiquant des lignes de fracture provoquées soit par des arrachements au raccordement avec le clocher (déversement ou tassement) ou par des tassements différentiels dans la nef. Ces désordres menacent directement la stabilité des voûtes très fragiles, composées de simples briques posées à plat dont les voûtains se détachent des arcs.
- Déformation des arcs-boutants épaulant la façade Sud du chœur, vraisemblablement liée à une instabilité des culées contrebutant ces arcs. L'effet direct de ce déséquilibre est une déformation des arcs et un affaissement des claveaux. Ils sont aujourd'hui, dans un état d'équilibre très instable avec un réel risque d'effondrement en cas de basculement des culées ou du glissement des claveaux. Ces arcs-boutants ont été étayés en juillet 2017, dans l'attente de leur consolidation.
- Les élévations présentent d'importantes fissures verticales toute hauteur ayant provoqué la déformation des arcs et l'affaissement des claveaux sur les grandes arcades et les baies du triforium. Ces désordres se retrouvent autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Au vu de l'encrassement des fissures, elles semblent anciennes et ont été mis sous surveillance avec une série de témoins fissuromètres.
- Il est également important de noter les nombreuses traces d'efflorescences sur l'intrados des voûtes, qui semblent indiquer des infiltrations anciennes dans les combles, qui ont pu fragiliser la cohésion des voûtements en lessivant les joints.
- Dans les combles, on retrouve les désordres constatés à l'intérieur : de profondes fissures verticales traversant toute l'épaisseur de la maçonnerie et provoquant des fissurations dans les voûtes bâties en briques creuses posées à plat. Ces désordres sont alarmants et ont provoqué la désolidarisation des voûtains par rapport aux arc-ogives.

Il est difficile de prédire l'évolution de ces désordres structurels - qui sont pour certains déjà anciens - mais l'état sanitaire défaillant de l'édifice, cumulé à des risques sismiques importants, pourrait entraîner une aggravation brutale de ces désordres menaçant directement autant le monument que la sécurité du public.

FACADES

En complément d'une fragilisation générale des maçonneries – liée aux fissurations des structures – on observe des désordres sanitaires significatifs sur les façades :

- Dégradation des pierres sur les corniches hautes, vraisemblablement liées aux anciennes dispositions des égouts qui ont ruisselés pendant des décennies sur les pierres.
- Eclatement de nombreux couronnement en pierre marbrière (têtes de contreforts et de culées, glaciis d'arcs-boutants, etc...) sous l'effet des cycles de gel / dégel, avec des blocs prêts à se détacher.
- Présence de trous de boulins non refermés, servant de refuge pour les pigeons,
- Encrassement généralisé des parements et dégradation saline de la pierre sur la flèche du clocher.
- Proliférations de mousses et lichens liées au défaut d'étanchéité de la zinguerie (notamment en façade Nord).
- Emmarchements en pierre désorganisés et déjointés.

TOITURES

Toutes les couvertures en ardoises sont très anciennes (vraisemblablement 70 ou 80 années au vu de l'état des ardoises), excepté le versant du collatéral Sud, repris à neuf il y a 20 ou 30 ans. La zinguerie est dans un état général assez moyen, notamment en partie haute avec des gouttières très déformées et de grandes traces de coulures sur certaines façades, indiquant des problèmes d'engorgement anciens. En complément d'un état de vétusté général désastreux, on observe des problèmes d'évacuation des eaux pluviales, liés au sous-dimensionnement de certaines descentes et à la concentration des eaux.

Les charpentes présentent d'importantes pathologies :

- Faiblesse de la conception d'origine, avec des pannes et des chevrons sous-dimensionnés entraînant des déformations sur certains versants.
- Dégradations liées aux défauts d'étanchéité de la couverture en ardoise et de la zinguerie.
- Attaques d'insectes xylophages très avancées notamment sur la charpente de la nef qui ont affaibli des bois déjà sous-dimensionnés.
- Défauts d'appui au droit de certaines fermes, liés aux graves fissurations du bâtiment dans les trois premières travées de la nef.

La circulation dans les combles se fait par des chemins en planches, dont l'état général est assez moyen et qui devront être repris pour faciliter les visites d'inspection et de maintenance.

1/ Collatéral Nord

Sur ce versant, on observe que les couvertures en ardoises posées au clou sont dans un état de vétusté avancé avec de nombreuses ardoises cassées, gélives ou ayant glissé et n'assurant plus une étanchéité suffisante malgré les remaniages successifs. Les eaux pluviales provenant de la partie haute du versant sont collectées par des gouttières complètement obstruées et se raccordant sur une seule descente sous-dimensionnée au regard des surfaces de couvertures concernées. Dans l'angle Nord-Est, la charpente et les bois de couverture présentent d'importantes infiltrations vraisemblablement liées aux défauts d'étanchéité de la descente posée sur la toiture.

Dans le comble, la sous-face du chevronnage est fermée par des plaques en fibro-ciment (contenant de l'amiante) qui entravent les investigations et réduisent la ventilation de la toiture.

2/ Collatéral Sud

Ce versant a été repris à neuf, il y a 20 ou 30 années, avec des ardoises posées au crochet, mais en réutilisant les descentes et gouttières anciennes ainsi que les anciennes barres à neige. La couverture, quoique dans un état globalement acceptable, présente plusieurs graves pathologies :

- Recouvrement des ardoises insuffisant au regard de la pente.
- Emploi d'un écran de sous-toiture de première génération, dont la durée de vie de 30 années maximum arrive en fin de cycle.
- Absence de ventilation sous la couverture (chatière).
- Dégradation des ardoises en partie basse par les coulures de rouille provenant des barres à neige.
- Sous-dimensionnement des descentes EP d'origine.

3/ Absidioles Nord et Sud (sacristie et bâtiment Nord)

Un problème spécifique est identifié sur les toitures couvrant les bâtiments de part et d'autre du chœur (sacristie Sud et bâtiment Nord). Dans ces deux zones, la toiture en ardoise et le terrasson en zinc souffrent de la conjonction de trois désordres :

- Défaut de conception du terrasson en zinc, avec une trop faible pente, et l'absence de joints de dilatation.
- Une toiture en ardoises très déformée (sous-dimensionnement du chevronnage) et très vétuste.
- Concentration d'une très grande quantité d'eau provenant des toitures hautes ; cette situation entraîne de graves infiltrations à l'intérieur du bâtiment, endommageant les bois de charpente, les plafonds et les enduits intérieurs. À ceci s'ajoute une désorganisation des arcs boutants côté Sud, provoquant l'éclatement des pierres et l'affaissement des claveaux.

Les défauts d'étanchéité provoquent des entrées d'eau régulières dans les salles hautes, la ruine partielle des faux plafonds en lattis plâtré et le pourrissement des enduits à certains endroits.

4/ Transept et Chœur

On observe que les égouts des toitures ont été modifiés il y a quelques décennies, pour remplacer les chéneaux originels par des gouttières pendantes demi-rondes. Il est probable que les dispositions originelles ont été supprimées à cause des dégradations qu'elles provoquaient sur les corniches et à l'intérieur du comble, en cas de débordements des chéneaux.

Cette modification a été réalisée de manière assez sommaire, en doublant le chevronnage en bas de pente sans consolider la maçonnerie d'arase, dont l'état est assez médiocre.

Des attaques d'insectes xylophages ont gravement affaibli les bois déjà sous-dimensionnés de la charpente, notamment les pannes. Ces attaques ont été stoppées en 2006 par des injections et pulvérisation, mais en laissant des bois purgés non consolidés.

5/ Clocher

Le défaut d'étanchéité des terrasses hautes et leur conception inadaptée - avec une canalisation traversant la voûte, sans trop plein - entretiennent une humidité permanente dans ces zones et ont entraîné des infiltrations dans le porche. On observe notamment de nombreux désordres sur ces voûtes : éclatement des bétons par la corrosion des fers d'armature, pourrissement des enduits, grandes coulures sur les pierres, etc...

La descente du paratonnerre est dégrafée sur une grande partie de sa longueur et circule à proximité des câbles électriques, ce qui n'est pas conforme et peut provoquer des dégâts sur les installations électriques, en cas de coup de foudre.

VITRAUX

L'église est éclairée par de grandes baies hautes cintrées, percées dans les murs gouttereaux de la nef, des bas-côtés, du chœur et par 2 grandes roses dans les bras du transept.

Dans la nef, le transept et le chœur, les vitraux sont en dalles de verre taillées et serties de béton armé, œuvre de Gabriel et Jacques Loire – maîtres verriers à Chartres – installés respectivement en 1965 pour le chœur et le transept, en 1985 dans la nef.

Les chapelles latérales sont éclairées par des vitraux historiés de style néogothique, protégés à l'extérieur par un vitrail losangé et des protections grillagées. Ces vitraux sont signés G.P Dagrant, Bordeaux, 1904, 1905 et 1921. Côté Nord, ces vitraux ont été restaurés récemment mais ils sont - en revanche – dans un état assez moyen côté Sud, avec des armatures très corrodées et des pièces de verrerie encrassées.

La crypte est éclairée par des verrières également néogothiques à motifs géométriques et floraux, installés en 1911. Ils ont été restaurés récemment et protégées par des panneaux en plexiglas.

SECURITE INCENDIE

Compte tenu de sa taille et de l'effectif admissible déclaré (1000 personnes), l'édifice est classé en deuxième catégorie, type V (lieu de culte).

Ce classement fixe des niveaux de sécurité élevé, aggravé par la présence d'un public en situation de handicapés dont la mobilité et la perception des risques peuvent être diminués.

Dans son dernier procès-verbal de visite périodique en septembre 2013, la commission de sécurité a pointé un nombre important de non conformité :

- absence de système d'alarme dans la crypte,
- difficulté d'ouverture des portes d'issue de secours,
- défaut de procédure d'évacuation des personnes en situation de handicap
- défaut d'équipements d'alarme perceptibles par tous les publics,
- absence d'affichage des plans d'évacuation et d'intervention,
- défaut de formation du personnel et d'exercices d'évacuation,
- défaut d'entretien des installations techniques (ramonage des conduits, etc ...)
- défaut de vérification des installations techniques : électriques, chauffage, éclairage de sécurité, moyens de secours, etc...

Nous pouvons rajouter à cette liste :

- stockage de matériaux inflammables dans le comble,
- présence de locaux à risques non sécurisés,
- etc...

ACCESSIBILITÉ

Un accès PMR a été réalisé en façade Nord de l'église pour permettre l'accès à tous les publics. A l'intérieur, la situation est assez favorable avec un sol de plain-pied sans ressaut, excepté des emmarchements pour accéder aux chapelles et absidioles.

Compte tenu de l'accueil important de personnes en situation de handicaps (PESH), il conviendrait d'être exemplaire pour tous les types d'handicaps (visuel, auditif, sensoriel, etc...) en appliquant dans son intégralité les recommandations de la réglementation :

- éclairage des circulations,
- contrastes visuels et podotactiles,
- boucle auditive, etc...

EQUIPEMENTS TECHNIQUES

En complément des non-conformités identifiées par la commission de sécurité, nous avons relevé lors de nos visites d'inspection :

- La vétusté de certains appareillages, vraisemblablement non reliés à la terre.
- Certaines cheminements de câbles non sécurisés, fixés directement sur les bois de charpente,
- etc...

La principale préoccupation concerne chauffage de l'église par radiants gaz avec une canalisation traversant le comble sur toute sa longueur. Les risques présentés par ce mode de chauffage sont très élevés : risques de départ de feu et d'intoxication au monoxyde de carbone.

D'autre part, ce chauffage - certes très efficace - est préjudiciable pour la préservation du monument, créant de brutales variations de température intérieure, avec formation de condensation sur les parois froides.

Pour ces différentes raisons, il est progressivement abandonné dans la plupart des édifices religieux, remplacés par des modes de chauffage plus adaptés, notamment électriques (radiants infrarouge courts (IRC), panneaux chauffant au sol, etc...).

PROJET D'INTERVENTION

Les investigations menées viennent attester le constat d'un édifice présentant des faiblesses dans ses assises, ses structures en élévation et une disposition défavorable aux risques sismiques ; ces faiblesses étant aggravées par un état sanitaire assez moyen - voire médiocre - des toitures et maçonneries.

L'objectif général de l'opération doit être de :

- Remédier aux fragilités structurelles d'origine et anticiper les risques sismiques.
- Redonner une bonne cohésion aux maçonneries affaiblies par les fissures et réparer les voûtes fragilisées.
- Traiter zones par zones les urgences sanitaires sur les toitures, les corniches et les couronnements.
- Traiter les non-conformités et mettre en valeur l'édifice, en profitant des installations mises en place dans le cadre du chantier de consolidation.

Pour assurer la préservation de l'édifice et la sécurité du public, il paraît indispensable d'intervenir conjointement sur les maçonneries, les voûtes et les toitures :

- Création d'un chaînage en tête des maçonneries, permettant de ceinturer l'édifice et de lui conférer une bonne cohésion en cas de séismes.
- Mise en place de pinces métalliques au-dessus des voûtes du chœur, pour bloquer les poussées sur les murs gouttereaux, qui déstabilisent les volées d'arcs boutants côté Sud.
- Mise en place de bandes armées sur l'extrados des voûtes, pour les rigidifier et assurer le liaisonnement entre les arcs et les voûtains.
- Restauration des arcs-boutants désorganisés et en équilibre précaire, côté Sud du chœur.
- Reprise de pierres sur les têtes de contreforts, les têtes de culée et les comiches, où certains blocs fissurés menacent de tomber sur la chaussée.
- Restauration des toitures pour reprendre les couvertures vétustes, consolider les charpentes et permettre l'accès aux zones de travaux dans le comble.
- Réfection complète des terrassons en zinc au-dessus des absidioles Nord et Sud.
- Réfection complète de l'étanchéité sur les terrasses hautes du clocher, en modifiant les évacuations pour éviter la mise en charge de ces terrasses en cas d'engorgement.

- Remplacement et reconstitution complète de la zinguerie pour assurer un meilleur écoulement des eaux pluviales et une meilleure distribution selon les surfaces.

Chainages dans le comble

Dans la nef, le transept et le chœur, l'état très médiocre de la maçonnerie au-dessus des corniches en pierre nécessite une dépose/repose et en y intégrant le chaînage béton, ce qui nécessite l'étalement des fermes les unes après les autres.

Compte tenu de la grande longueur de ces chaînages, des platines de serrage seront disposées à distance régulière, qui resteront accessibles plusieurs mois après le coulage et seront serrées une nouvelle fois plusieurs mois après, quand l'édifice sera stabilisé. Afin d'assurer le suivi de ces platines, des petites plateformes seront réalisées et laissées en place ensuite.

Un autre niveau de chaînage sera réalisé au-dessus des chapelles latérales par des tirants métalliques reliant - les uns aux autres - les arcs-boutants en béton.

Il est important de signaler que ces chaînages seront réalisés successivement au fur et à mesure des phases d'intervention et ne seront efficaces qu'à l'issue du ceinturage complet.

Travaux de mise en valeur intérieure et extérieure

En complément des travaux d'urgence et de consolidation, il est proposé d'y associer la restauration des façades hautes du transept et du chœur qui ne seront plus accessibles pendant de longues années sans échafauder sur les couvertures neuves. Ces travaux de mise en valeur extérieure comprennent :

- Nettoyage et restauration des parements en pierre de taille.
- Bouchement des trous de boulins dans lesquels nichent actuellement les pigeons
- Nettoyage des vitraux.

La mise en place des échafaudages lors de la première phase de chantier en 2018 a permis de constater que les élévations intérieures étaient essentiellement composées d'un décor de fausse-pierre, réalisée en briques plâtrées, rejointées et patinées.

Les travaux de mise en valeur intérieure devront donc intégrer plusieurs interventions :

- Nettoyage par brossage et procédé chimique (carbonate d'ammonium) des parements, encrassés par une épaisse couche de suie et couvert par des repeints modernes.
- Restitution du décor de fausse-pierre sur les parties en briques plâtrées (arcs doubleaux, formerets, croisées d'ogives...) et tracés de faux-joints.
- Rejointoiement et patine d'harmonisation sur les parements en pierre naturelle.

De même, après nettoyage des façades extérieures, il est apparu que les joints sont très friables et que l'encrassement masquait un appareillage de pierre assez disparate, provenant vraisemblablement de bancs ou de carrières différentes.

Pour assurer une finition satisfaisante, un rejointoiement complet et une « eau forte » (badigeon dilué) seront réalisés sur l'ensemble des façades traitées par la présente opération.

Mise en conformité Incendie et Accessibilité

Pour parachever l'opération, il sera nécessaire d'envisager l'accessibilité et la mise en sécurité de l'édifice :

- Installation d'éclairage de sécurité dans la crypte.
- Mise en sécurité des locaux de stockage et évacuation des mobiliers divers stockés dans des locaux non sécurisés.
- Complément d'éclairage dans les circulations de l'église.
- Remplacement des luminaires vétustes et/ou non raccordés à la terre.
- Réorganisation des passages de filerie, suppression des fileries volantes et dépose des commandes d'éclairage accessibles au public.

Chauffage

Le diagnostic initial réalisé en 2016 avait identifié un risque concernant le chauffage par lustres au gaz qui, non seulement présente un danger pour le public (d'où l'avis défavorable de la commission de sécurité) mais constitue un élément néfaste pour la préservation à long terme de l'édifice. Ces lustres seront entièrement supprimés, ainsi que les canalisations dans le comble. En remplacement, plusieurs solutions seront envisagées :

- Solution de base : Chauffage par radiants infrarouge court (fixés en applique sur les murs ou sur des lustres).
- Variante : Installation de panneaux rayonnants basse température électrique.

Chaque solution possède ses avantages et ses inconvénients, notamment au niveau des coûts d'installation initiaux, mais également pour les coûts induits à longs termes : consommations, frais d'abonnements et d'entretien, etc...

PHASAGE DES INTERVENTIONS

Le phasage pluriannuel des travaux permet d'étaler la charge financière et de respecter les logiques d'intervention.

PHASES n°1A et 1B : Nef et bas-côtés : réalisées en 2019

Constat :

- . Profondes fissurations des murs gouttereaux
- . Désorganisation des voûtes
- . Comiches en pierre dégradées / Pierres éclatées sur les têtes de culées
- . Couvertures en ardoises et zinguerie vétustes
- . Bois de charpente dégradés par les attaques d'insectes xylophages
- . Pannes sous-dimensionnées

Interventions :

- . Mise en sécurité des arcs-boutants du chœur par mise en place de cintres
- . Consolidation structurelle des murs (chainages B.A + remaillage de fissure + recalage de claveaux sur les arcs)
- . Consolidation des voûtes (par le dessus) et remise en état de l'intrados (enduit + peinture)
- . Reprise de pierre sur les têtes de culées
- . Réfection des couvertures + Restauration de la charpente + zinguerie
- . Nettoyage des combles
- . Restauration des façades (nettoyage par gommage / bouchement des trous de boulins / restauration des vitraux et menuiseries / etc...)
- . Restauration intérieure (nettoyage des parements, badigeon, patines et décor de faux-joints)

PHASE 2A - Bas-côtés et Chapelles latérales : réalisée en 2020

Constat :

- . Profondes fissurations des murs gouttereaux
- . Désorganisation des voûtes
- . Comiches en pierre dégradées / Pierres éclatées sur les têtes de culées
- . Couvertures en ardoises et zinguerie vétustes
- . Bois de charpente dégradés par les attaques d'insectes xylophages / Pannes sous-dimensionnées
- . Façades encrassées et déjointées

Interventions :

- . Consolidation structurelle des murs (chainages B.A + remaillage de fissure + recalage de claveaux sur les arcs)

- . Consolidation des voûtes (par le dessus) et remise en état de l'intrados (enduit + peinture)
- . Réfection des couvertures + Restauration de la charpente + zinguerie
- . Restauration intérieure (nettoyage des parements, badigeon, patines et décor de faux-joints)

PHASE 2B – Transept : prévue en 2021

Constat :

- . Fissuration des murs et désorganisation des voûtes
- . Couvertures en ardoises et zinguerie vétustes
- . Bois de charpente dégradés par les attaques d'insectes xylophages / Pannes sous-dimensionnées
- . Façades encrassées et déjointées

Interventions :

- . Consolidation structurelle des murs (chainages B.A + remailage de fissure + recalage de claveaux sur les arcs)
- . Consolidation des voûtes (par le dessus) et remise en état de l'intrados (enduit + peinture)
- . Réfection des couvertures + Restauration de la charpente + zinguerie
- . Réfection des passerelles de circulation dans le comble
- . Restauration des façades hautes extérieures (nettoyage par gommage, rejointement, eau forte / reprise de pierre sur les couronnements / bouchement des trous de boulins / restauration des vitraux et menuiseries / etc...)
- . Restauration intérieure (nettoyage des parements, badigeon, patines et décor de faux-joints)

PHASE 2C – Chœur : prévue en 2022

Constat :

- . Comiches en pierre dégradées / Pierres éclatées sur les têtes de culées
- . Voûtes et plafonds dégradés par les infiltrations
- . Couvertures en ardoises et zinguerie très dégradées
- . Bois de charpente dégradés par les attaques d'insectes xylophages / Pannes et chevronnage sous-dimensionné
- . Façades encrassées et déjointées

Interventions :

- . Consolidation structurelle des murs (chainages B.A + remailage de fissure + recalage de claveaux sur les arcs)
- . Mise en place de pinces métalliques dans les combles.
- . Consolidation des voûtes (par le dessus) et remise en état de l'intrados (enduit + peinture)
- . Réfection des couvertures + Restauration de la charpente + zinguerie
- . Restauration des façades (nettoyage par gommage / bouchement des trous de boulins / restauration des vitraux et menuiseries / etc...)
- . Travaux de mise en valeur intérieure

PHASE 2D – Sacristies et Absidioles Nord et Sud : prévue en 2023

Constat :

- . Désorganisation des arc-boutants côté Sud du chœur
- . Comiches en pierre dégradées / Pierres éclatées sur les têtes de culées
- . Voûtes et plafonds dégradés par les infiltrations
- . Couvertures en ardoises et zinguerie très dégradées
- . Chevronnage sous-dimensionné
- . Terrassons en zinc, mal composés et fuyards
- . Façades encrassées et déjointées

Interventions :

- . Reprise des arcs-boutants côté Sud du chœur
- . Consolidation des voûtes (par le dessus) et remise en état de l'intrados (enduit + peinture)
- . Réfection des couvertures + Restauration de la charpente + zinguerie
- . Réfection des terrassons en plomb

PHASE 2E – Aménagements intérieurs / Équipements techniques : prévue en 2024

Constat :

- . Chauffage gaz néfaste pour l'édifice / dangereux pour le public
- . Défectuosités constatées sur les installations électriques (rapport SDIS / septembre 2013)

Interventions :

- . Mise en sécurité des installations électriques
- . Remplacement des luminaires
- . Remplacement du chauffage gaz existant par un chauffage électrique
- . Mise en conformité de l'édifice au regard de la réglementation Accessibilité

ORGANISATION DU CHANTIER

La phase transitoire se déroulera sur 6 années (2019-2024), avant la réouverture complète de l'édifice :

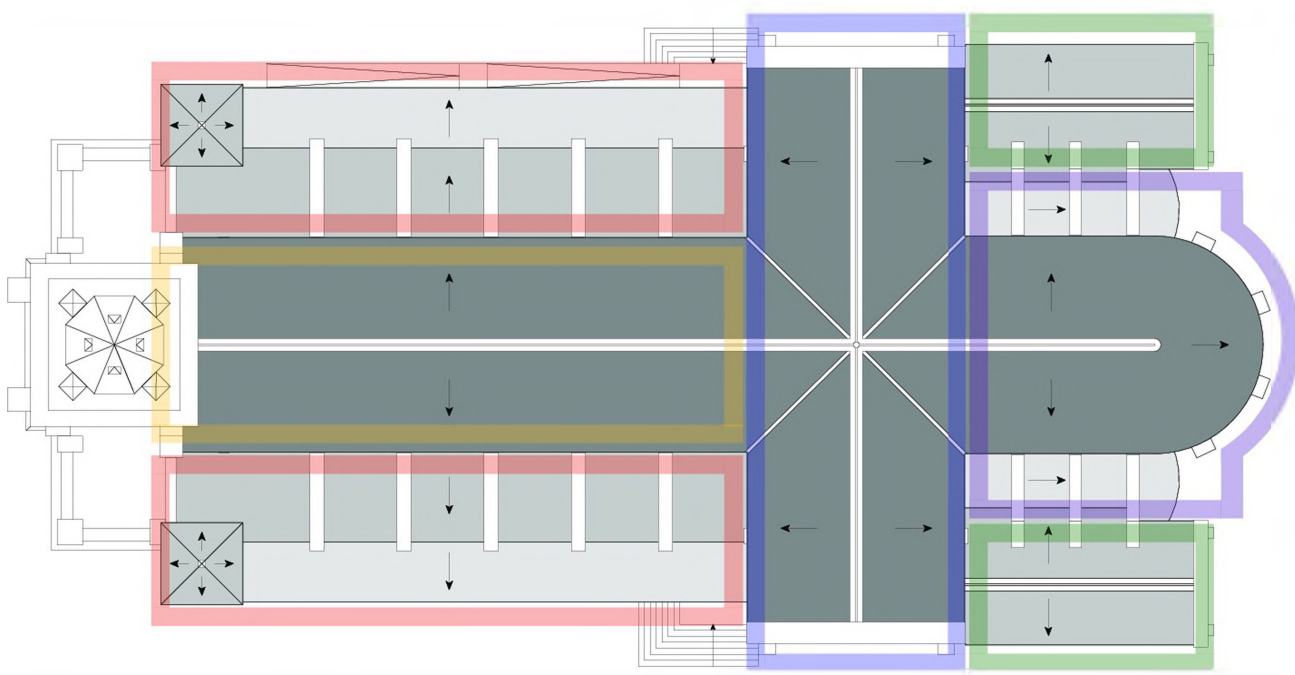
- 2019 : Nef et bas-côtés
- 2020 : Travaux sur les chapelles latérales (tranche en cours)
- 2021 : Travaux sur le transept
- 2022 : Travaux sur le chœur
- 2023 : Travaux sur les absidioles Nord et Sud
- 2024 : Aménagements intérieurs et équipements techniques

Les phases n° 1A, B et 2A ont nécessité la fermeture complète de la nef au public.

Lors des autres phases, les fermetures seront partielles et limitées aux zones d'intervention, permettant les offices à l'intérieur de la nef.

Le fonctionnement - entre les parties chantier et ERP - sera clairement indépendant jusqu'à la fin de l'opération, fin 2024 si le phasage actuel est maintenu. Le principe serait le suivant :

- Les accès chantier seront maintenus par le portail latéral Sud.
- Les accès et les sorties du public se feront par le grand portail Ouest et le portail latéral Nord pourvu d'une rampe PMR, soit deux dégagements cumulant 5 UP (unités de passage). Ceci limitera l'effectif admissible à 399 personnes (public + personnel).
- Dans la crypte, seuls 2 dégagements cumulant 2 UP seront maintenus, limitant l'effectif à 99 personnes maximum.
- Il sera demandé à la Commission Sécurité la possibilité de maintenir la crypte en activité pendant la phase de travaux sur le chœur (phase 2022), avec des accès dans l'encombrement des échafaudages protégés par un tunnel blindé. En cas de refus, la crypte devra être fermée pendant cette phase de chantier.
- La nef et ses collatéraux seront séparés de la zone chantier (transept et chœur) par une cloison étanche en matériaux M1, fermant les arcades sur toute leur hauteur.
- L'éclairage sera assuré par les nouveaux lustres monumentaux installés par la paroisse dans les arcades de la nef. Les blocs-phares ainsi que les balisages d'issues de secours seront remis en service dans la zone ouverte au public.
- Il est précisé que le chauffage ne sera remis en place que dans le cadre des aménagements (2024).

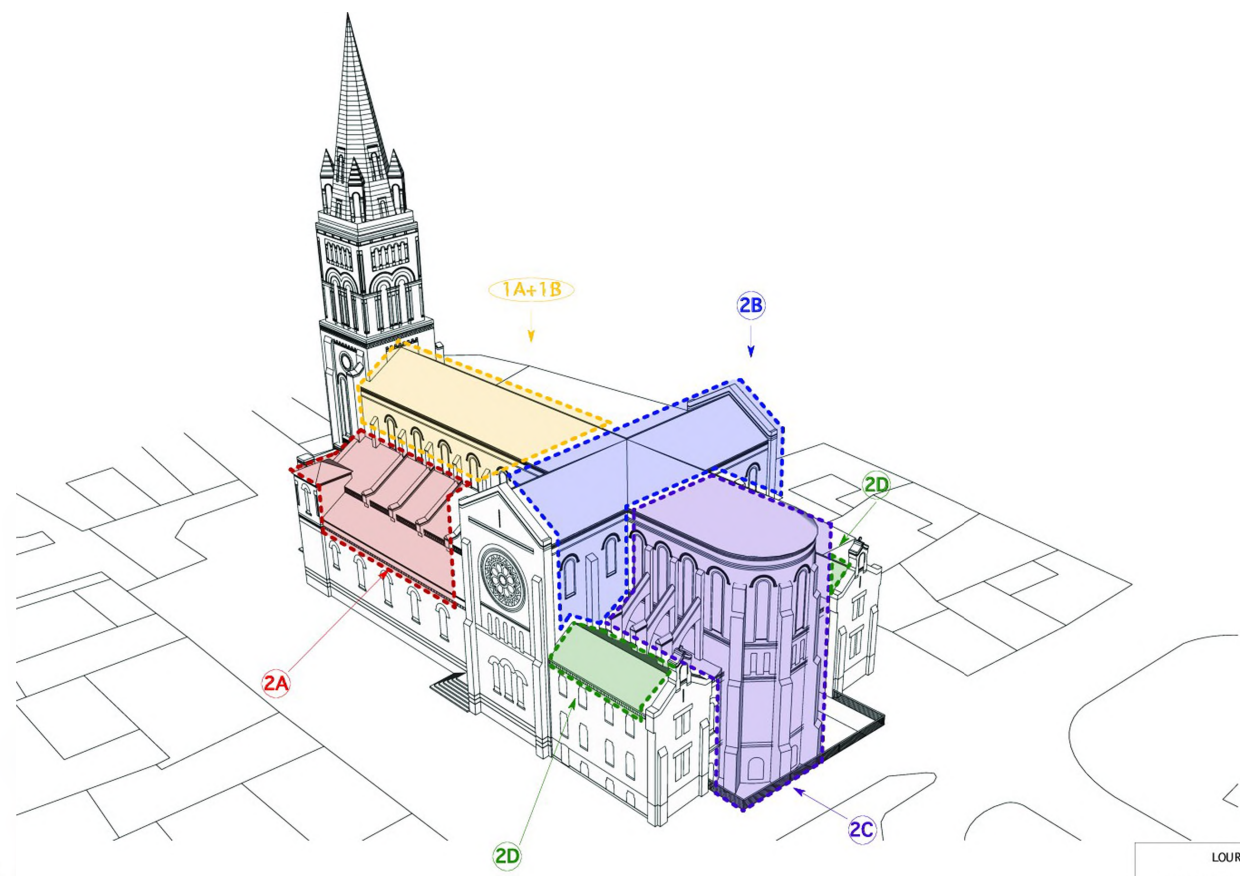


- LEGENDE :**
- PHASE N°2A
 - PHASE N°2D
 - TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018
 - PHASE N°2B
 - PHASE N°2C
- PHASE N°2E : ACCESSIBILITE / SECURITE
INCENDIE / EQUIPEMENTS TECHNIQUES

ECHELLE : 1 / 200e
0 2 4 10m

LOURDES - 65
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
PLAN DE TOITURES
ETAT PROJETE
Agence S. THOUIN Architecture
Architectes du Patrimoine FEVRIER 2019

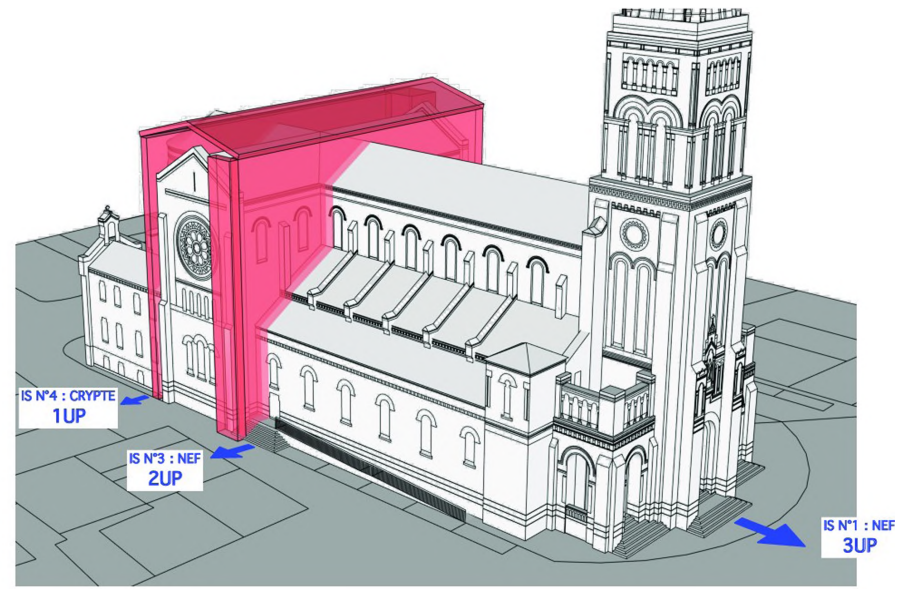
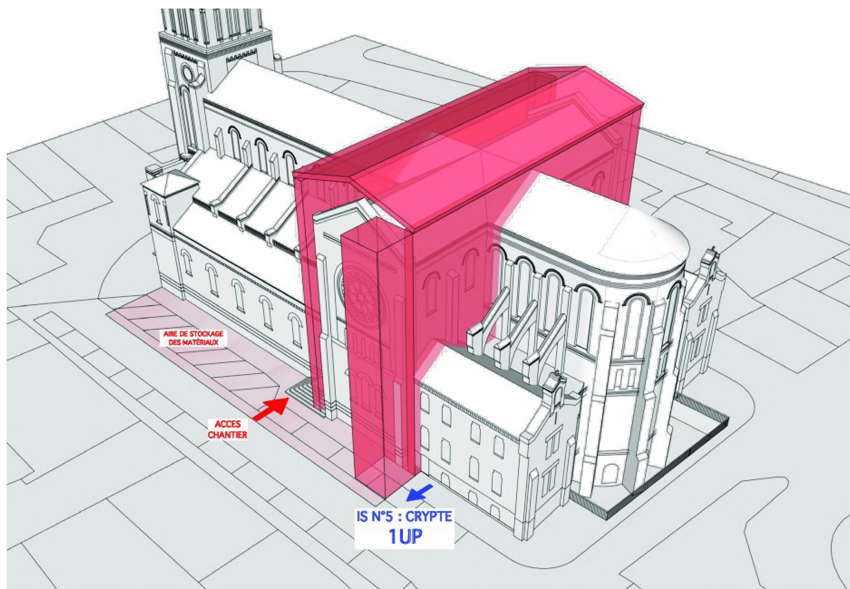
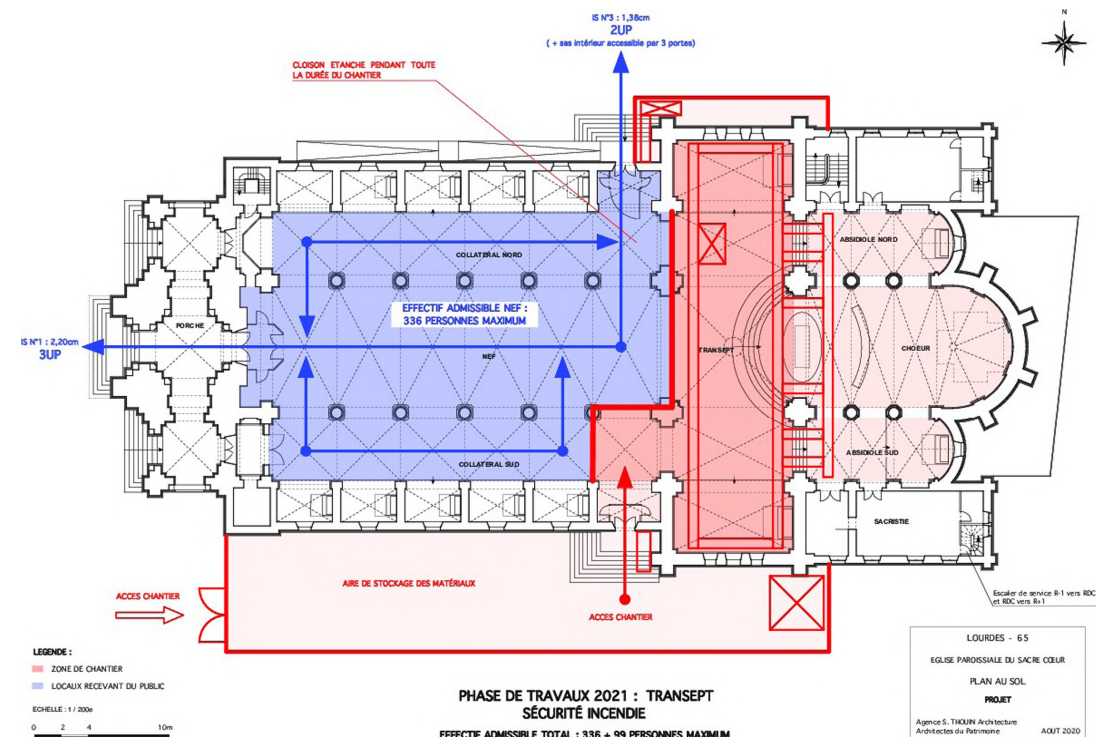
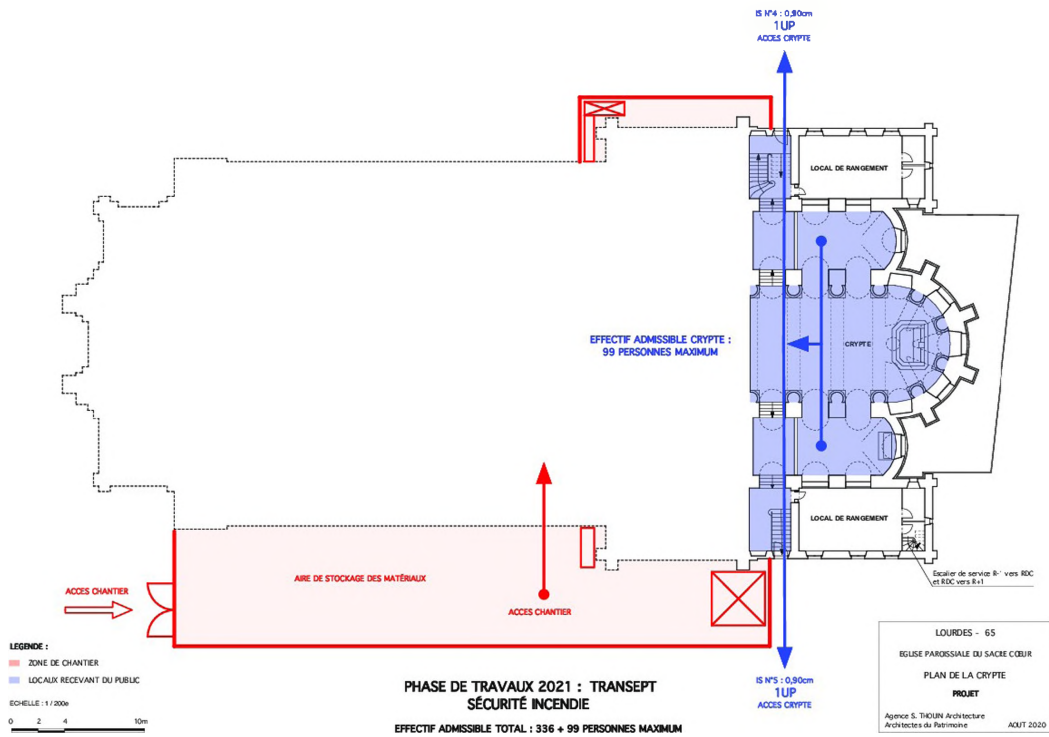
REPERAGE DES PHASES D'INTERVENTION



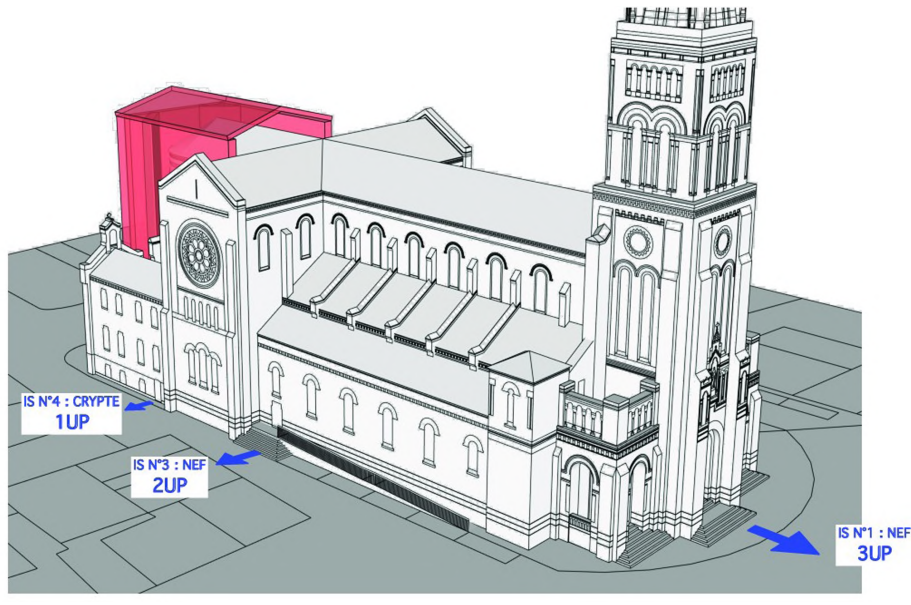
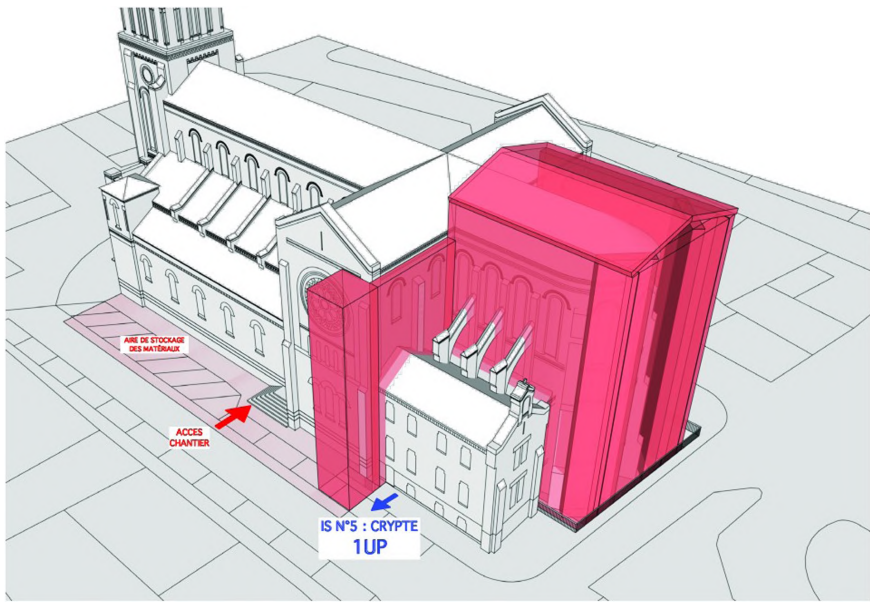
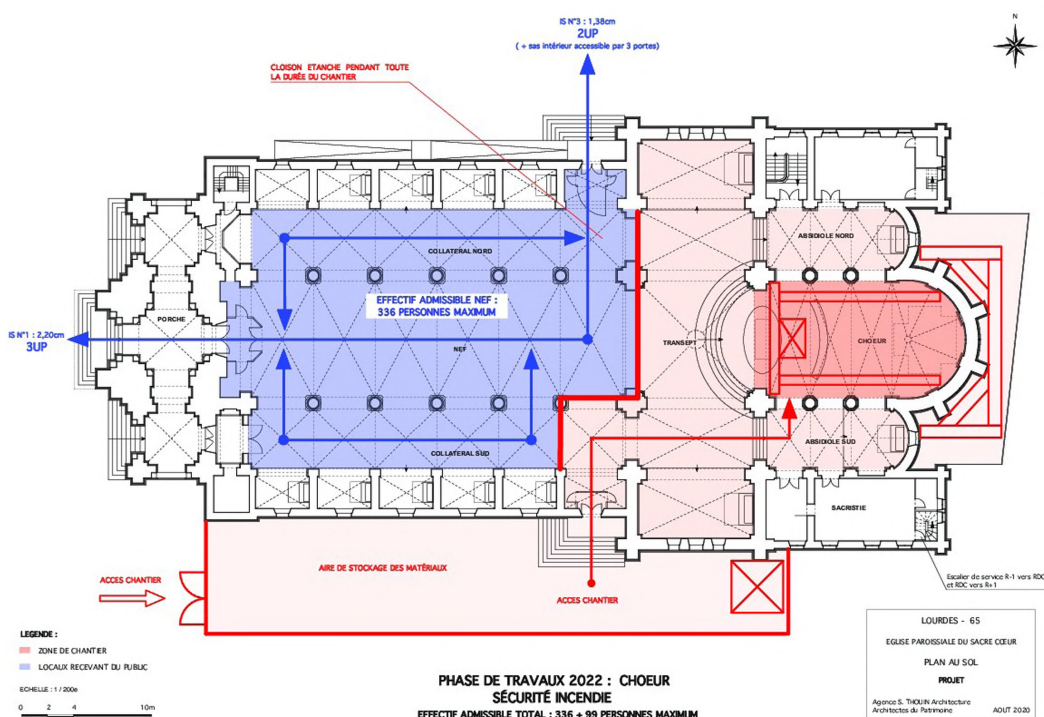
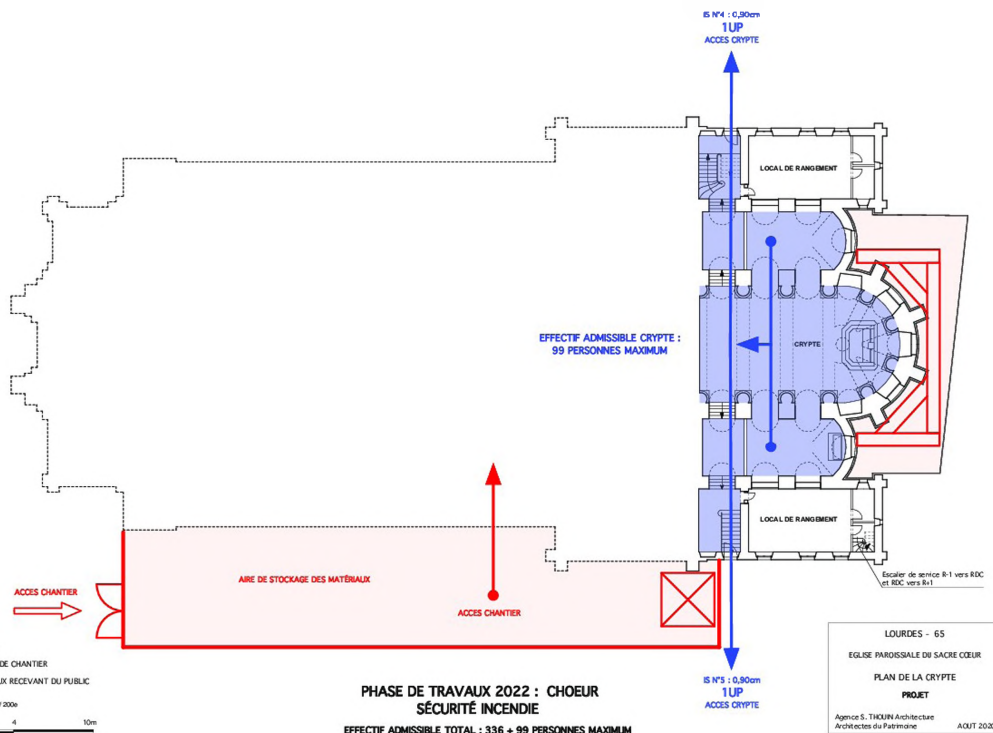
- LEGENDE :**
- PHASE N°2A
 - PHASE N°2D
 - TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018
 - PHASE N°2B
 - PHASE N°2C
- PHASE N°2E : ACCESSIBILITE / SECURITE
INCENDIE / EQUIPEMENTS TECHNIQUES

LOURDES - 65
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
AXONOMÉTRIE 1
ETAT PROJETE
Agence S. THOUIN Architecture
Architectes du Patrimoine AOUT 2020

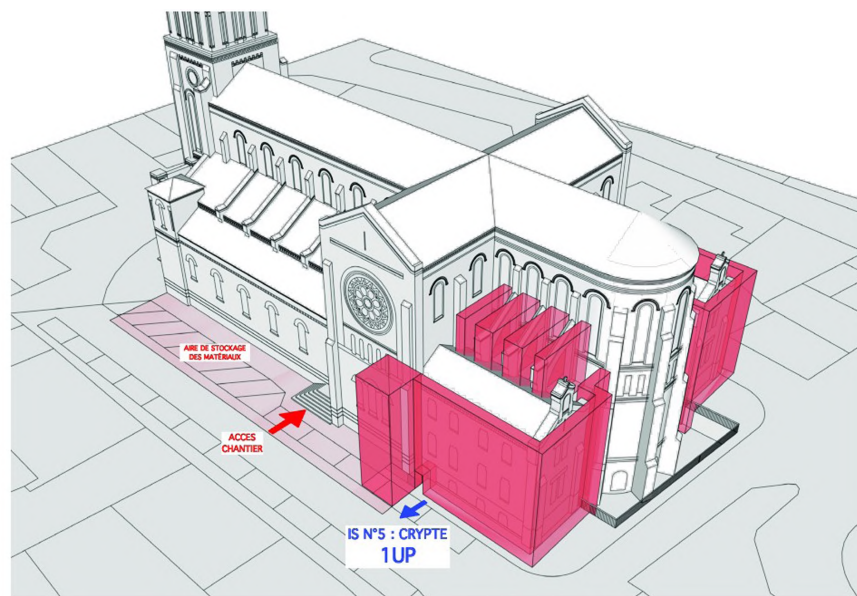
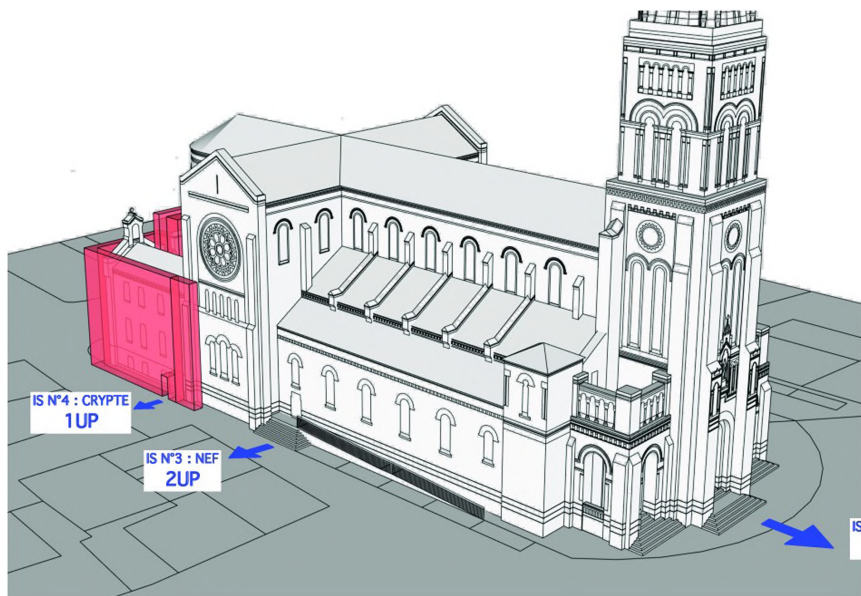
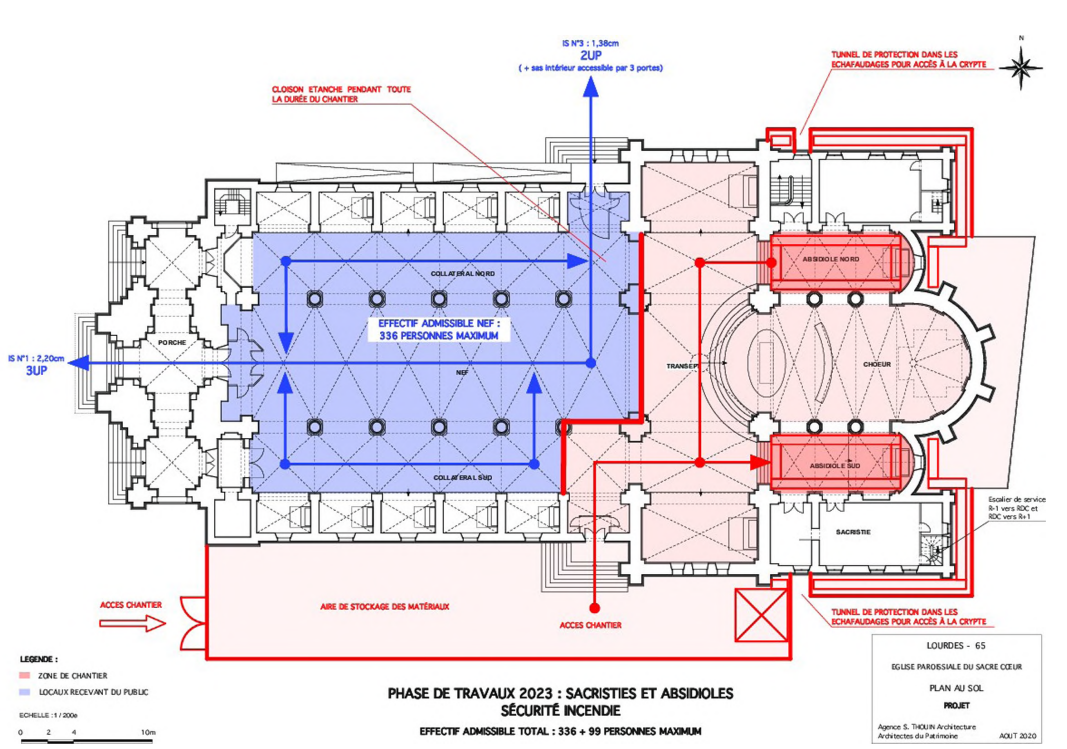
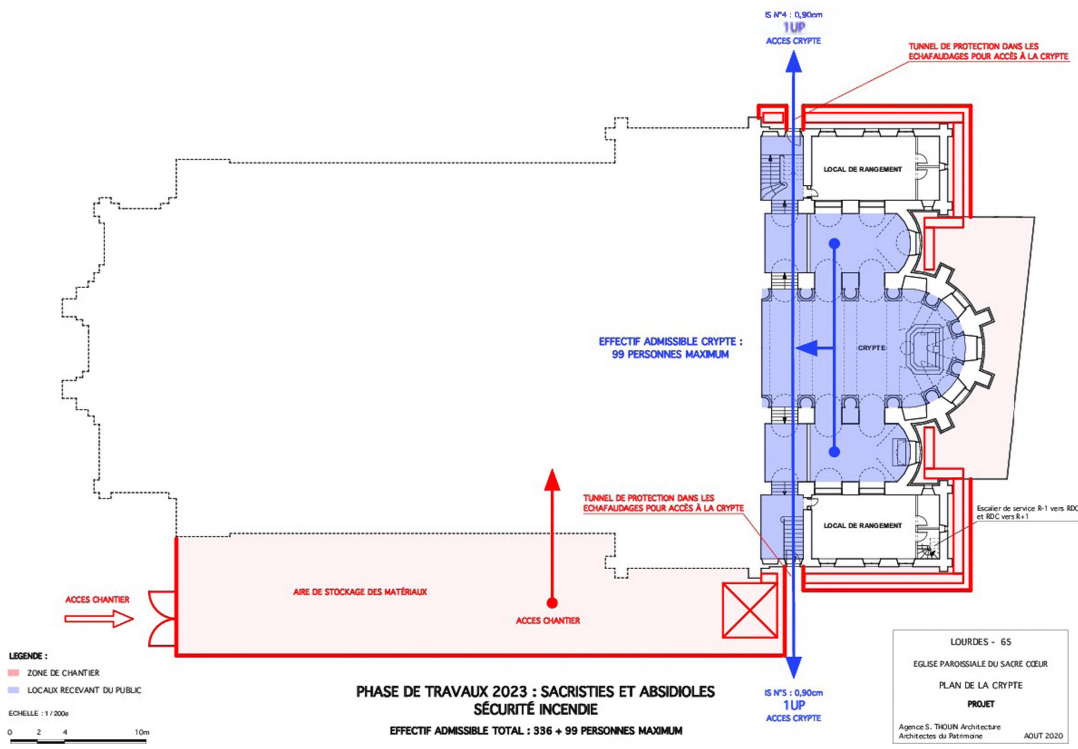
REPERAGE DES PHASES D'INTERVENTION



PHASE DE TRAVAUX 2021 - TRANSEPT
INSTALLATIONS DE CHANTIER ET ECHAFAUDAGES



PHASE DE TRAVAUX 2022 - CHOEUR
INSTALLATIONS DE CHANTIER ET ECHAFAUDAGES

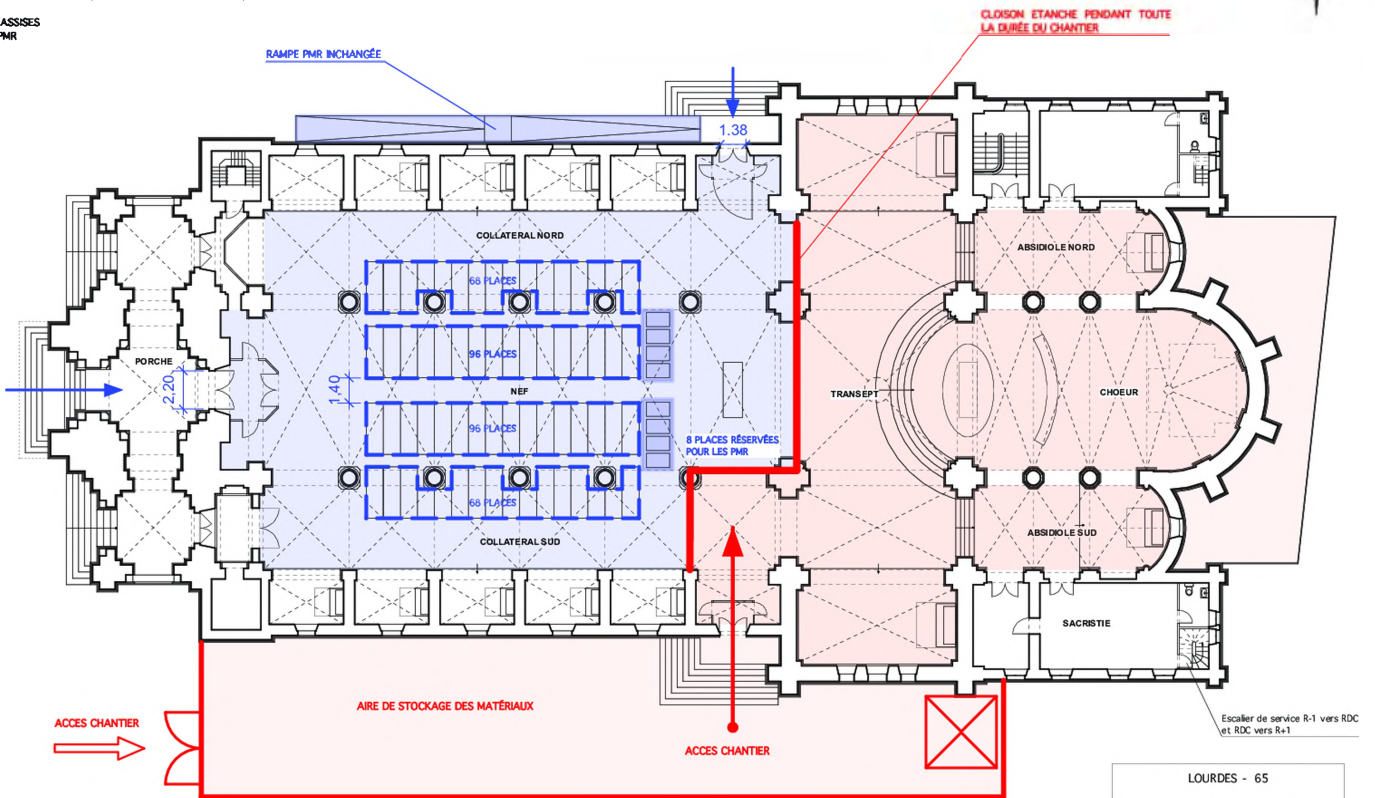


**PHASE DE TRAVAUX 2023 - SACRISTIES ET ABSIDIOLES
INSTALLATIONS DE CHANTIER ET ECHAFAUDAGES**

NEF : 336 PERSONNES :

52 BANCs EN BOIS EXISTANTS (ASSISE 29.00M : 6 PERSONNES)
 12 BANCs EN BOIS EXISTANTS (ASSISE 16.50M : 3 PERSONNES)

328 PLACES ASSISES
 + 8 PLACES PMR



LEGENDE :
 ■ ZONE DE CHANTIER
 ■ LOCAUX ACCESSIBLES AUX PESH
 ECHELLE : 1 / 200e
 0 2 4 10m

**PHASES DE TRAVAUX 2021 à 2023 : TRANSEPT + CHOEUR + ABSIDOLES
 ACCESSIBILITÉ**

LOURDES - 65
 EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
 PLAN AU SOL
 PROJET
 Agence S. THOUIN Architecture
 Architectes du Patrimoine AOUT 2020

CLASSEMENT DE L'ÉDIFICE

Classement actuel de l'établissement :

. Effectif du public :	1000 Personnes maximum
. Activité principale :	Etablissement de culte
. Type :	V
. Catégorie :	2ème catégorie

Classement proposé à la commission à l'issue des travaux réalisés :

. Effectif du public :	798 Personnes maximum
. Activité principale :	Etablissement de culte
. Type :	V
. Catégorie :	2ème catégorie

PIECE N°1 : IMPRIMÉ DE DEMANDE D'AUTORISATION

Imprimé spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique.

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

Et/ou :
Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant : SARL STEPHANE THOUIN ARCHITECTURE

N° Siret : 51112749000015

Adresse Numéro : 54 Voie : RUE DES AUGUSTINS

Lieu-dit : Localité : AGEN

Code postal 47000 BP cedex

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : 0553482819 Téléphone portable :

Indicatif si pays étranger : Courriel : agence.thouin @ s-thouin-architecture.fr

Je souhaite que les courriers de l'administration (autres que les décisions) lui soient adressés

4 - Le projet

4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement : EGLISE DU SACRÉ-COEUR

Numéro : Voie : PLACE DE L'ÉGLISE

Lieu-dit : Localité : LOURDES

Code postal 65100 BP cedex

N° de section(s) cadastrale(s) : C D N° de parcelle (s) : 3 4

4.2 - Activité

AVANT TRAVAUX, le cas échéant :

Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :

Etablissement de culte

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :

Classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

2ème catégorie

Type V

Effectif admissible (public + personnel) : 1000

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

Municipalité de Lourdes

APRÈS TRAVAUX :

Activité principale (par étage(s)) :

Etablissement de culte

Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :

Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

2ème catégorie

Type V

Effectif admissible (public + personnel) : 798

Identité de l'exploitant :

Municipalité de Lourdes

Veuillez compléter sur papier libre, si nécessaire.

6 – Agenda d'accessibilité programmée

Ce projet comporte une demande d'Agenda d'accessibilité programmée sur une, deux ou trois années

Avez-vous antérieurement bénéficié d'une prorogation du délai de dépôt au titre d'une situation financière délicate ou suite à un refus d'un premier agenda? (Article L. 111-7-6 du code de la construction et de l'habitation)

Oui Non

Si oui, veuillez joindre l'arrêté préfectoral correspondant

6-1 Situation de votre établissement à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation (Parties de l'établissement accessibles, parties restant à mettre en accessibilité, dérogations obtenues...)

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

6-2 Chiffrage et calendrier détaillés de la mise en accessibilité de l'établissement

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement sont les travaux définis dans la notice descriptive d'accessibilité (Article R. 111-19-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt des pièces à joindre), ainsi que l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, etc., et les autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public (signalétique)

Actions de mise en accessibilité programmées	Date de début (semestre, mois, ...)	Date de fin (semestre, mois, ...)	Coût prévisionnel

Veuillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité.

Coût de la mise en accessibilité	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Total	

7 - Engagement du ou des demandeur(s)

J'atteste avoir qualifié pour demander cette autorisation :

Je (nous) soussigné(s), auteur(s) de la demande, certifie(ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation relatives à la solidité et à la sécurité des personnes.

à

Le :

Signature du (des) demandeur(s)

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci contre :
 Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement recevant du public et à la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée le cas échéant

Veuillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commission de sécurité et d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

	Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/>	Imprimé de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public et de demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée le cas échéant	1	4
<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de situation	2	4

1 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie (Art. R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation)

	Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/>	Une notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : <ul style="list-style-type: none"> • les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap 	3	3
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir : <ul style="list-style-type: none"> • les conditions d'accessibilité des engins de secours • les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers • la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers 	4	3
<input checked="" type="checkbox"/>	Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment : <ul style="list-style-type: none"> • les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap • les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés 	5	3
<input checked="" type="checkbox"/>	La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	6	3

N. B. : les documents de détail intéressant les installations techniques doivent pouvoir être fournis par le constructeur ou l'exploitant avant le début des travaux portant sur ces installations ; ils sont alors communiqués à la commission de sécurité

2 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité (Arrêté du 11 septembre 2007 DEVU0763039A) (PC 39 ou PA 50)

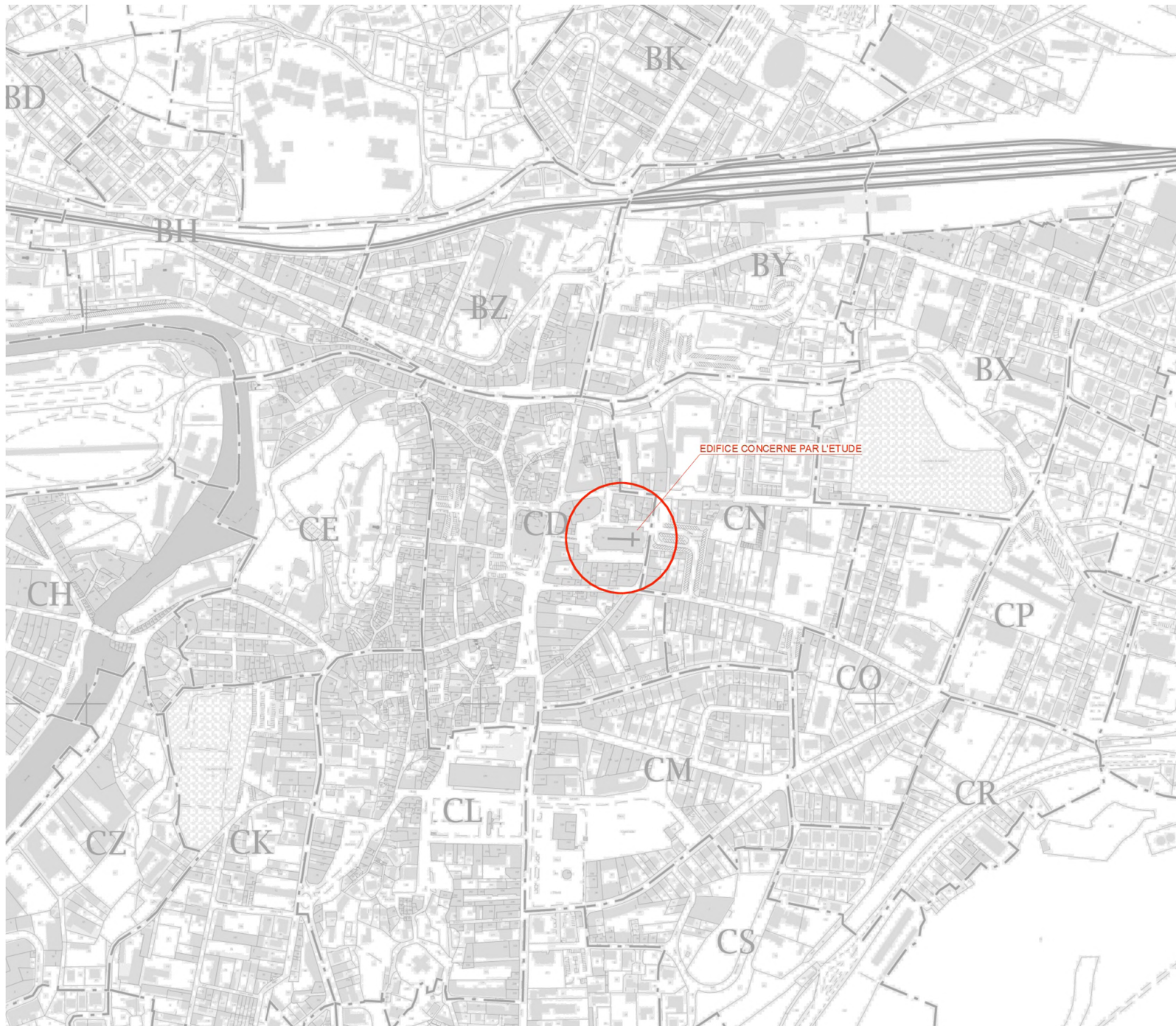
	Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/>	Plan coté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, précisant : <ul style="list-style-type: none"> • les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guidage, le repérage, ...) • les raccordements (voirie/parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures/parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement) • les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain/voie interne/places de stationnement adaptées/circulations piétonnes/entrée de l'établissement) • les espaces de manœuvre, de retournement et de repos extérieurs • les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement 	7	3

<input checked="" type="checkbox"/> Plan côté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, pour chaque niveau et pour chaque bâtiment précisant : <ul style="list-style-type: none"> • Les circulations intérieures horizontales et verticales (fonctions, largeurs, pentes, dévers ...) • Les aires de stationnement • Les locaux sanitaires destinés au public • Le sens d'ouverture des portes et leur espace de débatement • Les espaces d'usage, de manœuvre, de retournement et de repos intérieurs • L'emplacement des appareils sanitaires et leurs accessoires obligatoires • Les places de stationnements adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places • Cas particuliers des ERP de 5^{ème} catégorie situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes : Délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie. 	8	3
<input checked="" type="checkbox"/> Plans avant travaux s'il s'agit d'un bâtiment existant	9	3
<input checked="" type="checkbox"/> Notice descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité (Art. R. 111-19-19 CCH) : <ul style="list-style-type: none"> • Dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement • Caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public • Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds • Traitement acoustique des espaces • Dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairage et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation recevant du public assis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emplacements accessibles aux personnes en fauteuil roulant : nombre, taux par rapport au nombre total de places assises, localisation, cheminements permettant d'y accéder depuis l'entrée de l'établissement • Dans le cas d'un établissement recevant du public assis de plus de 1 000 places, l'arrêté municipal fixant le nombre d'emplacements accessibles <p>S'il s'agit d'un établissement disposant de locaux d'hébergement destinés au public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau et cabinets d'aisance accessibles aux personnes handicapées : taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total de chambres, localisation, répartition par catégorie, le cas échéant <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage ou des douches :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles aux personnes handicapées <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des caisses de paiement disposées en batterie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de caisses aménagées pour être accessibles aux personnes handicapées et leur localisation 	10	3
<input type="checkbox"/> Dans le cas d'un parking de plus de 500 places, couvert ou non, dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public : Arrêté municipal prévu à l'article 3 de l'arrêté du 1 ^{er} août 2006 (NOR : SOCU0611478A) fixant le nombre de places de stationnement automobile adaptées et réservées	11	3
<input checked="" type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	12	3

3 - Dossier destiné à la vérification de la demande de validation de l'Ad'ap

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> Si le propriétaire ou l'exploitant de cet établissement est une collectivité territoriale ou un établissement public, la délibération de, respectivement, son organe délibérant ou son conseil d'administration l'autorisant à présenter la demande de validation de l'agenda	13	3
<input type="checkbox"/> Si le propriétaire ou l'exploitant de cet établissement est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale, les modalités de la politique d'accessibilité menée sur le territoire et tout particulièrement les concertations menées avec les représentants des commerçants sur les questions de voirie et d'accès de leurs établissements recevant du public	14	3
<input type="checkbox"/> Si des concertations ont été menées pendant l'élaboration de l'agenda avec les partenaires du projet, dont notamment les associations de personnes handicapées, les comptes-rendus des dites concertations	15	3
<input type="checkbox"/> En cas de co-signataires, les engagements financiers de chacun d'eux.	16	3

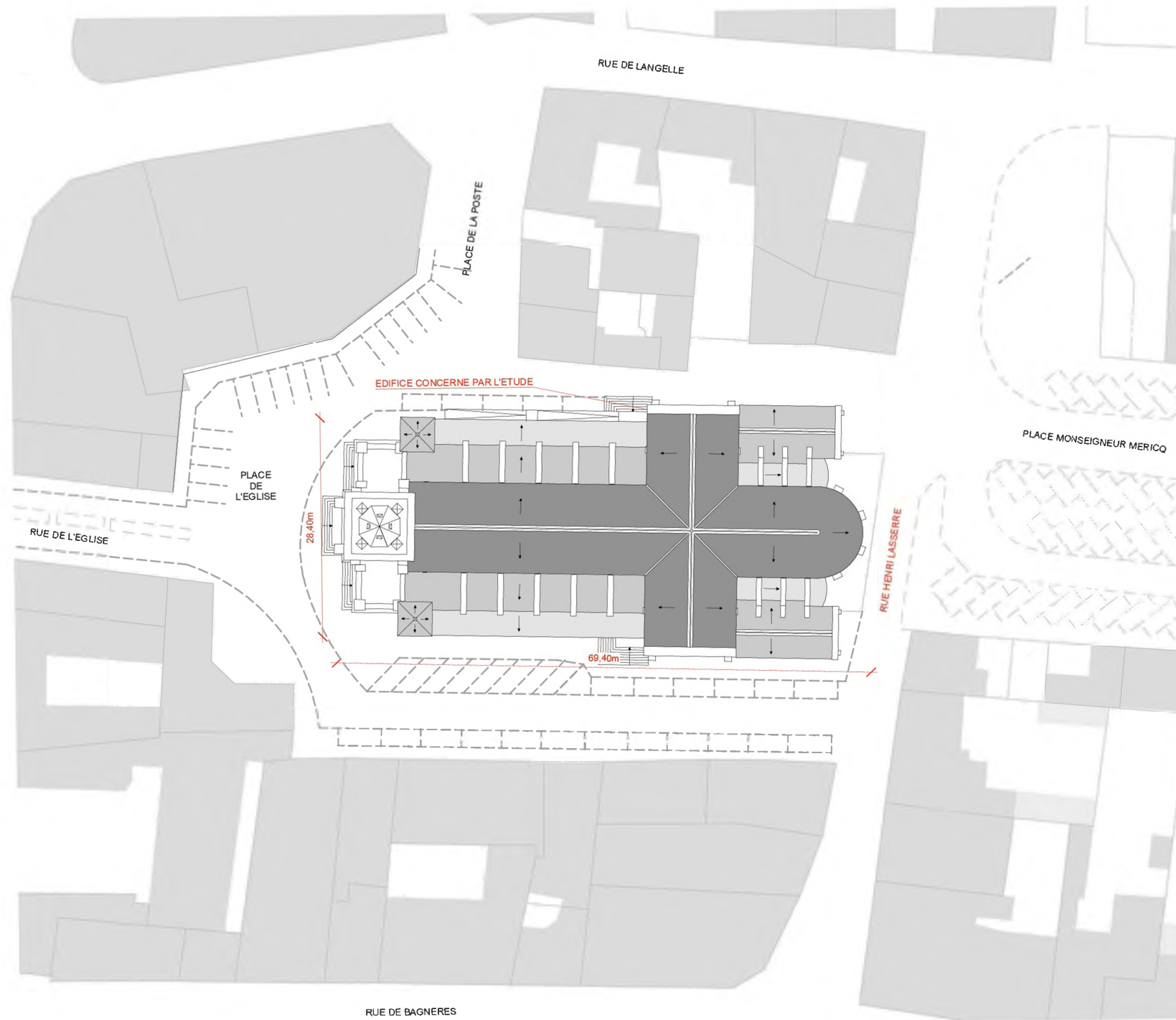
PIECE N°2 : PLAN DE SITUATION



SECTION : CD
PARCELLE : 34
SURFACE : 1920 m²
ADRESSE : Place de l'église - 65100 Lourdes

LOURDES - 65
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
PLAN DE SITUATION
EXTRAIT DU CADASTRE
Agence S. THOUIN Architecture
Architectes du Patrimoine AOUT 2020

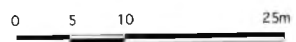
ECHELLE : 1 / 5000e
0 50 100 250m



SECTION : CD
PARCELLE : 34
SURFACE : 1920 m²
ADRESSE : Place de l'église - 65100 Lourdes

LOURDES - 65
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
PLAN DE MASSE
ETAT ACTUEL
Agence S. THOUIN Architecture
Architectes du Patrimoine AOUT 2020

ECHELLE : 1 / 500e



A- SÉCURITÉ INCENDIE

PIÈCE N°3 : NOTICE DESCRIPTIVE

Notice récapitulant les dispositions précises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité, notamment :

- Les matériaux utilisés pour le gros-oeuvre, la décoration et les aménagements intérieurs,
- La ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap.

NOTICE DE SECURITE INCENDIE

PROJET :

Département : **HAUTES-PYRÉNÉES**
Commune : **LOURDES**
Edifice : **EGLISE DU SACRÉ-CŒUR**

MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de Lourdes
Hôtel de Ville, 2 rue de l'Hôtel de Ville
65 100 LOURDES
Tél : 05 62 94 65 65

MAITRE D'OEUVRE :

SARL STEPHANE THOUIN ARCHITECTURE
54, Rue des Augustins
47000 AGEN
Tél. 05 53 48 28 19

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET :

Les travaux envisagés sont :

- Consolidation des structures et des voûtes du bâtiment.
- Restauration complète des charpentes et couvertures.
- Mise en valeur intérieure par reprise des enduits et badigeons.
- Adaptation des installations électriques et de l'éclairage.
- Remplacement du système de chauffage au gaz par des équipements électriques.

ÉTAT ACTUEL

Actuellement, l'établissement est classé en deuxième catégorie, de type :

- V : Lieu de culte

L'effectif maximum admissible est actuellement fixé à 1000 personnes, deux espaces sont déclarés ouverts au public : l'église et la crypte.

Dans son dernier procès-verbal de visite, en date de septembre 2013, la Commission de Sécurité a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation, assorti de recommandations à vérifier les installations techniques de chauffage, de gaz, d'électricité et d'éclairage de sécurité.

0. Zone objet de l'étude

La présente notice concerne l'ensemble de l'église du Sacré-Cœur :

Ces zones comprennent :

Au 1er sous-sol : la crypte

Au rez-de-chaussée : la nef et les sacristies Nord et Sud

1. Classement de l'établissement (GN1 à GN3)

Type de bâtiment

Établissement Recevant du Public de type V

2ème catégorie

Effectif admissible

Selon le dernier Procès-Verbal de visite, en date du 13 septembre 2013, l'effectif admissible dans l'établissement est fixé à 1000 personnes :

- 1000 places dans la nef
- 200 places dans la crypte

2. Conception et desserte du bâtiment (CO1 à CO5)

Le bâtiment existant, n'est pas sectorisé, ni compartimenté.

La distribution est de type cloisonnement traditionnel.

Le plancher bas du dernier niveau accessible au public est inférieur à huit mètres au-dessus du sol.

L'accès principal à la nef se fait actuellement par le portail Ouest sur la place de l'église dont la largeur est de 2,20m. Les façades Nord et Sud possèdent chacune des accès secondaires d'une largeur de 1,38m.

L'accès à la crypte se fait par deux portes sur les façades Nord et Sud de 0,90m de large.

3. Isolement par rapport aux tiers (CO6 à CO10)

L'église du Sacré-Cœur ne présente pas de tiers adossé.

4. Résistance au feu des structures (CO11 à CO15)

L'ensemble de l'église est bâtie en maçonnerie de pierre de taille (différents calcaires, pierre de Lourdes) et les corniches en briques foraines. Le clocher est bâti en béton armé avec un habillage en pierre de taille : partie basse en pierre de Lourdes, partie haute - à partir du niveau de la chambre des cloches jusqu'au sommet de la flèche - en pierre calcaire à grand appareil. À l'intérieur, la voûte est en briques plâtrées, avec arcs retombant sur des colonnes engagées prenant appui sur des colonnes monolithiques en marbre de Campan.

Planchers :

- Nef et transept : Dallage sur terre-plein
- Chœur : Voûtes en pierre (crypte)
- Tribune d'orgue (non accessible au public) : Poutraison en bois massif
- Bâtiment Nord (sacristie) : Poutraison et planchers en bois
- Clocher : Voûtes et plancher en béton armé
- Voûtes : Briques plâtrées

5. Couvertures et façades (CO16 à CO22)

La couverture en ardoise et zinc repose sur une charpente en bois massif. Les façades sont en pierre de taille et béton armé

Façades :

- Pierre de taille
- Béton armé (clocher)

Charpente - Couverture :

- Charpente bois massif
- Couvertures ardoise et zinc
- Flèche et terrasses du porche en béton armé

6. Distribution intérieure (CO23 à CO26)

L'édifice se présente sous la forme d'un grand vaisseau à 3 nefs flanquées de chapelles latérales et ne présente pas au rez-de-chaussée de cloisonnement intérieur.

7. Locaux à risques particuliers (CO27 à CO29)

L'édifice présente un local de stockage à risque au premier étage de la sacristie Nord. Il est isolé des parties accessibles au public mais rempli d'encombrants et de mobiliers divers (chaises, statuaire, prie-Dieu,..) qui pourraient être des éléments de propagation du feu en cas d'incendie.

8. Conduits et gaines (CO 30 à CO33)

L'édifice ne présente pas de gaines techniques et conduits.

9. Dégagements : sorties (CO43 à CO48)

L'église dispose de 3 sorties :

- Sortie Ouest : Portail monumental d'une largeur de 2,20m (3UP). L'accès au porche et au portail Ouest se fait par un emmarchement de 9 marches. Les vantaux débattent vers l'intérieur, dans le sens opposé à l'évacuation. Un tambour d'entrée a été mis en place afin de laisser le portail extérieur ouvert et d'aménager une porte au débattement conforme. Les deux

portes latérales du sas ont une largeur de passage de 0,95m et la porte principale a une largeur de passage de 2,20m soit 1,10m par vantaux.

- Sortie Transept Sud : Porte d'accès secondaire d'une largeur de 1,38m (2UP). L'accès au portail Sud se fait par un emmarchement de 7 marches.

Un tambour d'entrée a été mis en place mais les vantaux débattent vers l'intérieur, dans le sens opposé à l'évacuation. Les deux portes latérales du sas ont une largeur de passage de 0,79m.

- Sortie Transept Nord : Porte d'accès secondaire d'une largeur de 1,38m (2UP). L'accès au portail Nord se fait par un emmarchement de 7 marches. Un tambour d'entrée a été mis en place mais les vantaux débattent vers l'intérieur, dans le sens opposé à l'évacuation. Les deux portes latérales du sas ont une largeur de passage de 0,79m et la porte principale a une largeur de passage de 1,96m.

La crypte dispose de 2 sorties :

- Sortie Sud : Porte d'accès secondaire / largeur 0,90m. (1UP)

- Sortie Nord : Porte d'accès secondaire / largeur 0,90m. (1UP)

Ces deux portes ont des vantaux qui débattent vers l'intérieur, dans le sens opposé à l'évacuation du public.

10. Dégagements : escaliers (CO49 à CO56)

Le bâtiment dispose de deux escaliers :

- L'escalier nord dessert la crypte et l'étage de la sacristie. Il est à 2 UP.

- L'escalier Sud dessert la crypte. Il est à 2 UP.

Ces escaliers ne sont pas équipés de systèmes de désenfumage.

11. Espaces d'attente sécurisés (CO57 à CO60)

L'établissement ne dispose pas d'Espaces d'Attente Sécurisés (EAS).

12. Aménagements intérieurs, décoration et mobilier (AM1 à AM20)

Les finitions intérieures sont en matériaux non inflammables (principalement enduit à la chaux, pierre, et marbre).

La galerie haute (faux-triforium) est séparée des combles par des caissons en contreplaqué au premier étage dont nous ignorons la stabilité au feu.

13. Désenfumage (DF1 à DF10)

L'église et la crypte qui ont chacune une surface supérieure à 300m², ne sont pas désenfumées. Compte-tenu de l'importante hauteur sous-plafond et du très faible pontentiel calorifique, la mise en place d'un système de désenfumage n'a pas été imposé.

14. Chauffage, ventilation , réfrigération, climatisation, conditionnement d'air et installations d'eau chaude sanitaire (CH1 à CH58)

15. Installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés (GZ1 à GZ30)

L'édifice comporte deux installations de chauffages :

- Le chauffage de l'église par radiants gaz avec une canalisation traversant le comble sur toute sa longueur. Ces lustres chauffants ont été mis hors d'usage en 2018 et sont en cours de démontage
- Le chauffage de la crypte est assuré par deux radiants IRC (infra-rouge courts) sur pieds.

16. Installations électriques et éclairage (EL1 à EL23) (EC1 à EC15)

L'établissement dispose des installations techniques suivantes :

- L'ensemble des réseaux de distribution de puissance est issu d'un TGBT présent dans la sacristie et de coffrets divisionnaires distribués dans l'édifice. Au RDC un coffret est placé dans l'entrée à gauche, au R-1 dans la crypte et pour le R+1 dans une niche au niveau de la tribune.
- L'éclairage est assuré par plusieurs types de luminaires, à LED (sous le porche, nef), des tubes fluorescent (triforium, sacristies) et des sources halogènes (triforium).

17. Ascenseurs (AS1 à AS11)

Sans objet.

18. Moyens de secours contre l'incendie (MS1 à MS75)

L'établissement dispose des installations de sécurité suivantes :

- Un éclairage de sécurité d'évacuation alimenté par des blocs-autonomes (BAES).
- Un éclairage de sécurité (éclairage d'ambiance) alimenté par des blocs phares depuis la galerie du triforium.
- Un dispositif d'alarme incendie constitué d'un coffret d'alarme de type 4 implanté dans la sacristie avec un seul déclencheur identifié sous le coffret d'alarme.

ÉTAT PROJET

L'analyse des risques révèle une situation assez favorable, avec une configuration permettant l'évacuation rapide, une hauteur sous voûte très importante limitant la propagation des fumées et un pouvoir calorifique réduit (peu de mobilier ou de revêtements combustibles). La situation est donc globalement favorable dans la configuration actuelle en **deuxième catégorie**.

Le principal problème à traiter concerne le chauffage de l'édifice par lustres au gaz qui constitue un danger pour le public (d'où l'avis défavorable de la commission de sécurité). Ces lustres seront entièrement supprimés, ainsi que les canalisations dans le comble.

1. Classement de l'établissement (GN1 à GN3)

Type de bâtiment

Établissement Recevant du Public de type V
2ème catégorie

Effectif admissible total : Au vu des disposition actuelles de l'église et de la crypte, du nombre de dégagements et d'unités de passage, il est proposé de modifier l'effectif total admissible :

- 699 places dans la nef
- 99 places dans la crypte

2. Conception et desserte du bâtiment (CO1 à CO5)

. Accessibilité Pompiers :

L'accès à l'édifice se faisant directement par trois façades de l'édifice depuis l'espace public, les dispositions actuelles restent inchangées.

3. Isolement par rapport aux tiers (CO6 à CO10)

L'église du Sacré-Cœur ne présente pas de tiers adossé.

4. Résistance au feu des structures (CO11 à CO15)

Les dispositions actuelles de l'établissement ne sont pas modifiées.

5. Couvertures et façades (CO16 à CO22)

Les dispositions actuelles de l'établissement ne sont pas modifiées.

6. Distribution intérieure (CO23 à CO26)

L'édifice ne comporte pas de cloisonnement intérieur.

7. Locaux à risques particuliers (CO27 à CO29)

Dans le cadre du projet de mise en sécurité Incendie, les locaux à risques seront sécurisés :

- Évacuation des mobiliers divers stockés dans des locaux non sécurisés au-dessus de la sacristie Nord.
- Création d'un local de stockage sécurisé au premier étage de la sacristie Nord.

8. Conduits et gaines (CO 30 à CO33)

L'édifice ne présente pas de gaines techniques et conduits.

9. Dégagements : sorties (CO43 à CO48)

L'église dispose de 3 sorties :

- Sortie Ouest : Portail monumental d'une largeur de 2,20m (3UP). L'accès au porche et au portail Ouest se fait par un emmarchement de 9 marches. Les vantaux débattent vers l'intérieur, dans le sens opposé à l'évacuation. Un tambour d'entrée a été mis en place afin de laisser le portail extérieur ouvert et d'aménager une porte au débattement conforme. Les deux portes latérales du sas ont une largeur de passage de 0,95m et la porte principale a une largeur de passage de 2,20m soit 1,10m par vantaux.

- Sortie Transept Sud : Porte d'accès secondaire d'une largeur de 1,38m (2UP). L'accès au portail Sud se fait par un emmarchement de 7 marches.

Un tambour d'entrée a été mis en place mais les vantaux débattent vers l'intérieur, dans le sens opposé à l'évacuation. Les deux portes latérales du sas ont une largeur de passage de 0,79m.

- Sortie Transept Nord : Porte d'accès secondaire d'une largeur de 1,38m (2UP). L'accès au portail Nord se fait par un emmarchement de 7 marches. Un tambour d'entrée a été mis en place mais les vantaux débattent vers l'intérieur, dans le sens opposé à l'évacuation. Les deux portes latérales du sas ont une largeur de passage de 0,79m et la porte principale a une largeur de passage de 1,96m.

La crypte dispose de 2 sorties :

- Sortie Sud : Porte d'accès secondaire / largeur 0,90m. (1UP)

- Sortie Nord : Porte d'accès secondaire / largeur 0,90m. (1UP)

Ces deux portes ont des vantaux qui débattent vers l'intérieur, dans le sens opposé à l'évacuation du public.

Les dispositions actuelles des sorties restent inchangées et font l'objet d'une demande de dérogation.

10. Dégagements : escaliers (CO49 à CO56)

Le bâtiment dispose de deux escaliers :

- L'escalier nord dessert la crypte et l'étage de la sacristie. Il est à 2 UP.

- L'escalier Sud dessert la crypte. Il est à 2 UP.

11. Espaces d'attente sécurisés (CO57 à CO60)

Les dispositions existantes des EAS restent inchangées.

12. Aménagements intérieurs, décoration et mobilier (AM1 à AM20)

Les revêtements intérieurs de l'édifice restent inchangés.

13. Désenfumage (DF1 à DF10)

Les dispositions actuelles de l'établissement ne sont pas modifiées.

14. Chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation, conditionnement d'air et installations d'eau chaude sanitaire (CH1 à CH58)

15. Installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés (GZ1 à GZ30)

Le diagnostic initial réalisé en 2016 avait identifié un risque concernant le chauffage par lustres au gaz qui, non seulement présente un danger pour le public (d'où l'avis défavorable de la commission de sécurité) mais constitue un élément néfaste pour la préservation à long terme de l'édifice.

Ces lustres ont été mis hors d'usage en 2018 et seront entièrement supprimés, ainsi que les canalisations dans le comble.

En remplacement, plusieurs solutions seront envisagées :

- Solution de base : Chauffage par radiants infrarouge court (fixés en applique sur les murs ou sur des lustres).
- Variante : Installation de panneaux rayonnants basse température électrique.

16. Installations électriques et éclairage (EL1 à EL23) (EC1 à EC15)

Le projet de mise en valeur intérieure prévoit la réfection de l'éclairage de l'église :

- Réorganisation des passages de filerie, suppression des fileries volantes et dépose des commandes d'éclairage accessibles au public.
- Remplacement des luminaires vétustes et/ou non raccordés à la terre.
- Complément d'éclairage dans les circulations de l'église.
- Remplacement et complément de prises de courants pour éviter les rallonges et multiprises.

17. Ascenseurs (AS1 à AS11)

Sans objet.

18. Moyens de secours contre l'incendie (MS1 à MS75)

L'édifice est équipé d'un système d'alarme de type 4 qui sera conservé et complété par des déclencheurs manuels aux niveaux des différentes issues, d'avertisseurs sonores et d'avertisseurs lumineux dans les locaux dans lesquels des personnes pourraient être isolés. .

Des blocs de balisage (BAES) complémentaires seront installés, notamment dans la crypte qui n'est pas pourvu d'éclairage de sécurité.

CLASSEMENT DE L'EDIFICE

Classement initial :

. Effectif du public (public / personnel) :	1000 public / 0 personnel
. Activité principale :	Lieu de culte
. Type :	V
. Catégorie :	2 ^{me} catégorie

Classement proposé à la commission à l'issue des travaux réalisés :

. Effectif du public (public / personnel) :	699 + 99 personnes
. Type :	V
. Catégorie :	2 ^{ème} catégorie

Hauteur du dernier niveau accessible : inférieur à 8,00m

Pas de salles de plus de 100 m2 dans les étages / Pas de désenfumage prévu

Isolement par rapport aux tiers : Pas de tiers adossé

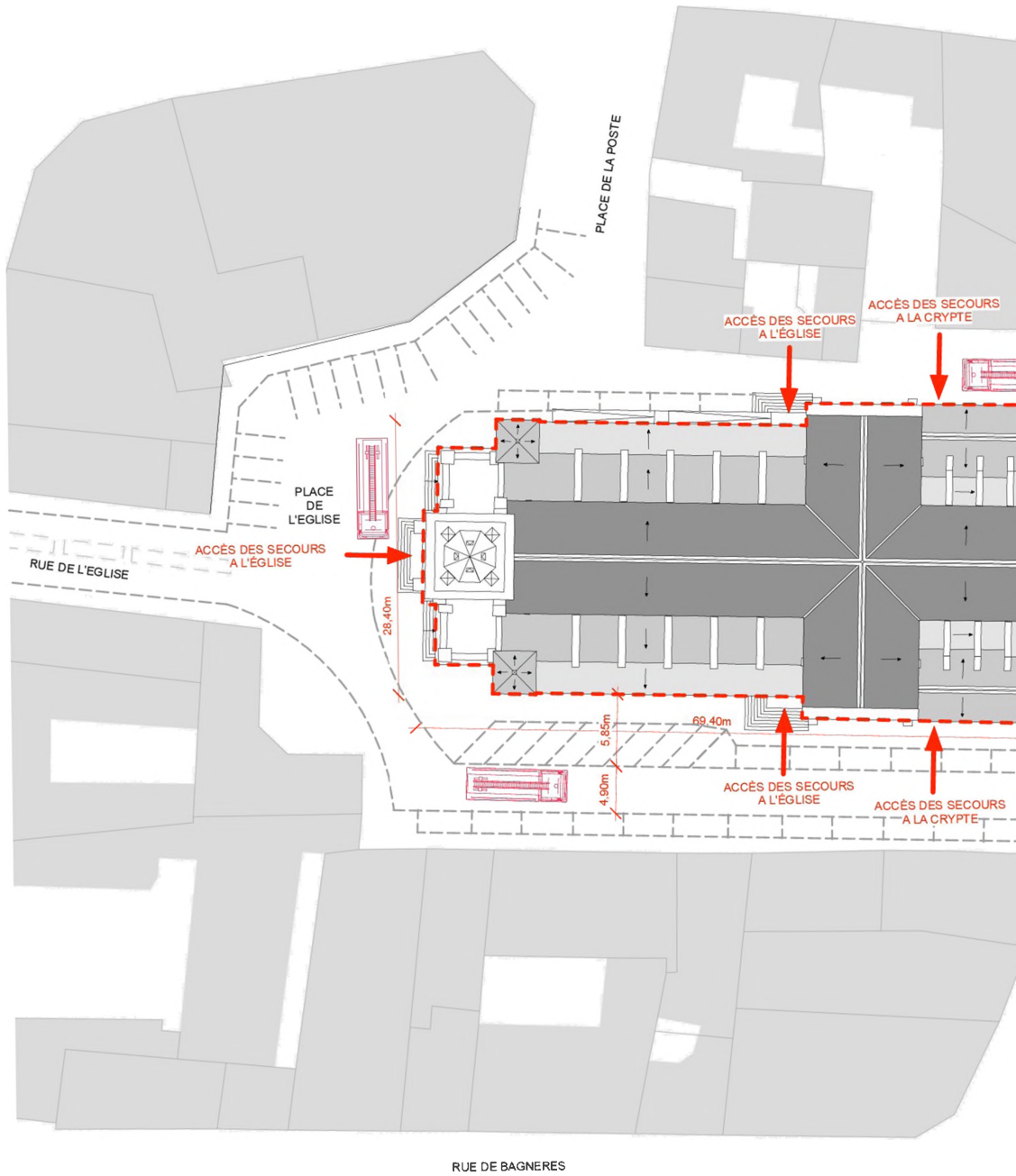
Fait le,

Le maître d'ouvrage

PIÈCE N°4 : PLANS D'ACCESSIBILITÉ DES MOYENS DE SECOURS

Plan de situation, plans de masse et de façades des constructions projetées
faisant ressortir :

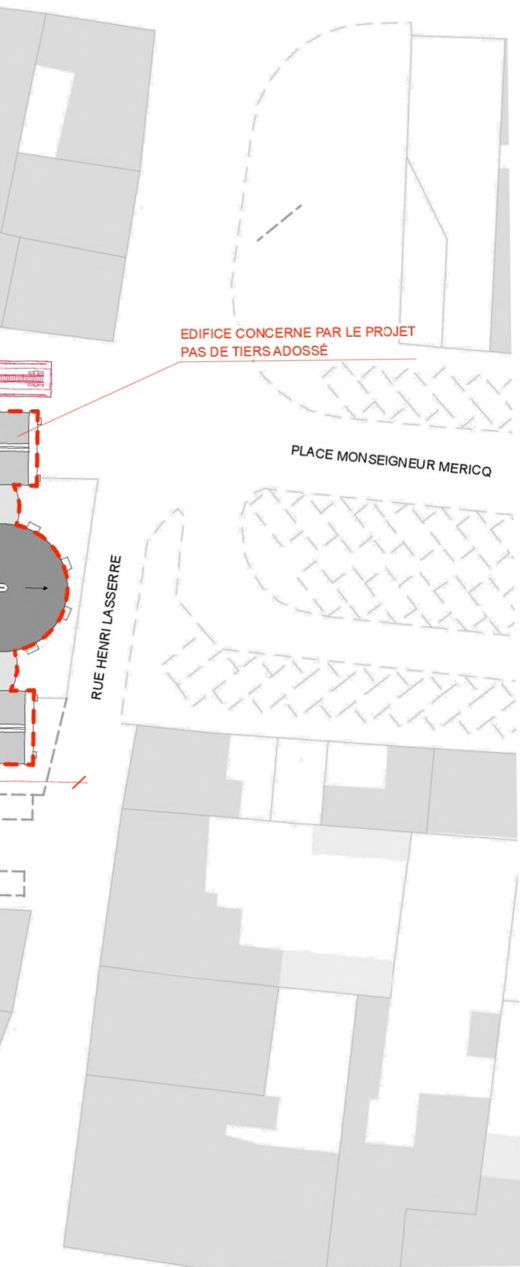
- les conditions d'accessibilité des engins de secours,
- les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers,
- la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers.



ECHELLE : 1 / 500e



SÉCURITÉ INCENDIE
MOYEN D'ACCÈS DES SECOURS



EDIFICE CONCERNE PAR LE PROJET
PAS DE TIERS ADOSSE

PLACE MONSEIGNEUR MERICQ

RUE HENRI LASSERRE

SECTION : CD
PARCELLE : 34
SURFACE : 1920 m²
ADRESSE : Place de l'église - 65100 Lourdes

LOURDES - 65

EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR

PLAN DE MASSE

ETAT ACTUEL

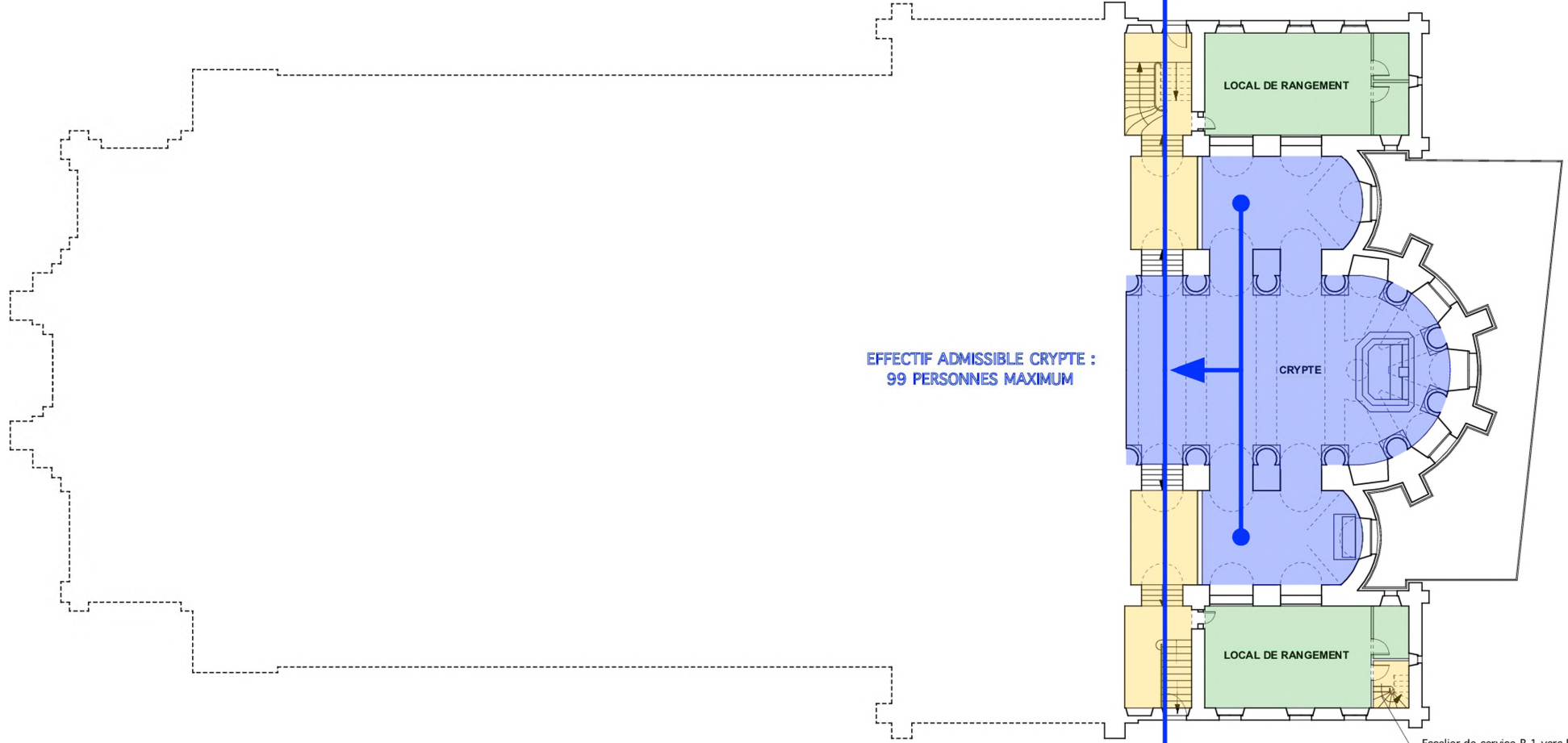
Agence S. THOUIN Architecture
Architectes du Patrimoine

FEVRIER 2019

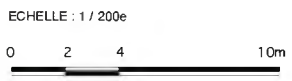
PIÈCE N°5 : PLANS DES NIVEAUX ET COUPES

Plans de coupe et plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment :

- **les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que dégagements, escaliers, sorties.**
- **La ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap.**
- **Les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés.**



- LEGENDE :
- CIRCULATION / DÉGAGEMENT
 - LOCAUX RECEVANT DU PUBLIC (ERP)
 - LOCAUX RÉSERVÉ AU PERSONNEL (ERT)
 - LOCAL À RISQUES PARTICULIERS



SÉCURITÉ INCENDIE
EFFECTIF ADMISSIBLE TOTAL : 699 + 99 PERSONNES MAXIMUM

LOURDES - 65

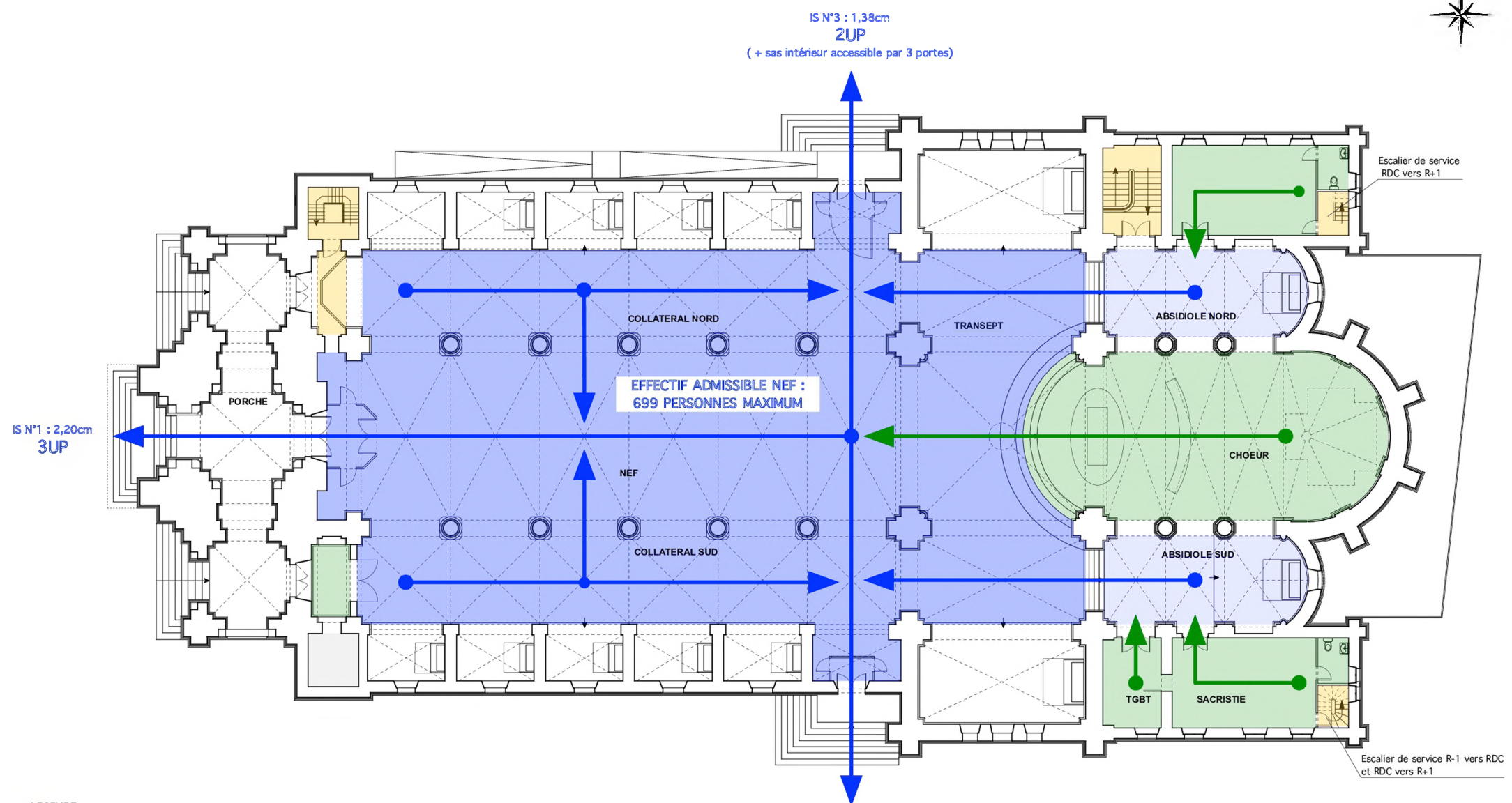
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR

PLAN DE LA CRYPTÉ

PROJET

Agence S. THOUIN Architecture
Architectes du Patrimoine

AOUT 2020



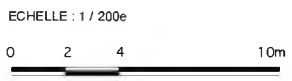
IS N°3 : 1,38cm
2UP
(+ sas intérieur accessible par 3 portes)

IS N°1 : 2,20cm
3UP

IS N°2 : 1,38cm
2UP
(+ sas intérieur accessible par 2 portes latérales)

EFFECTIF ADMISSIBLE NEF :
699 PERSONNES MAXIMUM

- LEGENDE :
- CIRCULATION / DÉGAGEMENT
 - LOCAUX RECEVANT DU PUBLIC (ERP)
 - LOCAUX RÉSERVÉ AU PERSONNEL (ERT)
 - LOCAL À RISQUES PARTICULIERS



SÉCURITÉ INCENDIE
EFFECTIF ADMISSIBLE TOTAL : 699 + 99 PERSONNES MAXIMUM

LOURDES - 65
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
PLAN AU SOL
PROJET

Agence S. THOUN Architecture
Architectes du Patrimoine AOUT 2020

LOURDES - 65

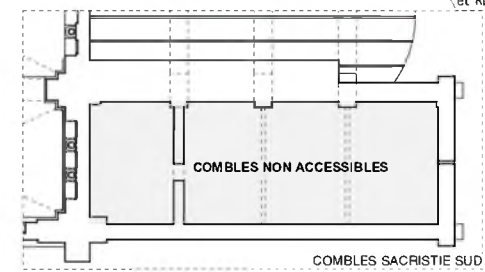
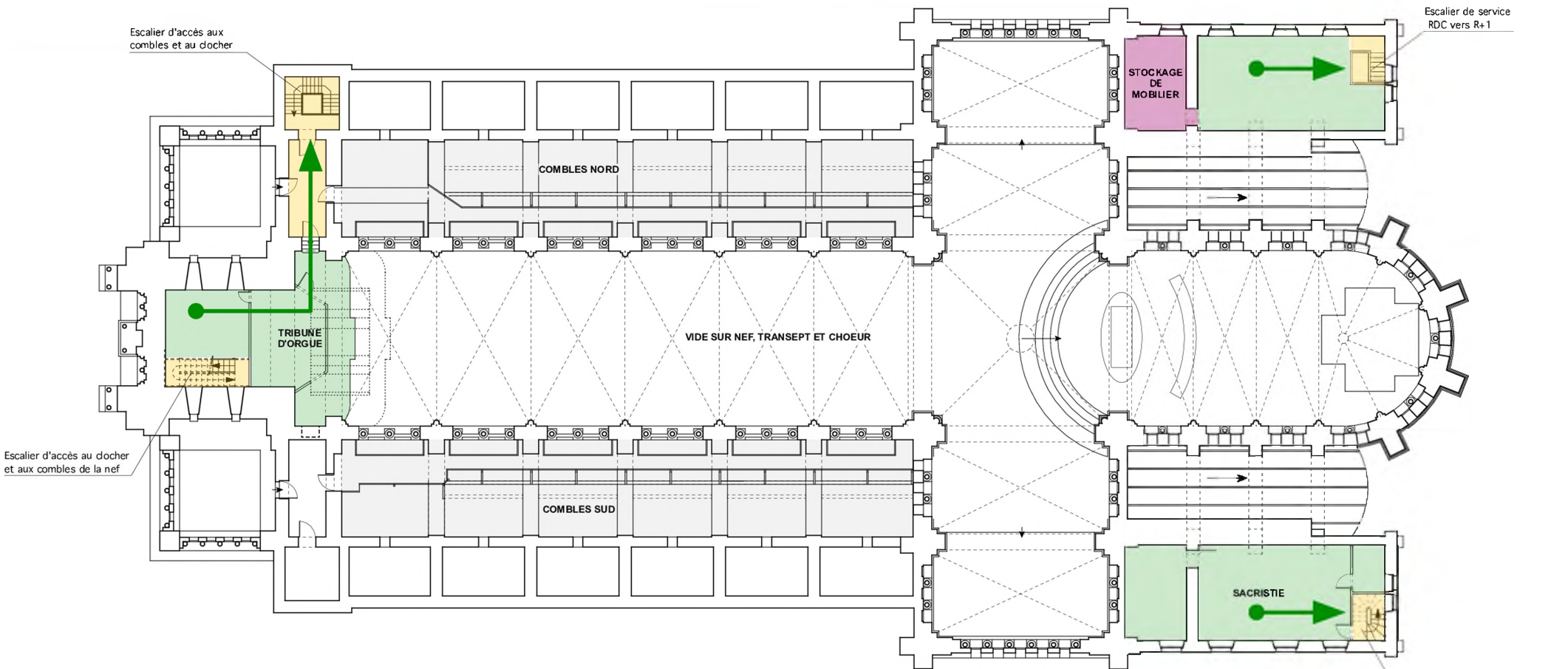
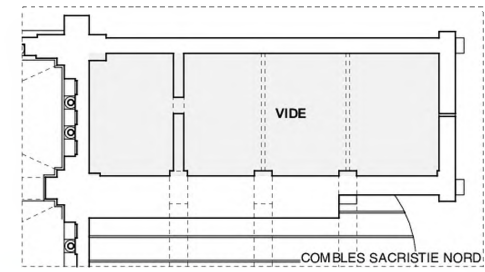
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR

PLAN DES COMBLES DES COLLATERAUX

ETAT ACTUEL

Agence S. THOUN Architecture
Architectes du Patrimoine

AOUT 2020



LEGENDE :

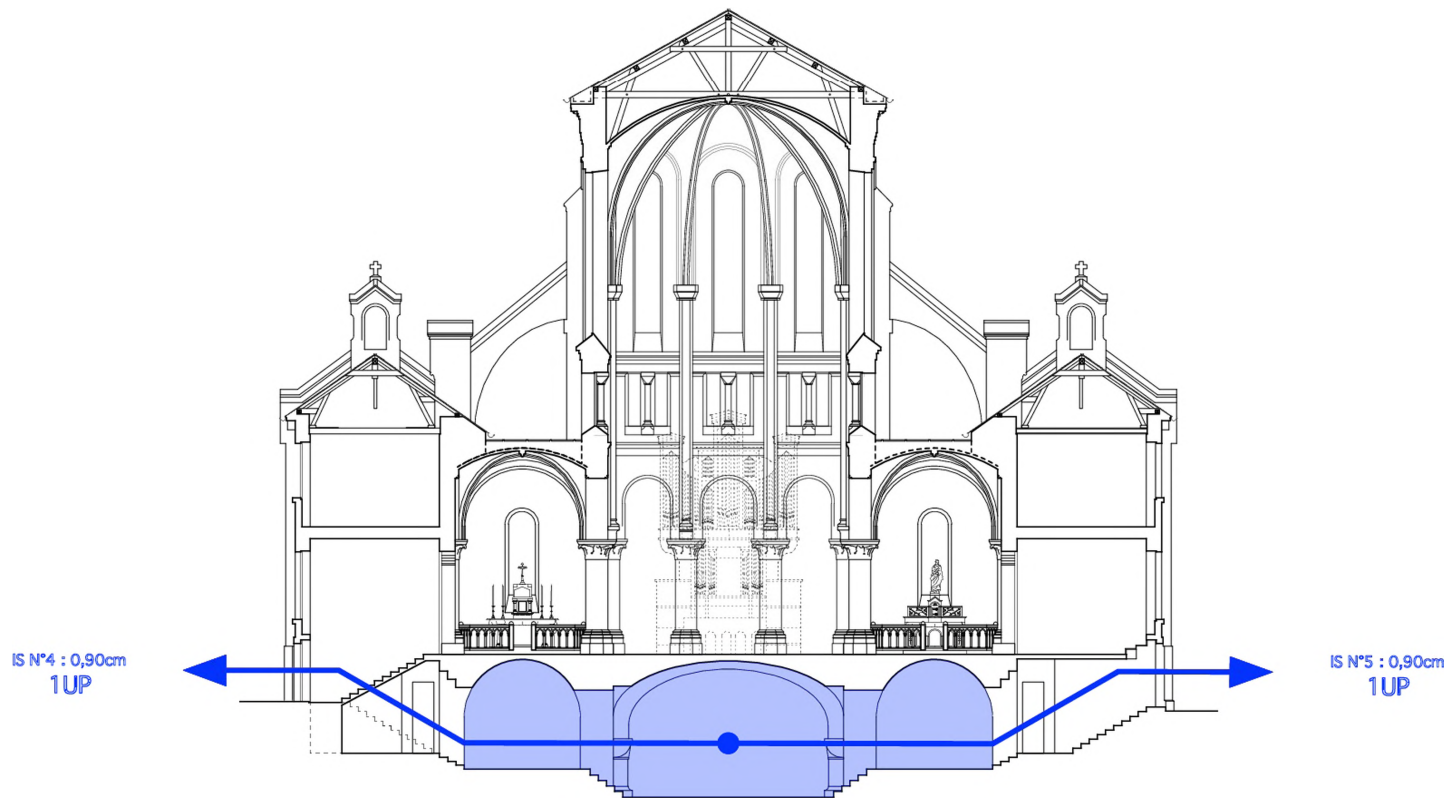
- CIRCULATION / DÉGAGEMENT
- LOCAUX RECEVANT DU PUBLIC (ERP)
- LOCAUX RÉSERVÉ AU PERSONNEL (ERT)
- LOCAL À RISQUES PARTICULIERS

ECHELLE : 1 / 200e

0 2 4 10m

SÉCURITÉ INCENDIE

EFFECTIF ADMISSIBLE TOTAL : 699 + 99 PERSONNES MAXIMUM



LEGENDE :

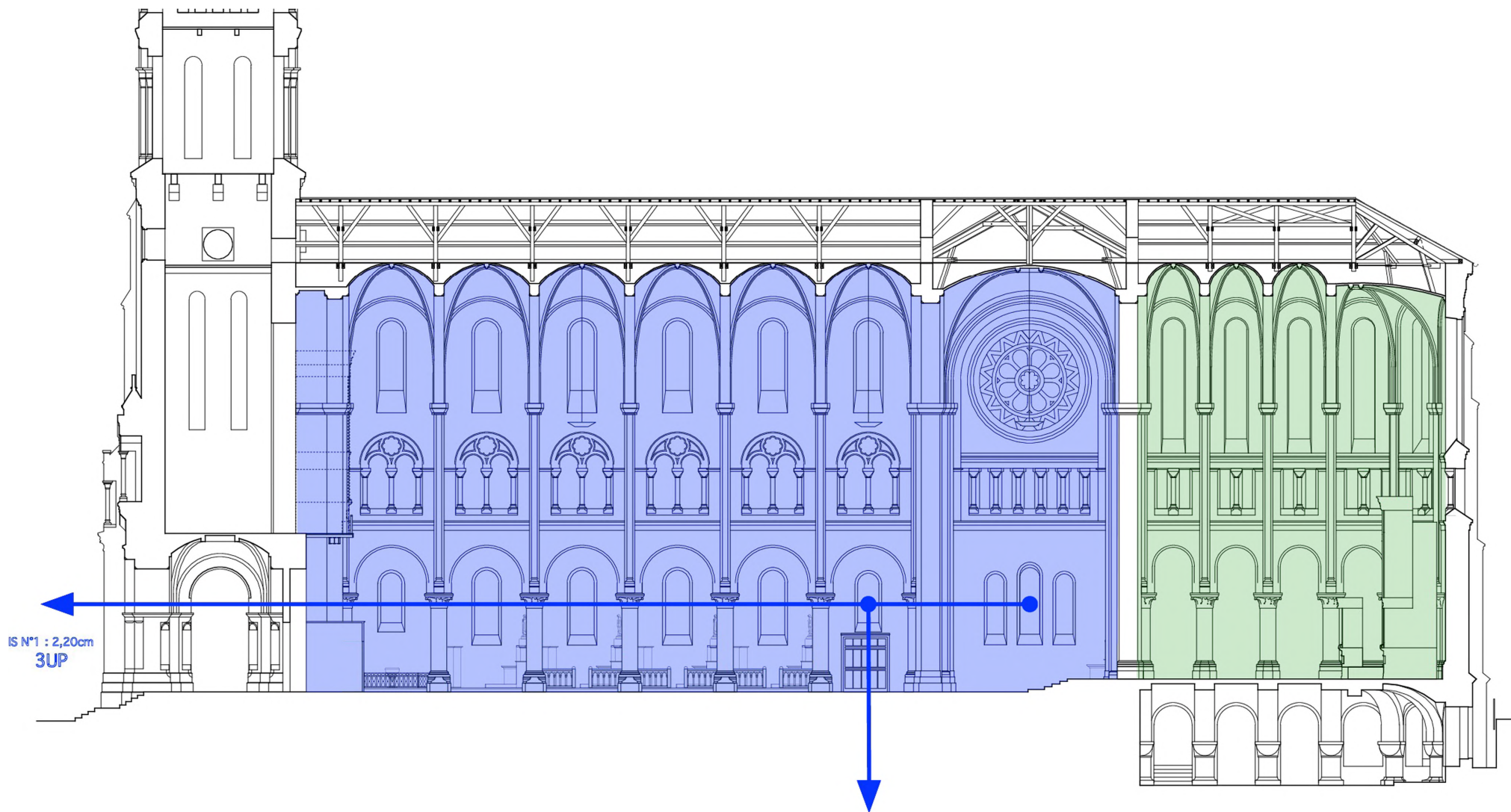
■ LOCAUX RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

ECHELLE : 1 / 200e

0 2 4 10m

CRYPTE
2 DÉGAGEMENTS / 2 UP
EFFECTIF ADMISSIBLE : 99 PERSONNES MAXIMUM

LOURDES - 65
 EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
 COUPE TRANSVERSALE SUR LE CHŒUR
 PROJET
 Agence S. THOUIN Architecture
 Architectes du Patrimoine AOUT 2020



IS N°1 : 2,20cm
3UP

IS N°2 : 1,38cm + IS N°3 : 1,38cm
2UP + 2UP

LEGENDE :

■ LOCAUX RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

ECHELLE : 1 / 200e

0 2 4 10m

NEF + TRANSEPT
3 DÉGAGEMENTS / 7 UP

EFFECTIF ADMISSIBLE : 699 PERSONNES MAXIMUM

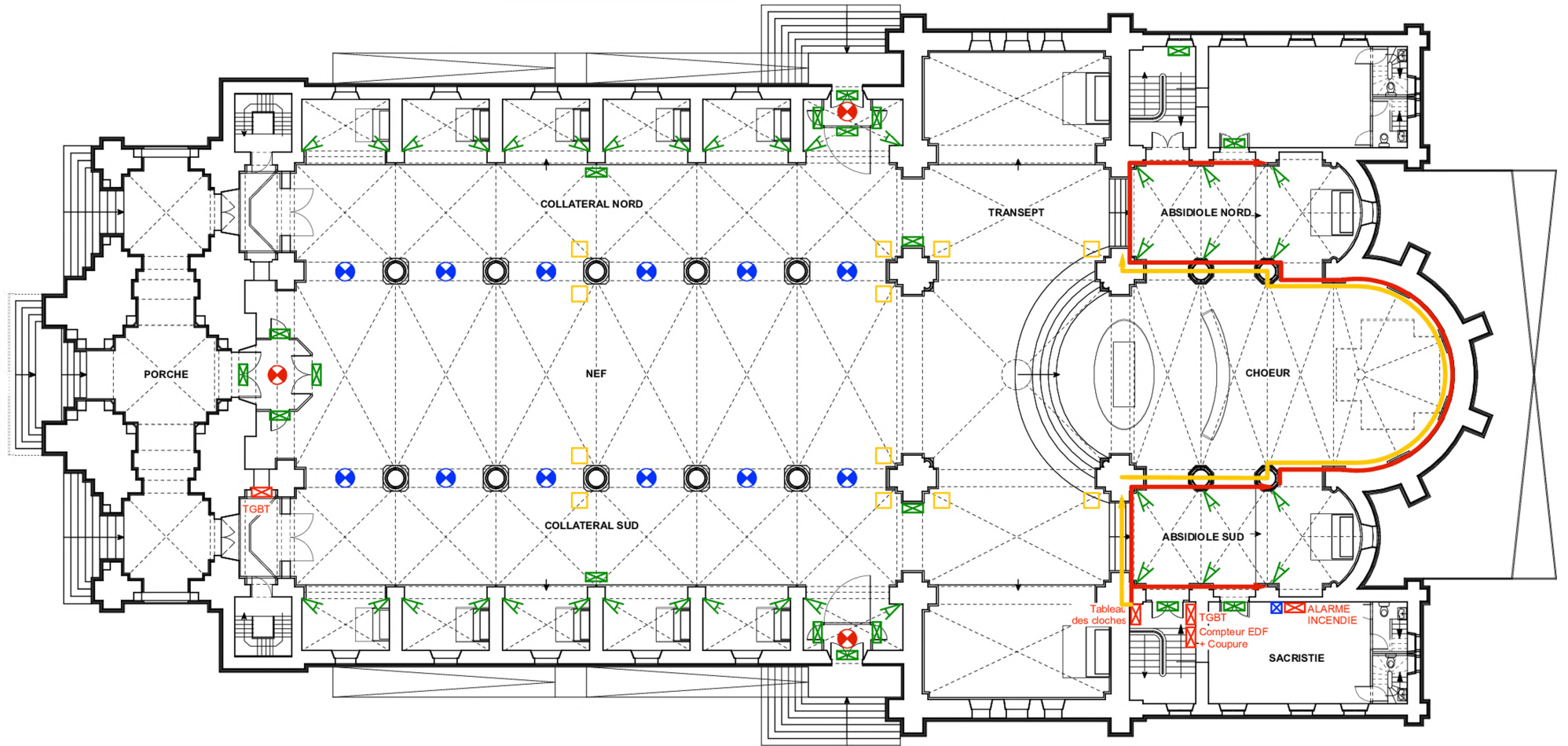
LOURDES - 65

EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
COUPE LONGITUDINALE VERS LE NORD
PROJET

Agence S. THOUN Architecture
Architectes du Patrimoine NOVEMBRE 2018

LEGENDE :

- | | | | | | |
|--|--|--|-----------------------------|--|----------------------------|
| | PROJECTEUR : ECLAIRAGE ARCHITECTURAL > VERS VOUTES | | HAUT PARLEUR | | ELECTRICITÉ : SONORISATION |
| | PROJECTEUR : ECLAIRAGE MOBILIER > VERS OEUVRES | | ECLAIRAGE DE SECOURS : BAES | | ELECTRICITÉ : COURANT FORT |
| | PROJECTEUR : ECLAIRAGE FONCTIONNEL > VERS LE SOL | | DÉCLENCHEUR MANUEL | | |
| | LANTERNE EN VERRERIE | | | | |



ECHELLE : 1 / 200e



LOURDES - 65

EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR

PLAN AU SOL

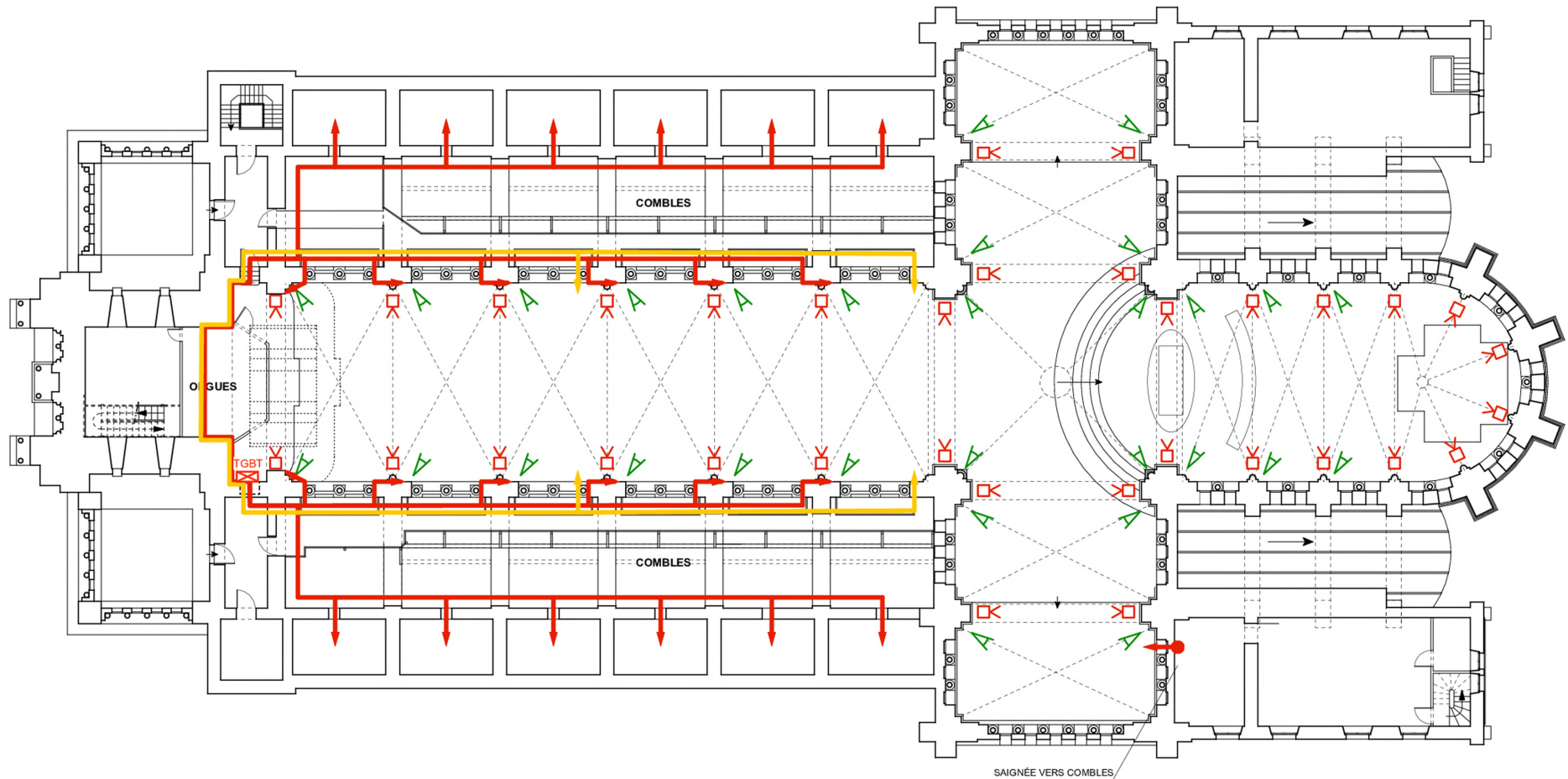
ETAT PROJETÉ

Agence S. THOUIN Architecture
Architectes du Patrimoine

AOUT 2020

LEGENDE :

-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE ARCHITECTURAL > VERS VOUTES
-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE MOBILIER > VERS OEUVRES
-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE FONCTIONNEL > VERS LE SOL
-  LANTERNE EN VERRERIE
-  HAUT PARLEUR
-  ECLAIRAGE DE SECOURS : BAES
-  DÉCLENCHEUR MANUEL
-  ELECTRICITÉ : SONORISATION
-  ELECTRICITÉ : COURANT FORT



ECHELLE : 1 / 200e

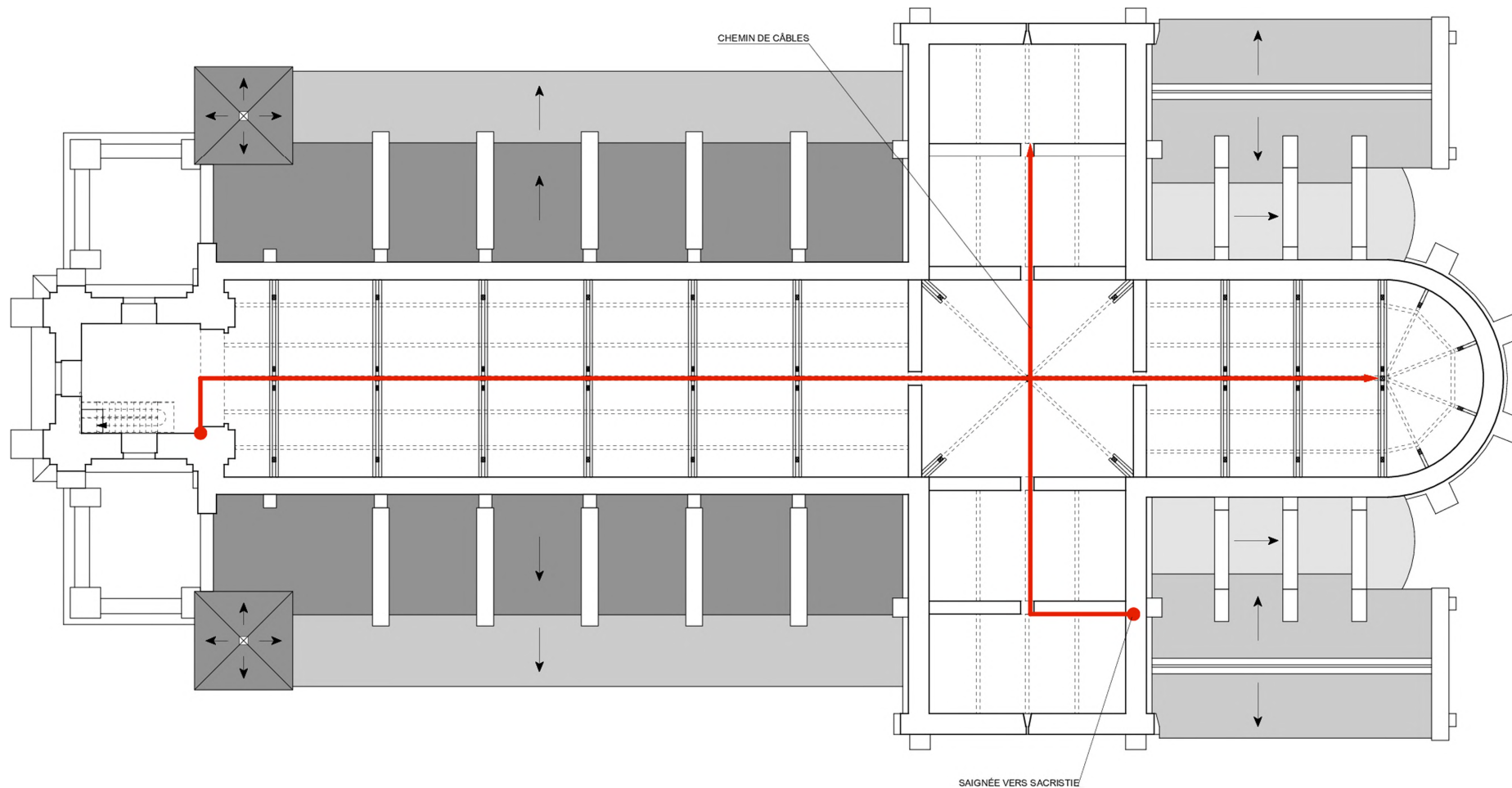


LOURDES - 65
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
PLAN AU NIVEAU DU TRIFORIUM
ETAT PROJETÉ
 Agence S. THOUN Architecture
 Architectes du Patrimoine

AOUT 2020

LEGENDE :

-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE ARCHITECTURAL > VERS VOUTES
-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE MOBILIER > VERS OEUVRES
-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE FONCTIONNEL > VERS LE SOL
-  LANTERNE EN VERRERIE
-  HAUT PARLEUR
-  ECLAIRAGE DE SECOURS : BAES
-  DÉCLENCHEUR MANUEL
-  ELECTRICITÉ : SONORISATION
-  ELECTRICITÉ : COURANT FORT



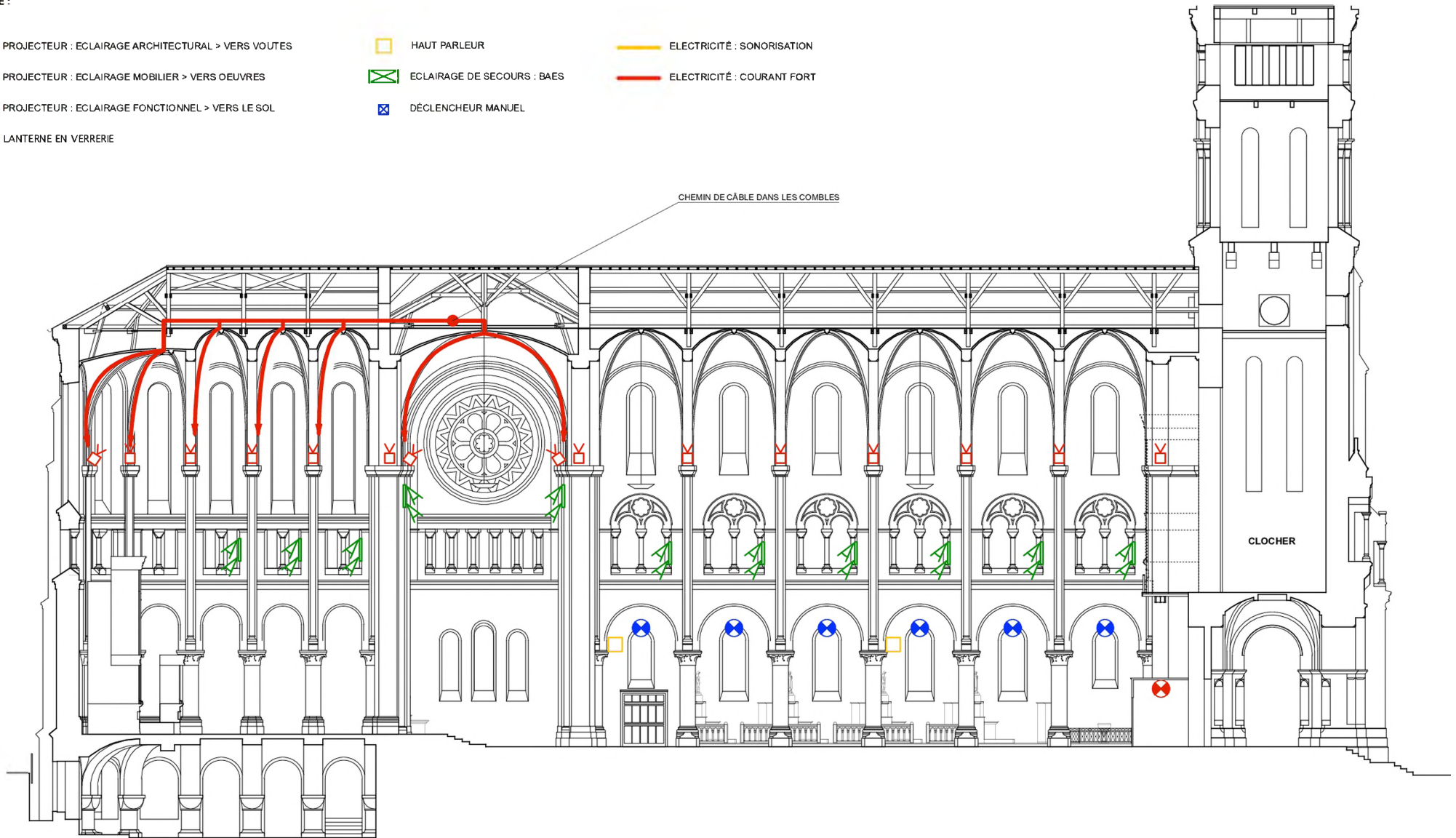
ECHELLE : 1 / 200e

0 2 4 10m

LOURDES - 65
 EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
 PLAN DU COMBLE DE LA NEF
 ETAT PROJETÉ
 Agence S. THOUIN Architecture
 Architectes du Patrimoine AOUT 2020

LEGENDE :

-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE ARCHITECTURAL > VERS VOUTES
-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE MOBILIER > VERS OEUVRES
-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE FONCTIONNEL > VERS LE SOL
-  LANTERNE EN VERRERIE
-  HAUT PARLEUR
-  ECLAIRAGE DE SECOURS : BAES
-  DÉCLENCHEUR MANUEL
-  ELECTRICITÉ : SONORISATION
-  ELECTRICITÉ : COURANT FORT










ECHELLE : 1 / 200e

0 2 4 10m

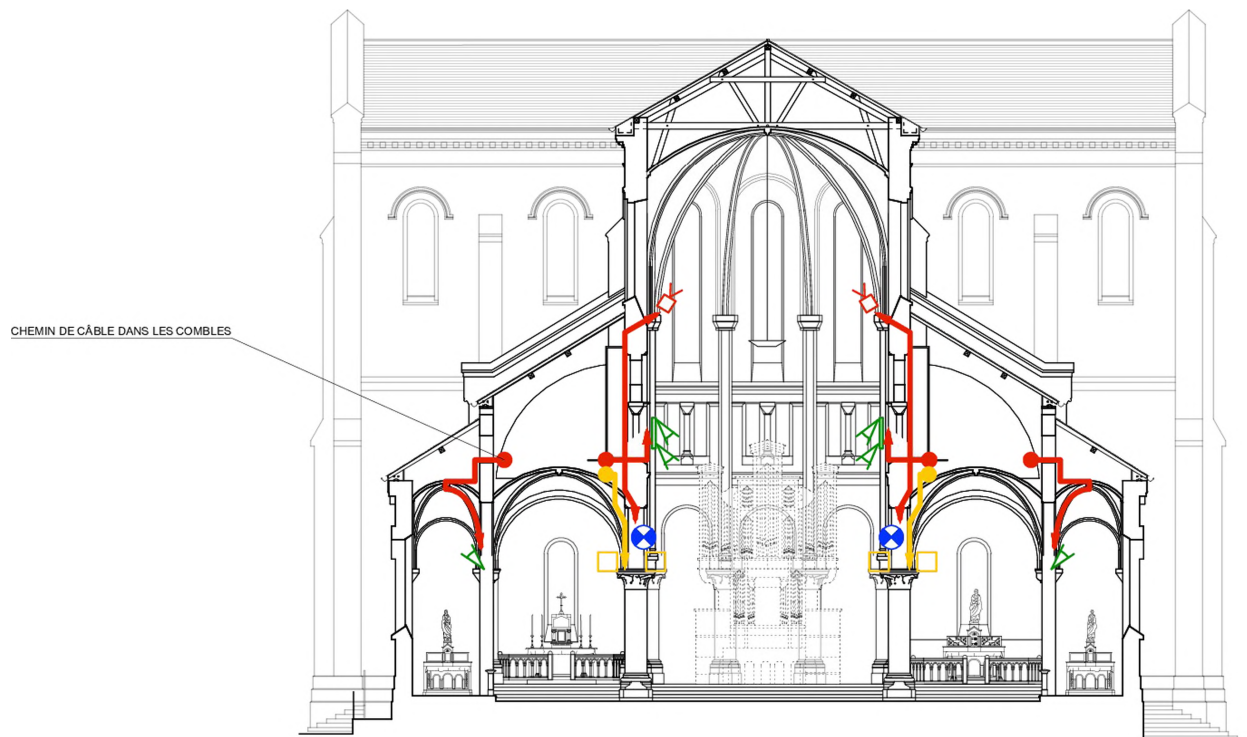
LOURDES - 65
 EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
 COUPE LONGITUDINALE VERS LE SUD
 ETAT PROJETÉ
 Agence S. THOUIN Architecture
 Architectes du Patrimoine AOUT 2020

LEGENDE :

-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE ARCHITECTURAL > VERS VOUTES
-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE MOBILIER > VERS OEUVRES
-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE FONCTIONNEL > VERS LE SOL
-  LANTERNE EN VERRERIE

-  HAUT PARLEUR
-  ECLAIRAGE DE SECOURS : BAES
-  DÉCLENCHEUR MANUEL

-  ELECTRICITÉ : SONORISATION
-  ELECTRICITÉ : COURANT FORT



ECHELLE : 1 / 200e

0 2 4 10m

LOURDES - 65

EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR

COUPE TRANSVERSALE SUR LA NEF





ETAT PROJETÉ




Agence S. THOUIN Architecture
Architectes du Patrimoine



AOUT 2020

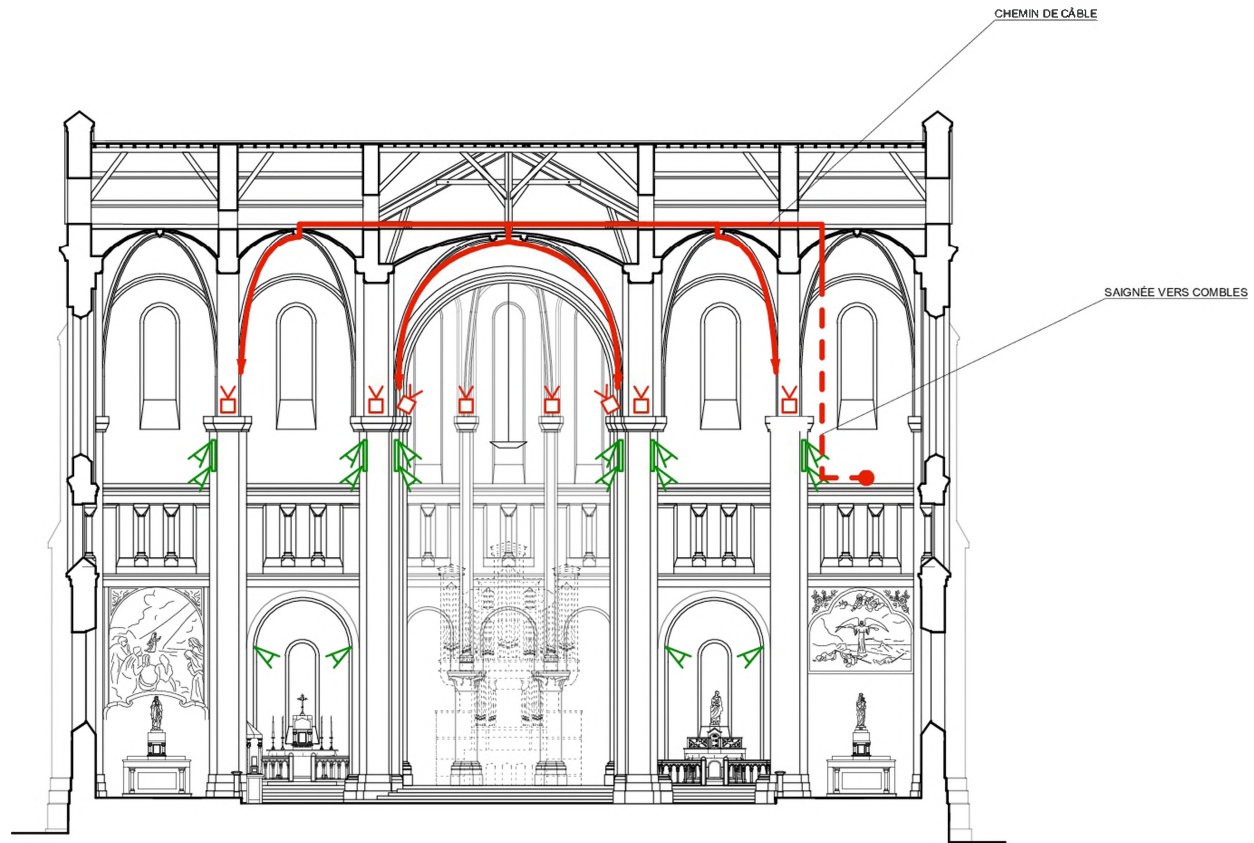


LEGENDE :

-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE ARCHITECTURAL > VERS VOUTES
-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE MOBILIER > VERS OEUVRES
-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE FONCTIONNEL > VERS LE SOL
-  LANTERNE EN VERRERIE

-  HAUT PARLEUR
-  ECLAIRAGE DE SECOURS : BAES
-  DÉCLENCHEUR MANUEL

-  ELECTRICITÉ : SONORISATION
-  ELECTRICITÉ : COURANT FORT



ECHELLE : 1 / 200e

0 2 4 10m

LOURDES - 65

EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR

COUPE TRANSVERSALE SUR LA NEF

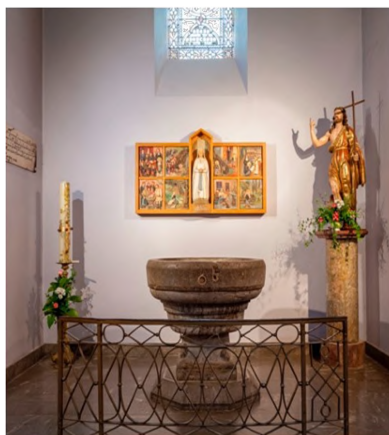
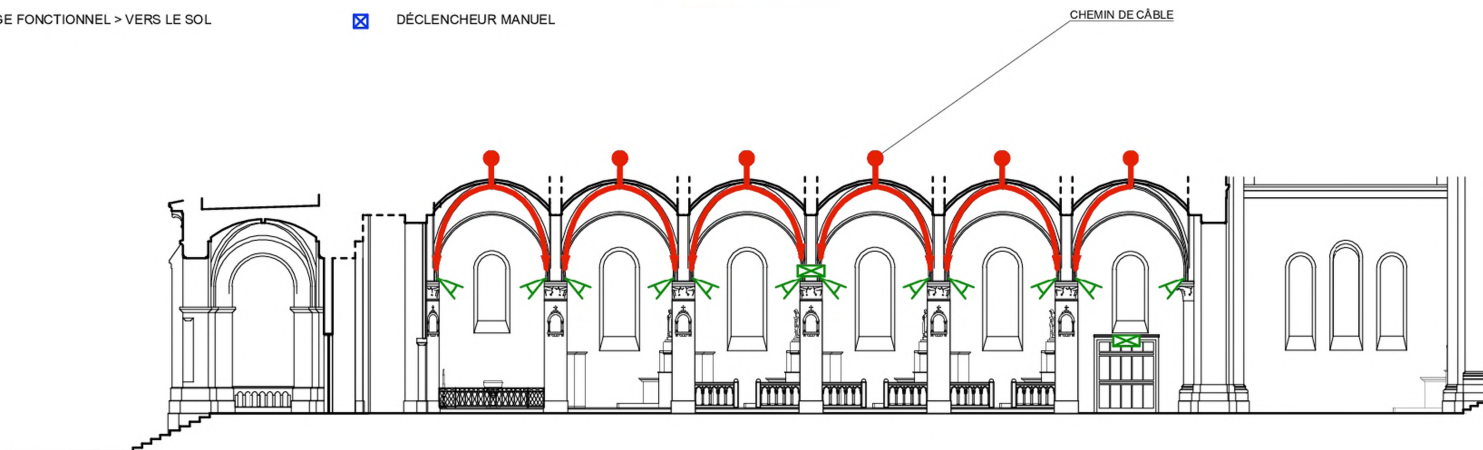
ETAT PROJET

Agence S. THOUN Architecture
Architectes du Patrimoine

AOUT 2020

LEGENDE :

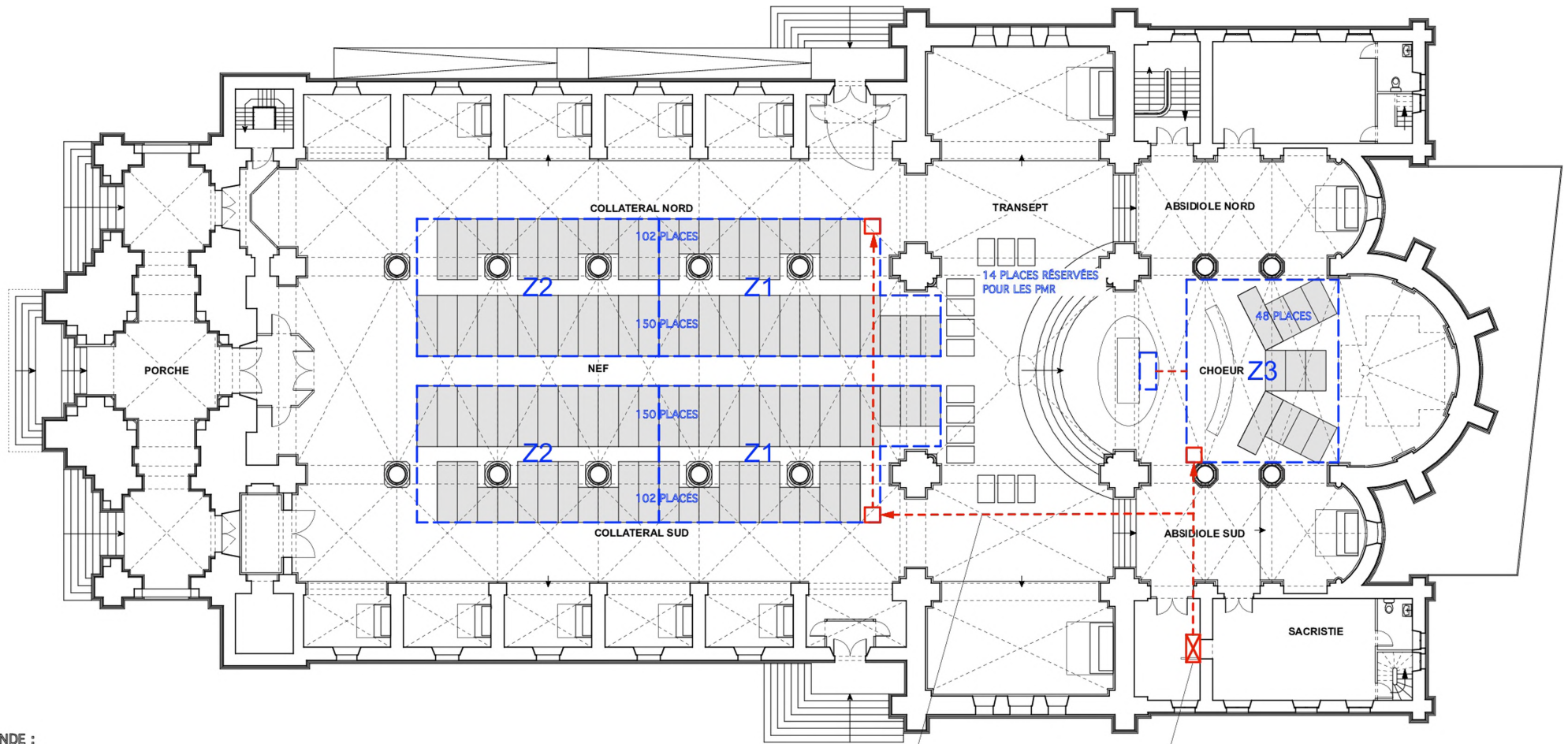
-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE ARCHITECTURAL > VERS VOUTES
-  HAUT PARLEUR
-  ELECTRICITÉ : SONORISATION
-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE MOBILIER > VERS OEUVRES
-  ECLAIRAGE DE SECOURS : BAES
-  ELECTRICITÉ : COURANT FORT
-  PROJECTEUR : ECLAIRAGE FONCTIONNEL > VERS LE SOL
-  DÉCLENCHEUR MANUEL
-  LANTERNE EN VERRERIE







ECHELLE : 1 / 200e



LOURDES - 65
 EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
 COUPE LONGITUDINALE VERS LE NORD
 ETAT PROJETÉ
 Agence S. THOUIN Architecture
 Architectes du Patrimoine AOUT 2020



LEGENDE :

-  PANNEAUX ELECTRIQUE CHAUFFANTS AU SOL
-  FOURREAUX ENCASTRÉS EN SOL
-  ARMOIRE ELECTRIQUE
-  CHAMBRE DE TIRAGE

PASSAGE DE RÉSEAUX EN SOL
+ CHAMBRES DE TIRAGE

ARMOIRE CHAUFFAGE + RÉGULATION

ECHELLE : 1 / 200e



PLAN SCHÉMATIQUE DU CHAUFFAGE PAR PANNEAUX AU SOL

LOURDES - 65

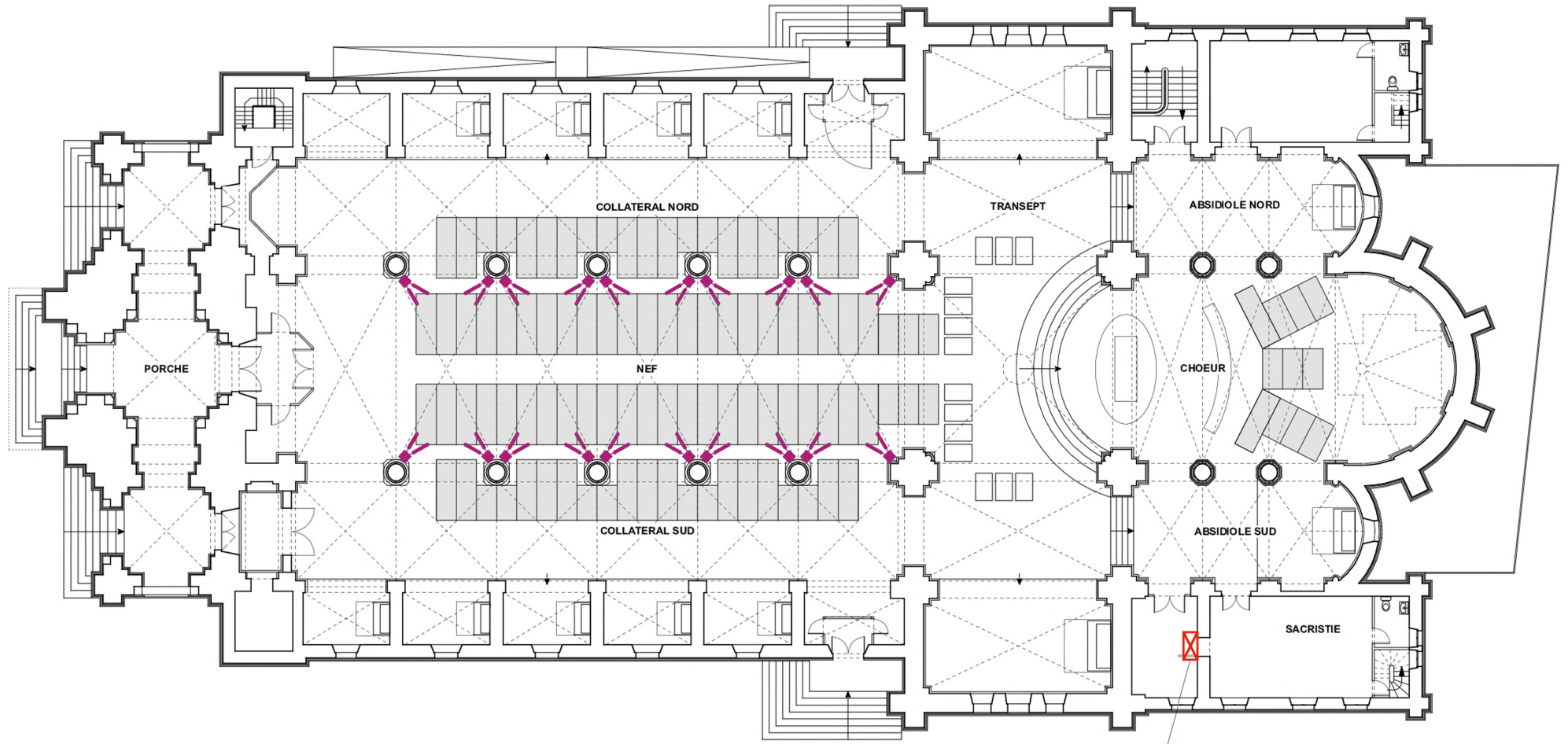
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR

PLAN AU SOL



ETAT PROJETÉ

Agence S. THOUIN Architecture
Architectes du Patrimoine

AOUT 2020



LEGENDE :

-  RADIANTS IRC
-  ARMOIRE ELECTRIQUE

ECHELLE : 1 / 200e



PLAN SCHEMATIQUE DU CHAUFFAGE PAR RADAINTS IRC

LOURDES - 65

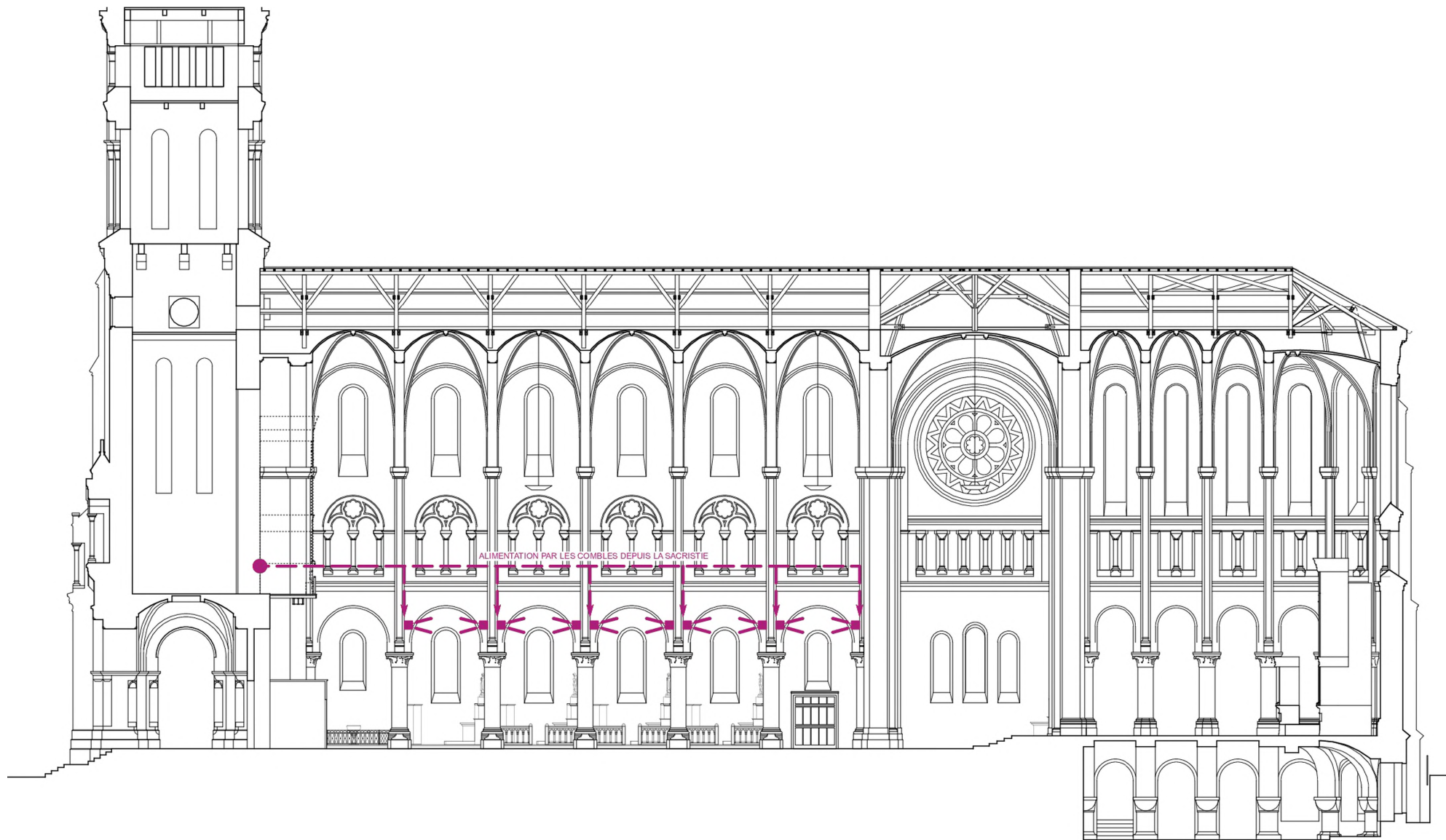
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR

PLAN AU SOL

ETAT PROJETÉ

Agence S. THOUIN Architecture
Architectes du Patrimoine

AOUT 2020



LEGENDE :



ECHELLE : 1 / 200e



LOURDES - 65
 EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
 COUPE LONGITUDINALE VERS LE SUD
 ETAT PROJETÉ
 Agence S. THOUIN Architecture
 Architectes du Patrimoine AOUT 2020

Cathédrale de Auch – Chauffage par estrade chauffante



Dynasun

Panneau de sol chauffant

Principe

Le principe de fonctionnement est identique à celui du Plancher Rayonnant Électrique. Le sol est échauffé en température, chauffant ainsi l'air par convection et les occupants par rayonnement.

Confortable

Grâce à la technique du rayonnement faible température, le panneau DYNASUN ACSO produit une chaleur douce et homogène dans les zones occupées.

Economique

Le panneau DYNASUN est spécialement conçu pour les lieux où il est nécessaire de maintenir le niveau de confort des pieds et créer une zone d'inertance au-dessus des bords. Le panneau DYNASUN, en apportant le confort au niveau des occupants sans chauffer l'ensemble de l'édifice, permet une gestion très économique du coût d'exploitation.

Esthétique

Les panneaux DYNASUN sont disponibles dans plusieurs teintes, permettant ainsi une discrète intégration dans le décor.

Fiable

Éléments suivants :

- Garantie 5 ans par le constructeur
- UTE C 73 - 998 (PN ou LSE art 58.3.3090)

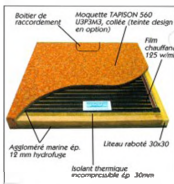
Quel que du canon comprennent deux faces en aggloméré hydrofuge de 15 mm. Performances de l'isolant thermique.

Revêtement moquette (Tapisson 600 SOWA82) grand trafic USP3E (C3)

Mise en œuvre

La puissance de chauffage à installer est déterminée en fonction de la surface à échauffer. La puissance surfacique du DYNASUN est de 800 W/m². Des bandes de déformations (dilatateurs) sont de la même hauteur que le sol nu (ou revêtement) peuvent être placées entre les rails du chauffage afin de permettre la ventilation naturelle du bâtiment. La température de contact des panneaux est réglable par l'interrupteur de réglage électronique et d'une sonde de sol. La protection électrique des personnes sera assurée par dispositifs spécifiques à haute sensibilité (30 mA maximum) par tranche de 7 m² maximum en 30 V et 15 mA maximum en 60 V.

Le panneau de sol chauffant DYNASUN ACSO selon la technique du rayonnement basse température est particulièrement adapté aux grands édifices tel que les lieux de cultes.



Description : Le Panneau de Sol Chauffant est constitué d'un aggloméré en bois aggloméré maigre épaisseur 15 mm, d'un isolant thermique incompressible, d'un film chauffant et d'un revêtement moquette grand trafic USP3A, collée collée sur un aggloméré maigre de 15 mm.

Code	Désignation	Ep. mm	W/m ²	kg/m ²
360100	Panneau Dynasun sans colle	54	200	10
360101	Panneau Dynasun sans revêtement moquette	54	200	19
360102	Panneau de sol chauffant avec moquette	54	200	20

(*) Pour autres teintes LAM, nous consulter. (Revêtement design en option)



Le meilleur du rayonnement

11156, boulevard Carnot
B1170 Labenne-Bouaigué (France)
Tél (33) 05 63 98 31 80 - Fax (33) 05 63 98 87 89
E-mail : acso@acso.fr - site : www.acso.fr



Document non communiqué
modèle sans préavis

Chauffage par lustres IRC - Documentation Delestre



Eglise Sainte-Livrade (47) - Chauffage par radiants IRC



PIÈCE N°6 : DEMANDE DE DÉROGATIONS

Demande de dérogation(s) éventuelle(s), fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification.

Compte tenu des contraintes de l'établissement – édifice ancien présentant un fort intérêt patrimonial – une dérogation est sollicitée auprès de la Commission de Sécurité sur le point suivant :

DEMANDE DE DÉROGATION N°1 :

IMPOSSIBILITÉ DE MODIFIER LE SENS DE BATTEMENT DES PORTES EXISTANTES.

Règles auxquelles on souhaite déroger :

Au titre de la Réglementation Sécurité Incendie, articles CO 45.

Elements du projet auxquels s'appliquent ces dérogations

- Tambour du portail Nord
- Tambour du portail Sud
- Tambour du portail Ouest
- Porte Nord d'accès à la crypte
- Porte Sud d'accès à la crypte

Justifications de la demande de dérogation

Portes de sortie sur les tambours existants et portes d'accès à la crypte, débattant dans le sens inverse de l'évacuation.

La conception ancienne de ces portes ne permet pas de les modifier pour inverser le sens d'ouverture.

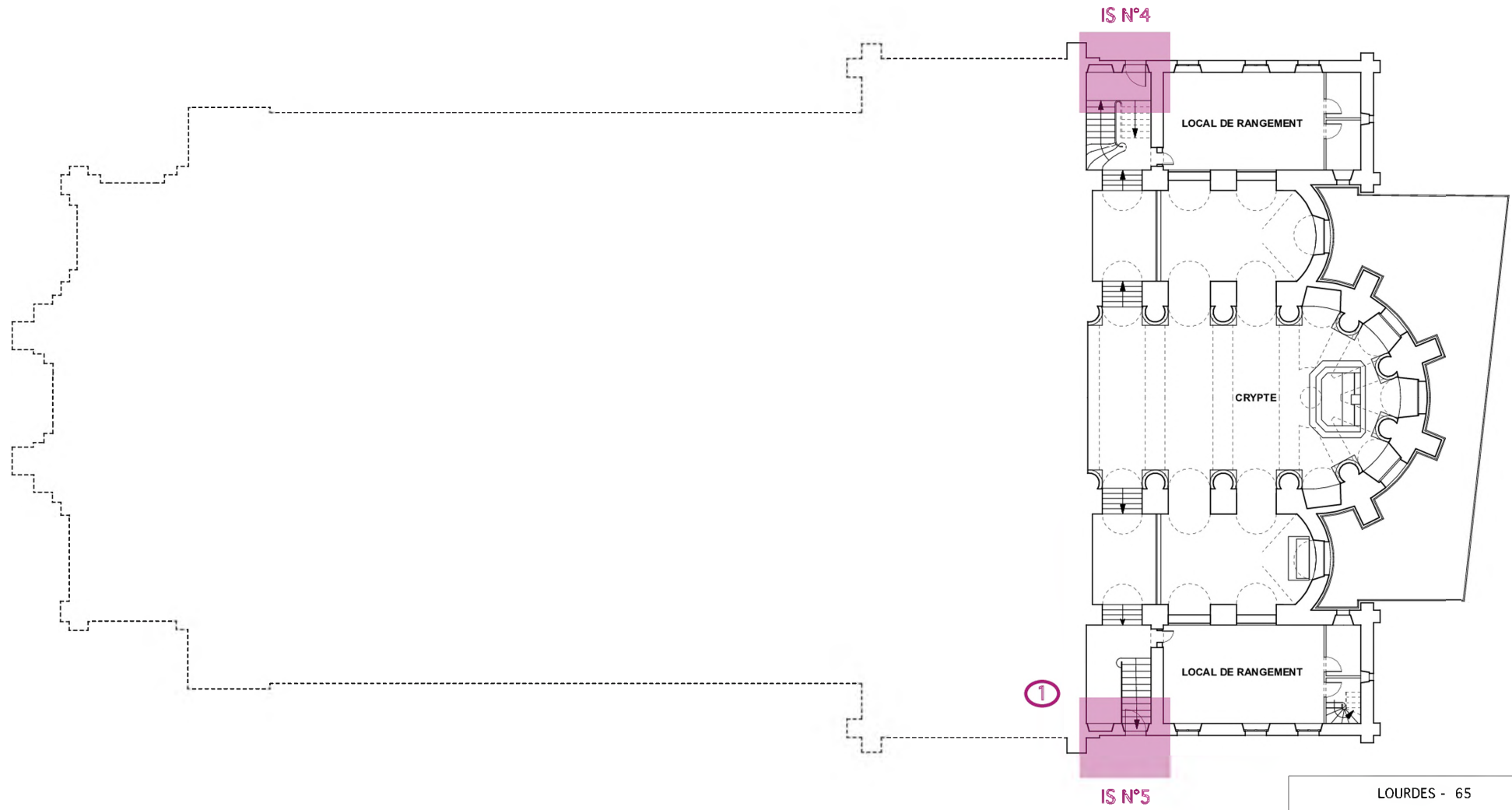
Mesures compensatoires proposées

En mesures compensatoires, il est proposé de maintenir les portes de l'église ouvertes tout au long des cérémonies et de désigner une personne pour le respect de cette consigne.

De plus, les trois sorties de l'église totalisent 7 UP, ce qui est supérieur à la règle.

DEMANDE DE DÉROGATION N°1 :

IMPOSSIBILITÉ DE MODIFIER LE SENS DE BATTEMENT DES PORTES



ECHELLE : 1 / 200e

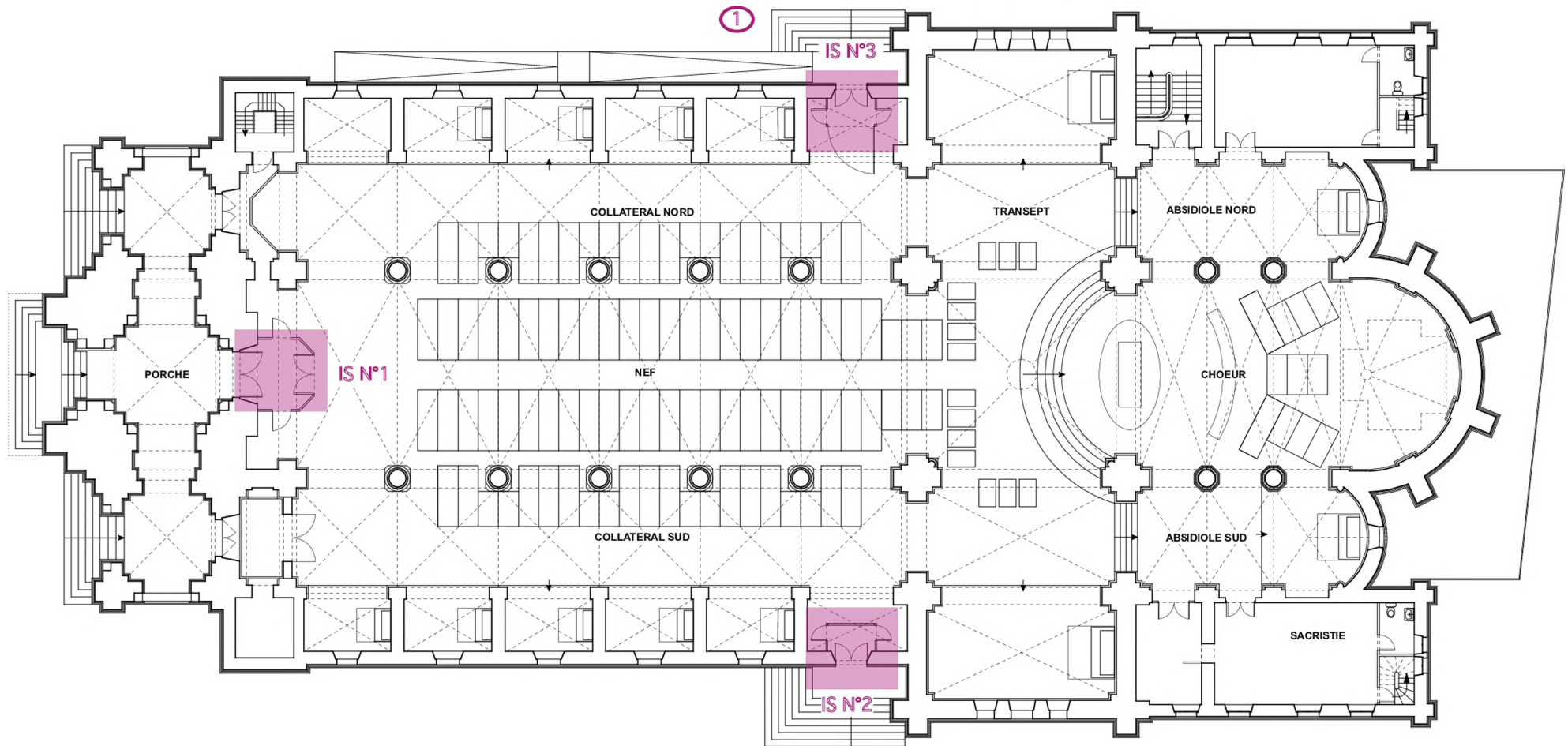


**DEMANDE DE DÉROGATION
SÉCURITÉ INCENDIE**

LOURDES - 65
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
PLAN DE LA CRYPTE
PROJET
Agence S. THOUIN Architecture
Architectes du Patrimoine
AOUT 2020

DEMANDE DE DÉROGATION N°1 :

IMPOSSIBILITÉ DE MODIFIER LE SENS DE BATTEMENT DES PORTES



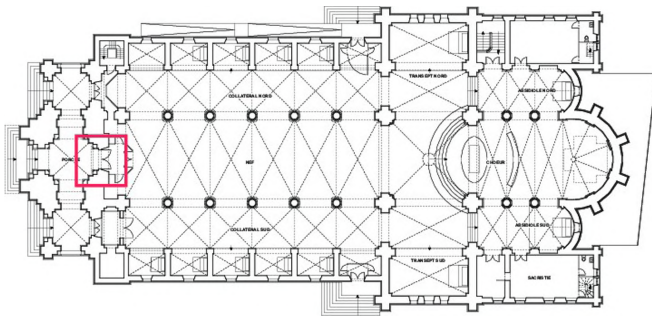
ECHELLE : 1 / 200e

0 2 4 10m

**DEMANDE DE DÉROGATION
SÉCURITÉ INCENDIE**

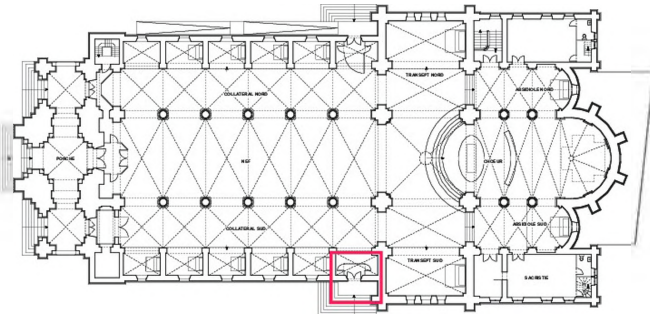
LOURDES - 65
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
PLAN AU SOL
ETAT PROJETÉ
Agence S. THOUIN Architecture
Architectes du Patrimoine
AOÛT 2020

Portail Ouest : IS n°1 = 3UP



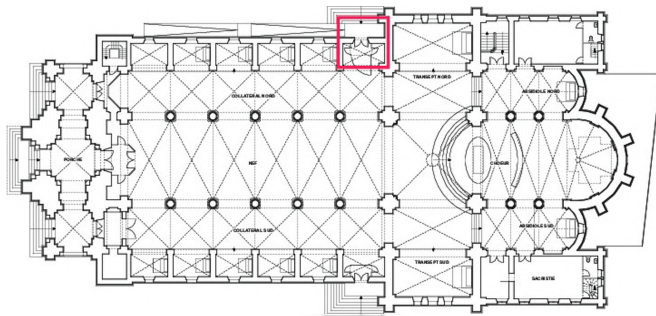
Plan du rez-de-chaussée

Portail Sud : IS n°2 = 2UP



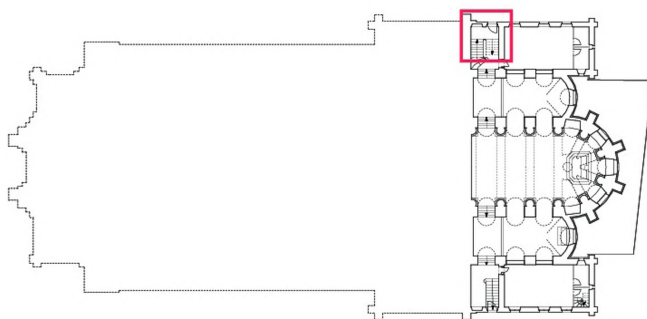
Plan du rez-de-chaussée

Portail Nord : IS n°3 = 2UP



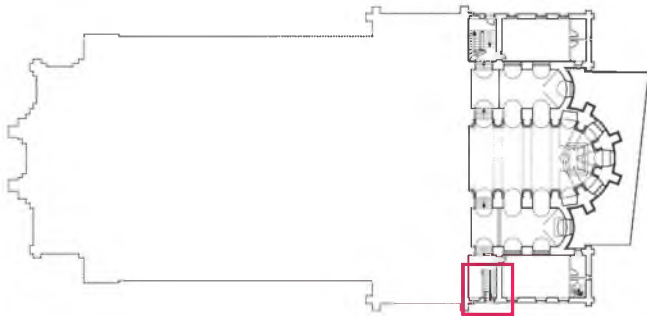
Plan du rez-de-chaussée

Porte Nord : IS n°4 = 1UP



Plan de la crypte

Porte Sud : IS n°5 = 1UP



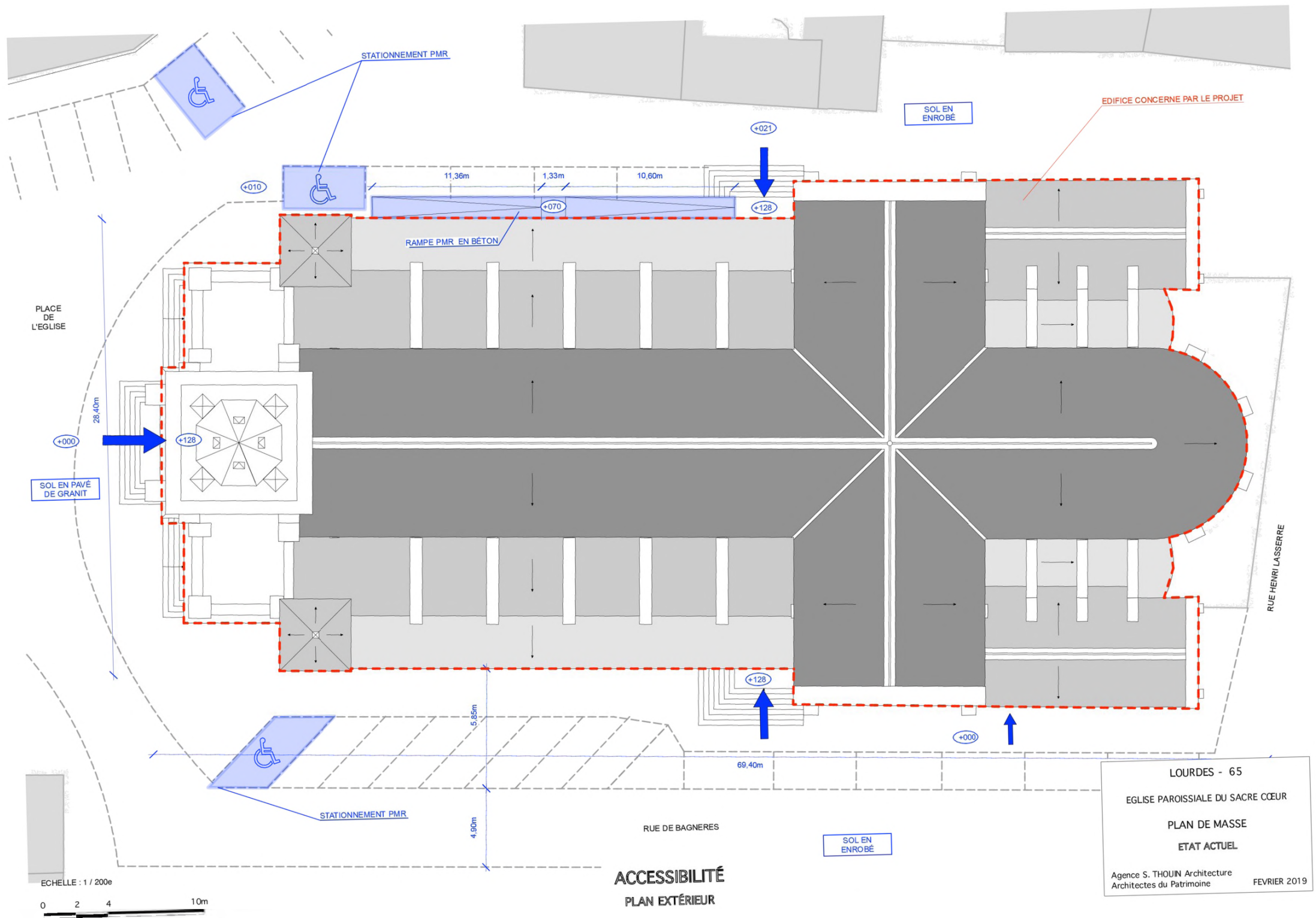
Plan de la crypte

B- ACCESSIBILITÉ

PIÈCE N°7 : PLANS EXTÉRIEURS

Plan côté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, précisant :

- les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guidage, le repérage, ...)
- les raccordements (voirie / parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures / parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement)
- les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain / voie interne / places de stationnement adaptées / circulations piétonnes / entrée de l'établissement)
- les espaces de manœuvre, de retournement et de repos extérieurs
- les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement



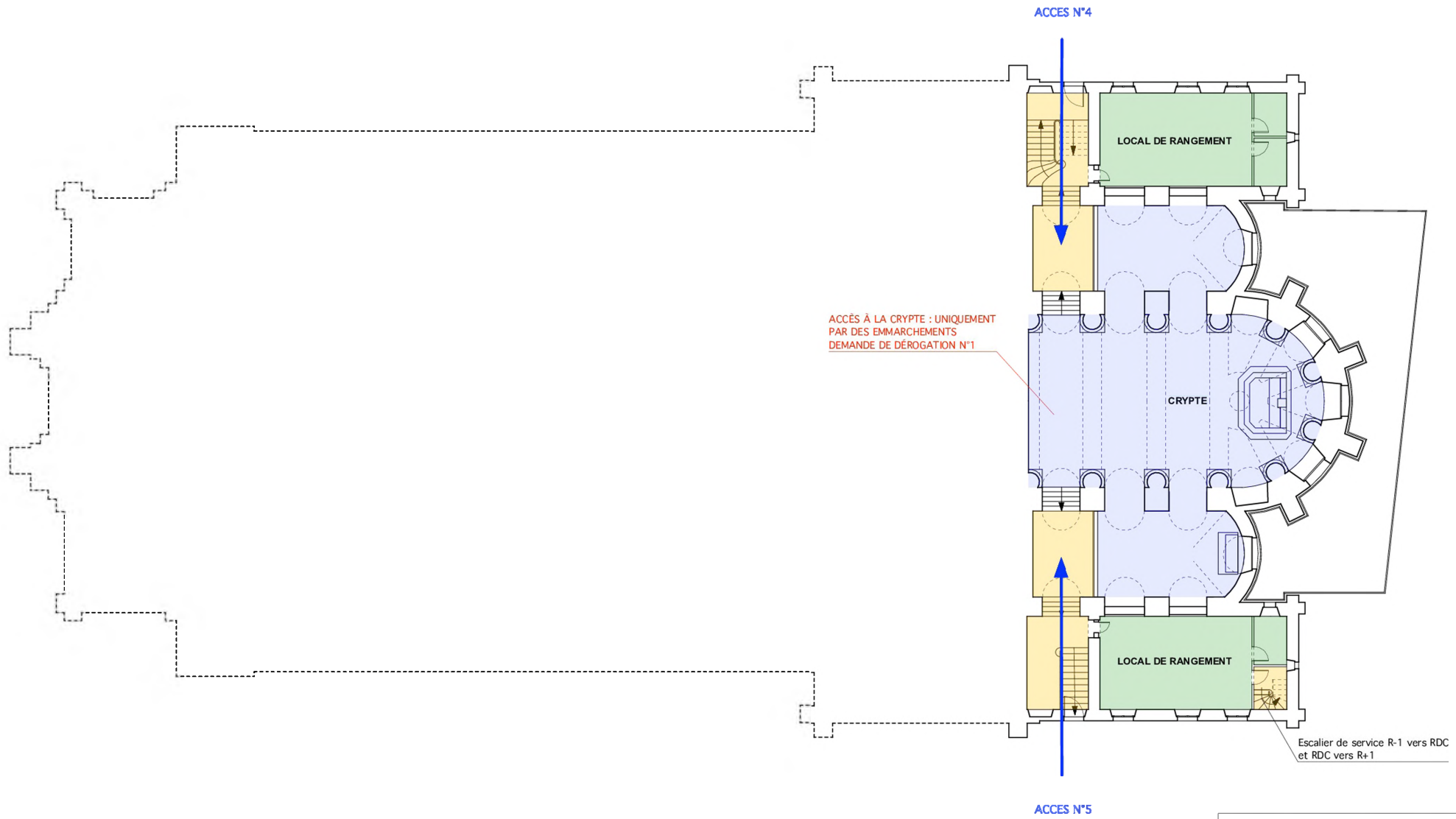
ACCESSIBILITÉ
PLAN EXTÉRIEUR

LOURDES - 65
 EGLISE PAROISSIALE DU SACRÉ CŒUR
 PLAN DE MASSE
 ETAT ACTUEL
 Agence S. THOUIN Architecture
 Architectes du Patrimoine
 FEVRIER 2019

PIÈCE N°8 : PLANS INTÉRIEURS

Plan côté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, pour chaque niveau et pour chaque bâtiment précisant :

- les circulations intérieures horizontales et verticales (fonctions, largeurs, pentes, dévers, ...)
- les aires de stationnement
- les locaux sanitaires destinés au public
- le sens d'ouverture des portes et leur espace de débatement
- les espaces d'usage, de manœuvre, de retournement et de repos intérieurs
- l'emplacement des appareils sanitaires et leurs accessoires obligatoires
- les places de stationnement adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places
- cas particuliers des ERP de 5ème catégorie situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes : délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie.

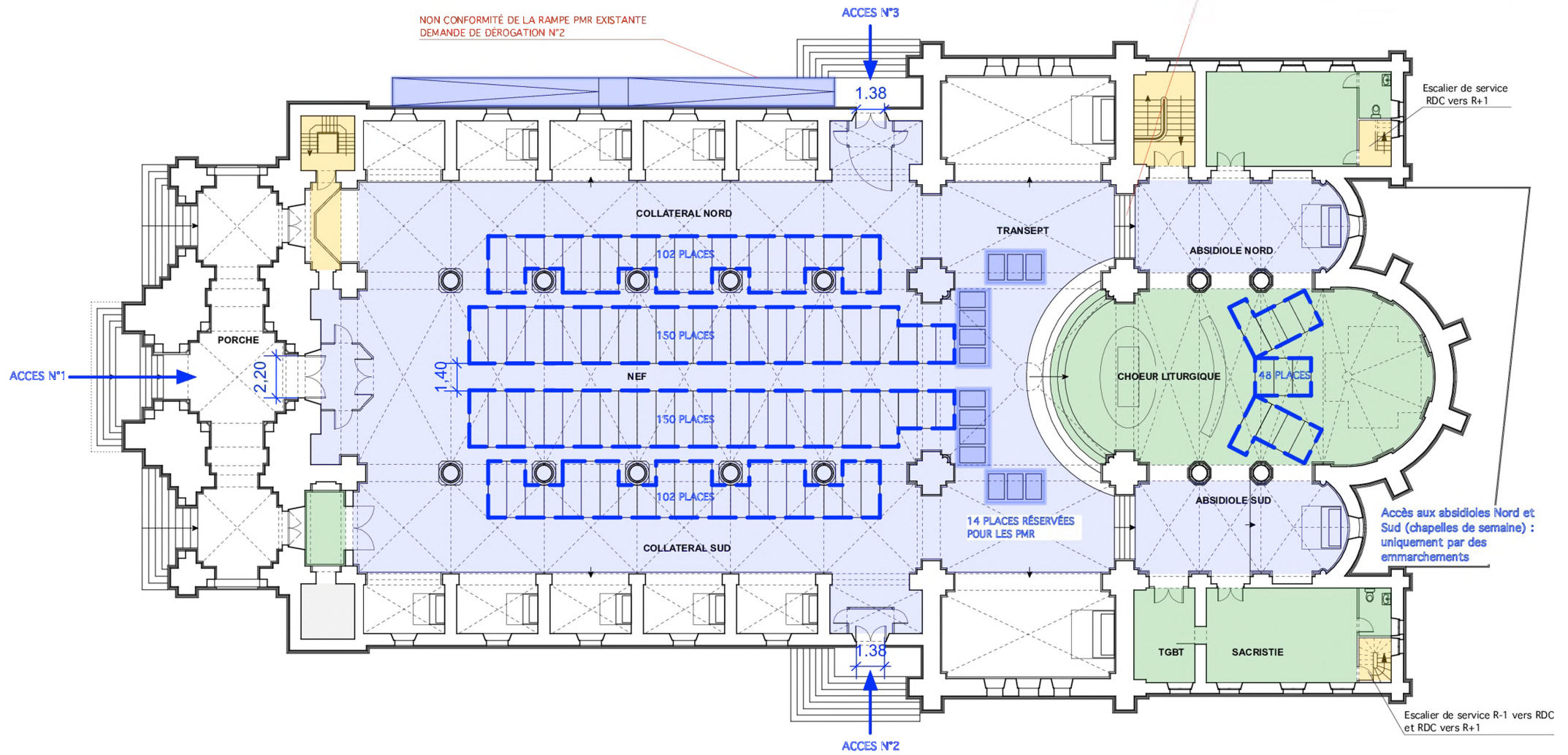


- LEGENDE :**
- CIRCULATION / DÉGAGEMENT
 - LOCAUX RECEVANT DU PUBLIC (ERP)
 - LOCAUX RÉSERVÉ AU PERSONNEL (ERT)

ECHELLE : 1 / 200e

ACCESSIBILITÉ PMR / PESH

LOURDES - 65
 EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
 PLAN DE LA CRYPTÉ
 PROJET
 Agence S. THOUIN Architecture
 Architectes du Patrimoine AOUT 2020



NON CONFORMITÉ DE LA RAMPE PMR EXISTANTE
DEMANDE DE DÉROGATION N°2

ACCÈS AUX ABSIDIOLES : UNIQUEMENT
PAR DES EMMARCHEMENTS
DEMANDE DE DÉROGATION N°1

Escalier de service
RDC vers R+1

Accès aux absidioles Nord et
Sud (chapelles de semaine) :
uniquement par des
emmarchements

Escalier de service R-1 vers RDC
et RDC vers R+1

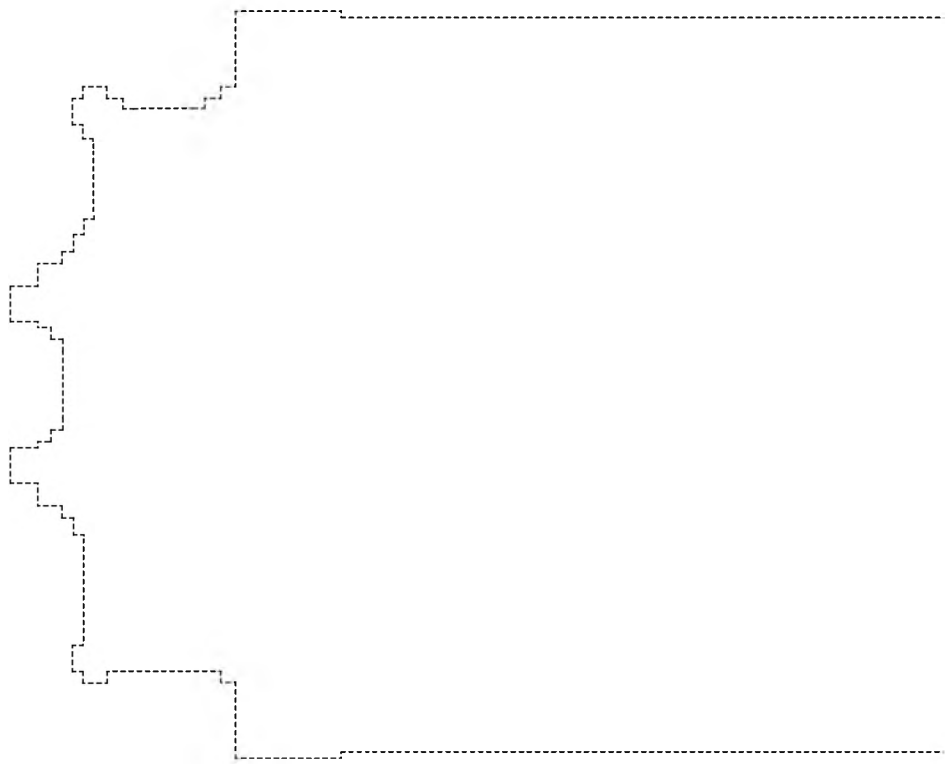
LEGENDE :
■ CIRCULATION / DÉGAGEMENT
■ LOCAUX RECEVANT DU PUBLIC (ERP)
■ LOCAUX RÉSERVÉ AU PERSONNEL (ERT)

ECHELLE : 1 / 200e
 0 2 4 10m

ACCESSIBILITÉ PMR / PESH
 EFFECTIF TOTAL : 576 PERSONNES

LOURDES - 65
 EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
 PLAN AU SOL
 PROJET
 Agence S. THOUIN Architecture
 Architectes du Patrimoine AOUT 2020

PIÈCE N°9 : PLANS AVANT TRAVAUX

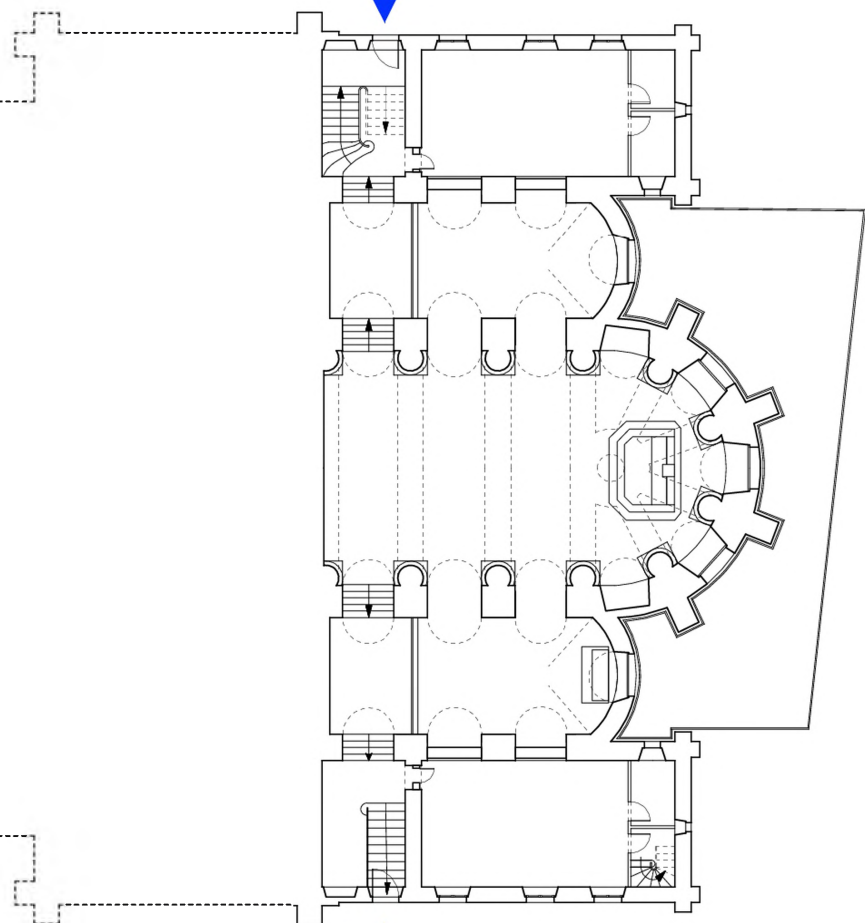


ECHELLE : 1 / 200e





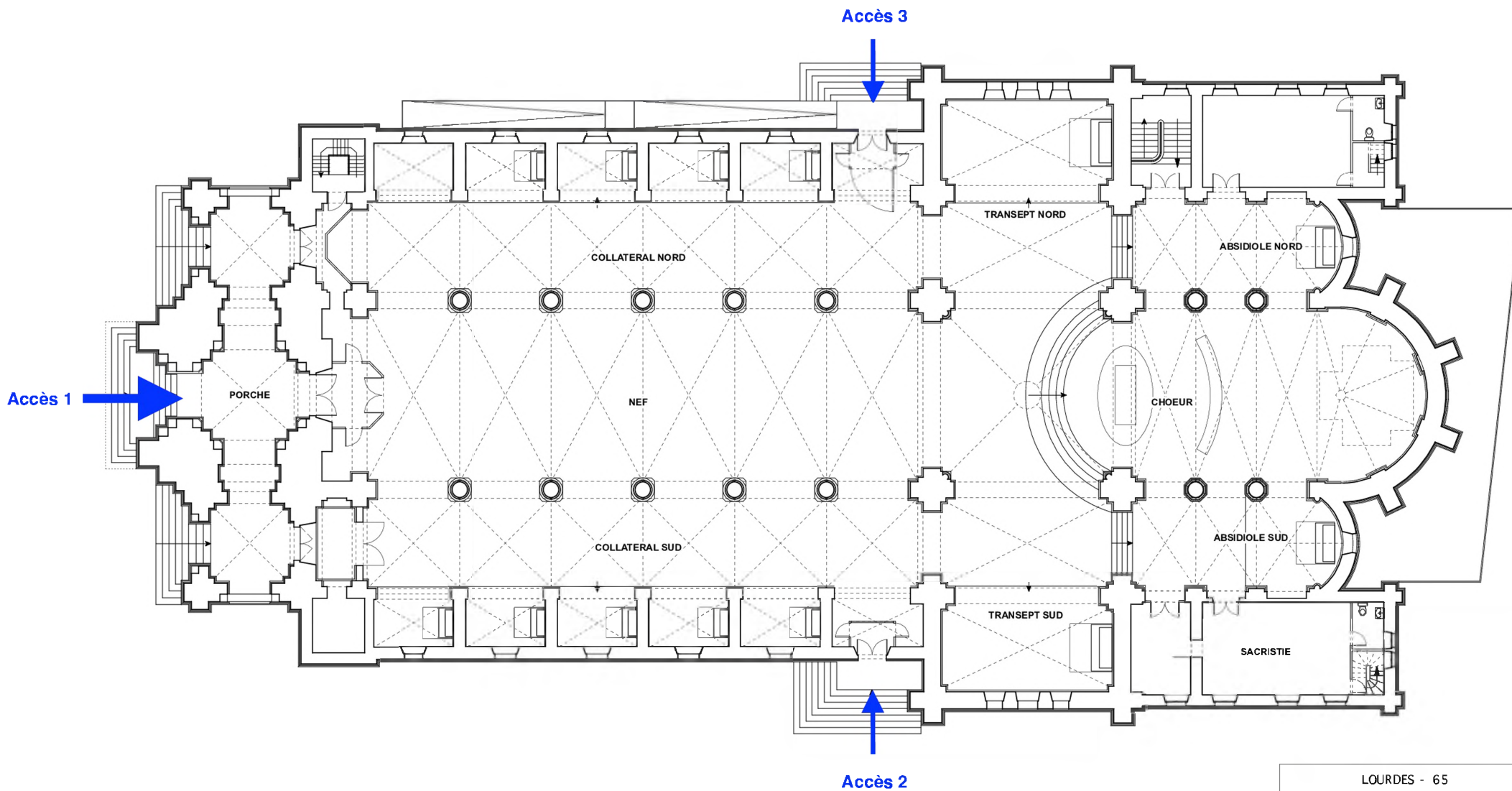
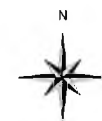
Accès 4



Accès 5

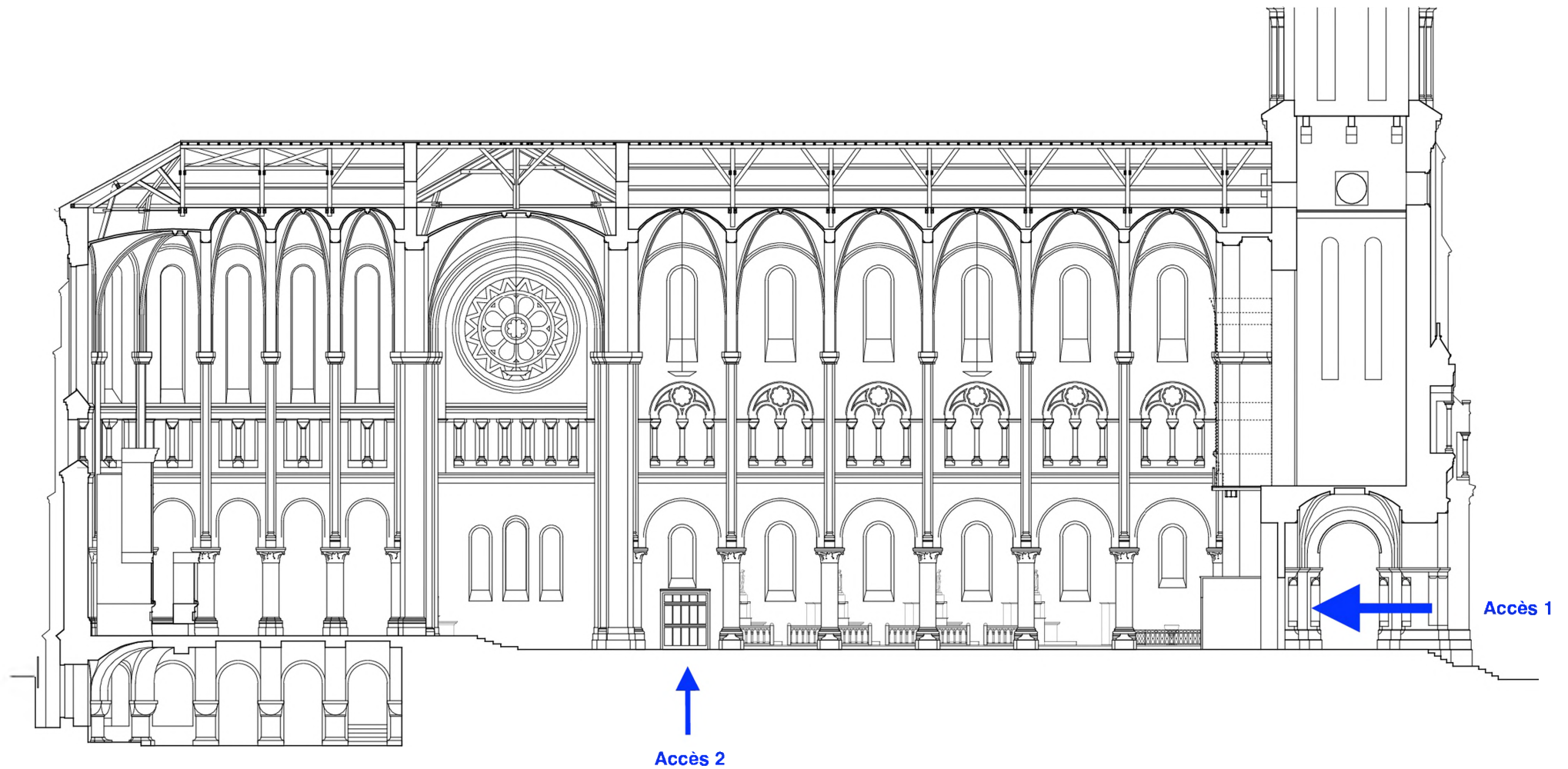


LOURDES - 65
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
PLAN DE LA CRYPTÉ
ETAT ACTUEL
Agence S. THOUIN Architecture
Architectes du Patrimoine
AOUT 2020



ECHELLE : 1 / 200e
0 2 4 10m

LOURDES - 65
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
PLAN AU SOL
ETAT ACTUEL
Agence S. THOUN Architecture
Architectes du Patrimoine NOVEMBRE 2018



ECHELLE : 1 / 200e

0 2 4 10m

LOURDES - 65

EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
COUPE LONGITUDINALE VERS LE SUD
ETAT ACTUEL

Agence S. THOUN Architecture
Architectes du Patrimoine NOVEMBRE 2018

Accès 4



ECHELLE : 1 / 200e





Accès 5

LOURDES - 65

EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR

COUPE TRANSVERSALE SUR LE CHŒUR

ETAT ACTUEL

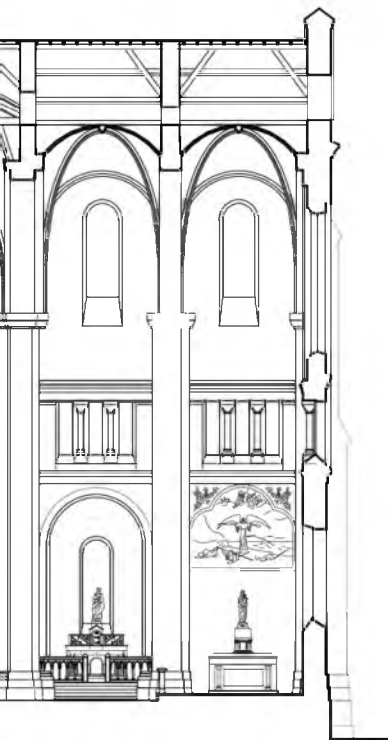
Agence S. THOUN Architecture
Architectes du Patrimoine

NOVEMBRE 2018



ECHELLE : 1 / 200e

0 2 4 10m



LOURDES - 65

EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR

COUPE TRANSVERSALE SUR LE TRANSEPT

ETAT ACTUEL

Agence S. THOUIN Architecture
Architectes du Patrimoine

NOVEMBRE 2018



ECHELLE : 1 / 200e





LOURDES - 65

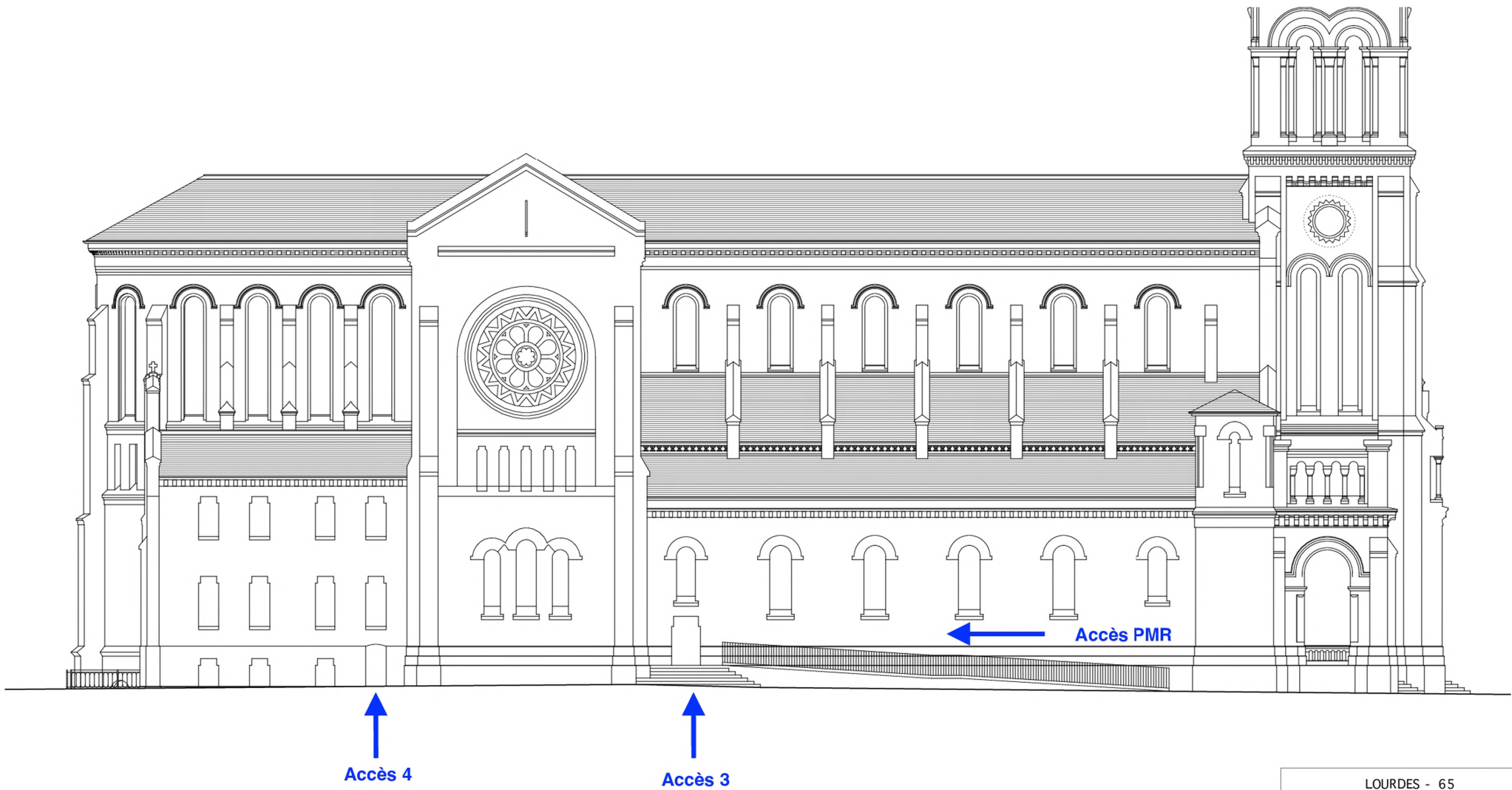
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR

COUPE TRANSVERSALE SUR LA NEF

ETAT ACTUEL

Agence S. THOUN Architecture
Architectes du Patrimoine

NOVEMBRE 2018



ECHELLE : 1 / 200e
0 2 4 10m

LOURDES - 65
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
FACADE NORD
ETAT ACTUEL
Agence S. THOUIN Architecture
Architectes du Patrimoine NOVEMBRE 2018



ECHELLE : 1 / 200e





Accès
1

LOURDES - 65

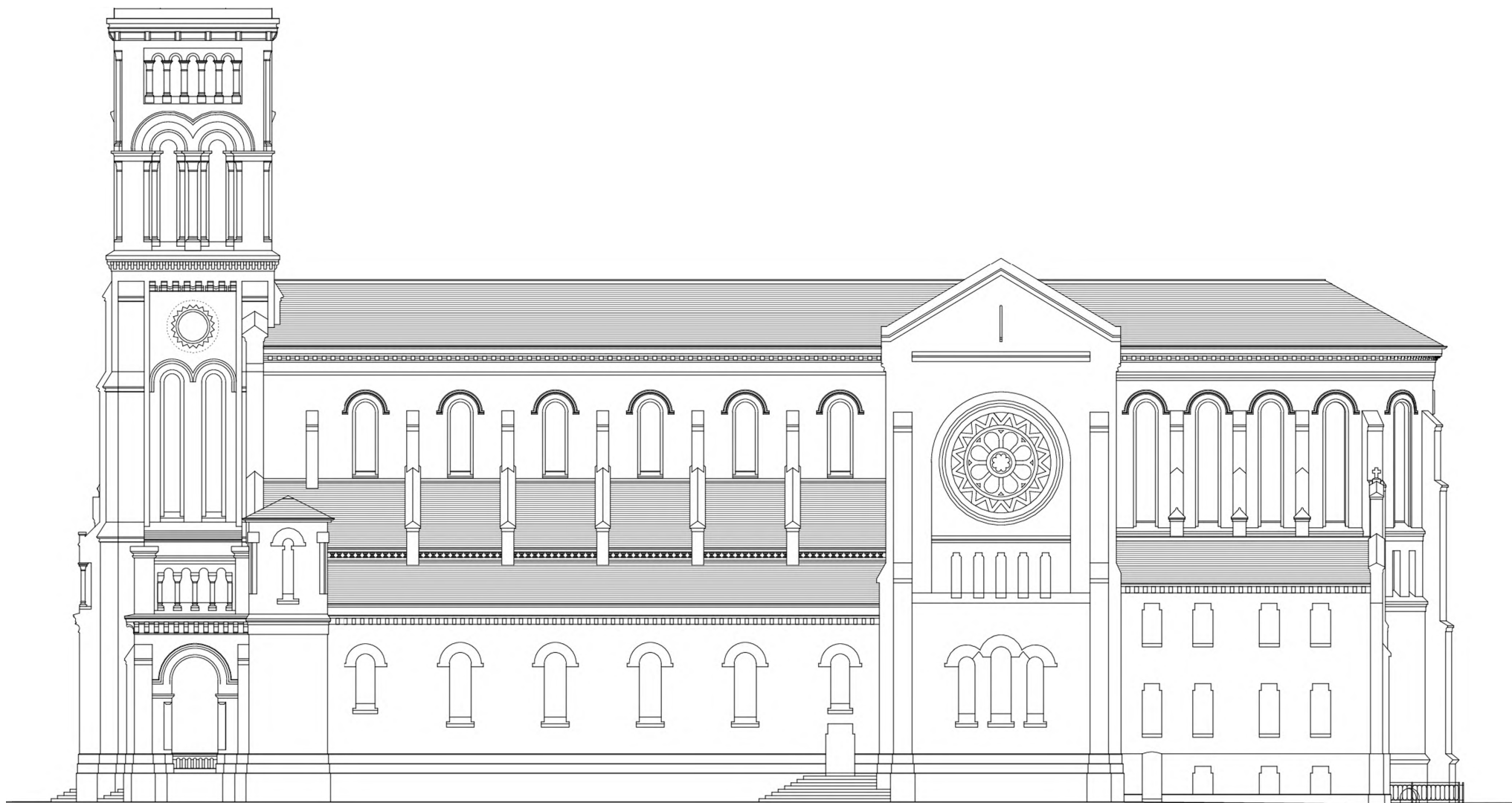
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR

ELEVATION OUEST

ETAT ACTUEL

Agence S. THOUN Architecture
Architectes du Patrimoine

NOVEMBRE 2018



↑
Accès 2

↑
Accès 5

ECHELLE : 1 / 200e
0 2 4 10m

LOURDES - 65
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
ELEVATION SUD
ETAT ACTUEL
Agence S. THOUN Architecture
Architectes du Patrimoine NOVEMBRE 2018

PIÈCE N°10 :

NOTICE DESCRIPTIVE

Notice présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité (Art. R. 111-19-19 CCH) :

- dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement
- caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public
- nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds
- traitement acoustique des espaces
- dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairage et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires

S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation recevant du public assis :

- emplacements accessibles aux personnes en fauteuil roulant : nombre, taux par rapport au nombre total de places assises, localisation cheminements permettant d'y accéder depuis l'entrée de l'établissement

NOTICE D'ACCESSIBILITÉ

PROJET :

Département : **HAUTES-PYRÉNÉES**
Commune : **LOURDES**
Edifice : **EGLISE DU SACRÉ-CŒUR**

MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de Lourdes
Hôtel de Ville, 2 rue de l'Hôtel de Ville
65 100 LOURDES
Tél : 05 62 94 65 65

MAITRE D'OEUVRE :

SARL STEPHANE THOUIN ARCHITECTURE
54, Rue des Augustins
47000 AGEN
Tél. 05 53 48 28 19

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET :

Les travaux envisagés sont :

- Consolidation des structures et des voûtes du bâtiment.
- Restauration complète des charpentes et couvertures.
- Mise en valeur intérieure par reprise des enduits et badigeons.
- Adaptation des installations électriques et de l'éclairage.
- Remplacement du système de chauffage au gaz par des équipements électriques.

Cheminements extérieurs (article 2 de l'arrêté du 20 avril 2017)

- *Caractéristiques minimales à respecter pour le cheminement usuel (nature du sol, longueur et largeur, pourcentage pente, devers, ressaut, garde-corps, espaces de manœuvre de portes, de demi tour, d'usage, palier de repos, tapis-brosse)*
 - *Repérage, guidage (contraste visuel, signalisation)*
 - *Sécurité d'usage (hauteur sous obstacles, repérage vide sous escaliers, éveil de vigilance en haut des escaliers, poteaux, bornes, parois vitrées)*
 - *Qualité d'éclairage (lux : valeurs d'éclairement moyen horizontal mesurées au sol le long du parcours usuel de circulation en tenant compte des zones de transition entre les tronçons d'un parcours).....*
-

Description de l'état actuel

Depuis les places de stationnements aménagées au Nord et au Sud de l'église, le cheminement est aisément circulable. Il est constitué d'un sol en pavé de granit sur le parvis Ouest, d'enrobé puis béton pour l'accès à la rampe PMR située au Nord. L'ensemble de ce cheminement s'effectue sans ressaut jusqu'à la rampe d'accès PMR (équipée de mains courantes) qui conduit au portail Nord.

Projet d'intervention

Il n'est pas prévu d'intervention sur les cheminements extérieurs PMR.

Stationnement (article 3 de l'arrêté du 20 avril 2017)

- *Nombre total de places :*
 - *Nombre de places adaptées aux personnes handicapées :*
 - *Caractéristiques à respecter (nature du sol, largeur, signalisation verticale, marquage au sol, raccordement avec cheminement horizontal)*
 - *Qualité d'éclairage (lux : valeurs d'éclairement moyen horizontal mesurées au sol le long du parcours usuel de circulation en tenant compte des zones de transition entre les tronçons d'un parcours).....*
-

Description de l'état actuel :

Plusieurs places de stationnement PMR sont aménagées au pied de l'église, une le long de la façade Sud, deux autres du côté Nord de l'église. Elles respectent les dimensions réglementaires : largeur 3,30 m, longueur 5,00 m.

L'éclairage minimal est assuré par l'éclairage public, plusieurs réverbères sont installés à proximité de la place et de la rampe PMR.

Projet d'intervention

Il n'est pas prévu d'intervention sur les cheminements extérieurs PMR.

Accès aux bâtiments (article 4 de l'arrêté du 20 avril 2017)

- *Rampe d'accès à décrire, en cas de dénivelé entre seuil et trottoir*
 - *Descriptif le cas échéant du dispositif de contrôle d'accès (digicodes, visiophones)*
 - *Entrées principales facilement repérables (éléments architecturaux, matériaux différents)*
 - *Caractéristiques à respecter (seuil, largeur de portes, ressaut, conditions de filtrage, palier de repos, tapis)*
 - *Positionnement des systèmes de communication et des dispositifs de commande (interphone, poignées).....*
-

Description de l'état actuel

L'accès à l'église s'effectue par 3 portails :

- L'accès principal se fait par le portail monumental Ouest, facilement repérable de par ses caractéristiques architecturales et son grand emmarchement de pierre composé de 9 hauteurs de marches (hauteur 0,15m / giron 0,33m). Dans le porche, le portail principal a une largeur de passage de 2,20m, sans ressaut.

- Un accès secondaire est situé sur la façade Sud, facilement identifiable par un emmarchement de pierre. (8 hauteurs de marches, hauteur 0,16m / giron 0,33m). L'accès au portail Sud se fait depuis le perron, sans ressaut. La largeur de passage mesure 1,38m.

- Un troisième accès peut se faire par le portail Nord, en franchissant 7 hauteurs de marches, (hauteur 0,16m / giron 0,33m). L'accès au portail Nord se fait depuis le perron, sans ressaut. La largeur de passage mesure 1,38m.

- L'accès PMR se fait par le portail Nord, une rampe maçonnée de 1,36m de large avec garde-corps et palier de repos (1,36m x 1,33m) permet de franchir l'emmarchement. Les deux volées de la rampe mesurent 11,36 m et 10,60 m et sont donc non conformes mais la pente reste inférieure à 6%.

L'accès à la crypte se fait par deux portes :

- L'accès principal se fait par la porte Sud qui est d'une largeur de passage de 0,90m. Le seuil est surélevé de 0,14m par rapport au niveau du trottoir.

- Un accès secondaire est possible par la porte Nord, qui est également d'une largeur de passage de 0,90m. Le seuil de porte est surélevé de 4 cm par rapport au niveau de sol intérieur.

Projet d'intervention

Les dispositions actuelles seront maintenues.

Pour rendre conforme à la réglementation accessibilité les emmarchements extérieurs permettant d'accéder à l'église, les dispositifs suivants seront mis en place :

- Main courante préhensible de chaque côté, se prolongeant d'une longueur de giron.
- Dispositif podotactile devant la dernière marche.
- Première et dernière contremarches visuellement contrastées

- Nez-de-marche contrastés et antidérapants (bandes adhésives granitées).

Les dispositions actuelles de la rampe PMR, non conforme mais proche des valeurs réglementaires, resteront inchangées et font l'objet d'une demande de dérogation.

Accueil du public (article 5 de l'arrêté du 20 avril 2017)

- *Caractéristique des guichets, banques d'accueil, caisses de paiement, comptoirs, guichet avec un vide en partie inférieure permettant le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant*
- *Mobilier adapté pour les personnes circulant en fauteuil roulant et facilement repérable*
- *Si accueil sonorisé prévoir induction magnétique et pictogramme correspondant*
- *Qualité d'éclairage (lux).....*

Sans objet.

Circulations intérieures horizontales (article 6 de l'arrêté du 20 avril 2017)

- *Éléments structurants repérables par les déficients visuels*
 - *Caractéristiques minimales à respecter (largeur des circulations principales et secondaires, pente, palier de repos, largeur des portes, ressaut, espaces de manœuvre de portes, possibilité de demi-tour, poteaux, parois vitrées)*
 - *Qualité d'éclairage (lux : valeurs d'éclairement moyen horizontal mesurées au sol le long du parcours usuel de circulation en tenant compte des zones de transition entre les tronçons d'un parcours).....*
-

Description de l'état actuel

La grande nef, les collatéraux et le transept sont entièrement de plain-pied. L'allée centrale a une largeur de 1,40m. Il n'y pas de places réservées aux personnes en fauteuil roulant. Les chapelles latérales sont surélevées d'une hauteur de marche, soit 0,20 m. Elles ne sont pas accessibles au public.

L'éclairage de l'église est assuré dans la nef par des lustres vétustes et des projecteurs situés dans la galerie du triforium. Les collatéraux, chapelles et absidioles sont bien éclairés par des projecteurs situés au-dessus des chapiteaux des colonnes.

Projet d'intervention

Afin de répondre à la réglementation, 14 places réservées aux personnes en fauteuil roulant seront aménagées autour de l'autel dans le transept et dans la nef.

L'éclairage de l'église sera assuré dans la nef par de grandes lanternes disposées entre les arcades en remplacement des lustres vétustes. Les projecteurs situés dans la galerie du triforium seront reposés et complétés par des appareillages neufs. Les projecteurs situés au-dessus des chapiteaux des colonnes dans les collatéraux, chapelles et absidioles seront également reposés en fin d'intervention et complétés par des appareillages neufs dans les circulations.

Circulations verticales (article 7 de l'arrêté du 20 avril 2017)

Escaliers (article 7-1 de l'arrêté du 08 décembre 2014)

- *Contraste visuel et tactile en haut des escaliers, qualité d'éclairage (lux)*
 - *Caractéristiques minimales à respecter (largeur des escaliers, hauteur des marches, largeur du giron, nez de marche, mains courantes contrastées).....*
-

Description de l'état actuel

Dans l'église seul les accès aux absidioles et au chœur (réservé au personnel officiant) sont surélevés de 5 hauteurs de marche (hauteur 0,20 / giron 0,28).

La tribune d'orgue est fermée au public.

La crypte est accessible au public par deux escaliers Nord et Sud qui donnent directement sur l'extérieur.

- L'accès principal se fait par la porte Sud qui ouvre sur un escalier large de 1,45m et composé de 10 hauteurs de marches (hauteur 0,17m / giron 0,30m). S'en suit une succession de deux autres emmarchements de 5 et 6 hauteurs de marches (hauteur 0,17m / giron 0,30m), offrant une largeur de passage de 1,95 m, qui permettent de descendre dans la crypte. Ces escaliers et emmarchements sont pourvus de rampes en fer forgé de part et d'autre.

- Un accès secondaire se fait par la porte Nord qui permet l'accès d'un escalier large de 1,40m et composé de 10 hauteurs de marches (hauteur 0,17m / giron 0,30m). S'en suit une succession de deux autres emmarchements de 5 et 6 hauteurs de marches (hauteur 0,17m / giron 0,30m), offrant une largeur de passage de 1,95 m, qui permettent de descendre dans la crypte. Ces escaliers et emmarchements sont pourvus de rampes en fer forgé de part et d'autre.

Projet d'intervention

Dans l'église, les emmarchements menant aux absidioles et au chœur (surélevé d'1,00m par rapport au niveau de la nef) rend impossible un accès direct pour les personnes en fauteuil roulant.

Pour rendre conforme à la réglementation accessibilité les emmarchements permettant d'accéder à la crypte, les dispositifs suivants seront mis en place :

- Dispositif podotactile devant la dernière marche.
- Première et dernière contremarches visuellement contrastées
- Nez-de-marche contrastés et antidérapants (bandes adhésives granitées).

Compte tenu des dispositions actuelle de la crypte et de ses accès, il n'est pas envisageable de les modifier. Elle restera donc inaccessible aux personnes en fauteuils roulants.

Ces dispositions font l'objet d'une demande de dérogation.

Ascenseurs (article 7-2 de l'arrêté du 08 décembre 2014)

- *Obligation d'ascenseur en fonction du nombre de personnes accueillies, ou prestations différentes de celles offertes au niveau accessible*
 - *Possibilité de remplacer un ascenseur par une plate-forme élévatrice si $H < 3,20m$*
 - *Conforme aux normes en vigueur (à préciser) : dimensionnement, largeur de porte, éclairage, appui, indications liées au mouvement de la cabine, annonce des étages desservis, distance devant l'ascenseur à chaque étage, hauteur des commandes.....*
-

Sans objet.

Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques (article 8 de l'arrêté du 20 avril 2017)

- *Ne peuvent remplacer un ascenseur obligatoire*
 - *Doivent être doublés par un cheminement accessible non mobile ou par un ascenseur...*
-

(Sans objet)

Nature et couleur des matériaux de revêtements et qualité acoustique (article 9 de l'arrêté du 08 décembre 2014)

- *Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds (Les matériaux doivent éviter toute gêne sonore ou visuelle, dans ce but ils doivent respecter certaines dispositions)*
 - *Traitement acoustique des espaces d'accueil, d'attente du public et de restauration (absorption des sons)....*
-

Description de l'état actuel :

Les sols dans la nef, les collatéraux et le transept sont en béton, ceux du chœur et des absidioles sont en carreaux de ciments.

L'ensemble des murs sont enduits à la chaux et badigeonnés, les arcs, pilastres, nervures sont peints (fausse pierre) et sont en pierre naturelles et marbres pour les colonnes de la nef et du chœur.

Projet d'intervention

Les dispositions existantes seront conservées.

Portes, portiques et sas (article 10 de l'arrêté du 08 décembre 2014)

- *Dimensionnement des portes battantes, des portes automatiques, des portillons (largeur des portes, largeur du vantail le plus couramment utilisé, positionnement des poignées, résistance des fermes-portes, repérage des parties vitrées).....*
-

Description de l'état actuel

L'accès à l'église s'effectue par 3 portails qui disposent tous de sas existants :

- L'accès principal se fait par le portail monumental Ouest. Un tambour d'entrée en bois a été aménagé de sorte que les portes anciennes sont maintenues ouvertes de façon permanentes pendant les heures d'ouverture de l'église. Les deux portes latérales du sas ont une largeur de passage de 0,95m et la porte principale a une largeur de passage de 2,20m soit 1,10m par vantaux.

- Le portail Sud, d'une largeur de 1,38m dispose également d'un tambour d'entrée en bois. Les deux portes latérales du sas ont une largeur de passage de 0,79m.

- Le portail Nord, d'une largeur de passage de 1,38m dispose également d'un tambour d'entrée en bois. Les deux portes latérales du sas ont une largeur de passage de 0,79m et la porte principale a une largeur de passage de 1,96m.

L'accès à la crypte se fait par deux portes :

- L'accès principal se fait par la porte Sud qui est d'une largeur de passage de 0,90m.

- Un accès secondaire est possible par la porte Nord, qui est également d'une largeur de passage de 0,90m.

Projet d'intervention

Les dispositions actuelles seront maintenues.

Locaux ouverts au public, équipements et dispositifs de commande (article 11 de l'arrêté du 08 décembre 2014)

- *Description des appareils distributeurs, des dispositifs d'information et de communication divers, notamment signalétique, écrans, panneaux à messages défilants, bornes d'information, dispositifs de sonorisation*
 - *Hauteur et emplacement des équipements et dispositifs de commande destinés au public, (dispositifs d'ouverture de portes, interrupteurs, commandes d'arrêt d'urgence)*
 - *Caractéristiques minimales du vide nécessaire en partie inférieure des guichets, mobiliers à usage de lecture, d'écriture ou d'utilisation d'un clavier permettant le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant*
 - *Information sonore doublée par une information visuelle.....*
-

Sans objet.

Sanitaires (article 12 de l'arrêté du 08 décembre 2014)

- *Localisation et caractéristiques minimales à respecter pour les sanitaires accessibles aux personnes handicapées (sanitaire unisexe toléré)*
 - *Espace latéral libre à côté de la cuvette, espace de manœuvre de porte avec possibilité de demi-tour à l'intérieur ou à défaut à l'extérieur devant la porte (largeur porte)*
 - *Positionnement de la cuvette, de la barre d'appui (hauteur), des accessoires tels que miroir, distributeur de savon, sèche-mains*
 - *Obligation d'un lave mains à l'intérieur du cabinet d'aisances adapté avec espace d'usage à l'aplomb de la cuvette*
 - *Dispositif permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré*
 - *Lavabo accessible à proximité du cabinets d'aisances*
 - *Urinoirs posés à des hauteurs différentes.....*
-

Description de l'état actuel

L'édifice ne dispose pas de sanitaires.

Projet d'intervention

Les dispositions existantes de l'édifice resteront inchangées.

Sorties (article 13 de l'arrêté du 08 décembre 2014)

●•*Les sorties correspondantes à un usage normal du bâtiment doivent être repérables de tout point et sans confusion avec les sorties de secours.....*

Description de l'état actuel

Les sorties de l'église s'effectuent par les 3 portails d'entrée, il n'y a pas de sortie de secours qui pourraient porter à confusion. Il n'y a donc pas de différenciation entre les portes d'entrées et les sorties.

- La sortie principale se fait par le portail monumental Ouest.
- Le portail Sud et le portail Nord servent de sorties secondaires.

Projet d'intervention

Les dispositions actuelles seront maintenues.

Des bloc autonomes BAES indiqueront les sorties de manière repérable en tous points de l'église.

Éclairage (article 14 de l'arrêté du 08 décembre 2014)

- *niveau d'éclairage minimal mesuré au niveau du sol sur cheminement extérieur , parc de stationnement sur escalier, sur chaque palier d'étage desservi par ascenseur ou plate-forme élévatrice, à l'accueil, sur circulation intérieures horizontales;*
 - *temporisation avec extinction progressive;*
 - *points lumineux sans effets d'éblouissement sur la signalétique.....*
-

Description de l'état actuel

L'éclairage de l'église est assuré dans la nef et le transept par des lustres vétustes et des projecteurs situés au niveau de la galerie du triforium.

Les collatéraux, chapelles et absidioles sont éclairés par des projecteurs situés au-dessus des chapiteaux des colonnes.

Projet d'intervention

L'éclairage de l'église sera assuré dans la nef par de grandes lanternes disposées dans chaque travée d'arcade en remplacement des lustres vétustes. Les projecteurs situés dans la galerie du triforium seront reposés et complétés par des appareillages neufs. De plus une série de projecteur éclairera les voûtes et indirectement l'église depuis les chapiteaux de la nef du transept et du chœur.

Les projecteurs situés au-dessus des chapiteaux des colonnes dans les collatéraux, chapelles et absidioles seront également reposé en fin d'intervention et complétés par des appareillages neufs afin d'atteindre la valeur d'éclairage réglementaire dans les zones de circulations.

Établissements ou installations recevant du public assis (article 16 de l'arrêté du 08 décembre 2014)

- *Nombre de places accessibles par rapport au nombre total, localisation, cheminement permettant d'y accéder depuis l'entrée.....*
-

Description de l'état actuel

Les places désignées pour le publics sont localisées dans la nef et le transept. Deux ensembles de bancs sont divisés par l'allée centrale d'une largeur de 1,40m qui permet au public de rentrer et de s'installer. Cet ensemble de bancs pouvant accueillir 508 personnes.

L'église ne dispose pas de place dédiées aux PMR.

Le chœur de l'église comporte un ensemble de bancs permettant d'accueillir 48 personnes (officiants). Le nombre total de places assises s'élevant à 556.

Projet d'intervention

Les bancs qui ont été déposées pendant la première phase de travaux seront réinstallés en fin d'opération. Dans sa configuration finale l'ensemble de bancs sera recentré autour d'une allée centrale de 1,40m dans la nef et comportera 504 places. Dans les collatéraux les cheminements latéraux permettant de rejoindre les sorties mesurent 2,80m.

Afin de répondre à la réglementation, 14 places réservées aux personnes en fauteuil roulant seront aménagées autour de l'autel dans le transept et dans la nef.

Le nombre de places réservées aux officiants dans le chœur restera inchangé. Le nombre total de place assise s'élèvera à 576.

Établissements disposant de locaux d'hébergement (article 17 de l'arrêté du 08 décembre 2014)

- *Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau, cabinets d'aisance accessibles, taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total, localisation, répartition par catégorie)*
 - *Espaces libres réglementaires sur les 3 côtés du lit, espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour hors débattement de porte, prise de courant et de téléphone, numéro des chambres en relief sur les portes...*
-

Sans objet.

Établissements ou installations comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage, des douches (article 18 de l'arrêté du 08 décembre 2014)

- *Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles (espace de manoeuvre avec possibilité de demi tour libre de tout obstacle, barres d'appui, équipement permettant de s'asseoir, de tenir debout, siphon de sol pour les douches)...*
-

Sans objet.

Établissements comportant des caisses de paiement disposées en batterie (article 19 de l'arrêté du 08 décembre 2014)

- *Nombre et localisation des caisses accessibles, affichage du prix lisible (préciser horaires d'ouverture)...*
-

Sans objet.

Lieux publics collectifs et lieux privés disposant de téléviseurs dotés de fonctionnalité de sous-titrage (article 20 de l'arrêté du 08 décembre 2014)

- *Indiquer si les téléviseurs sont dotés de ce dispositif et s'ils disposent dans les lieux collectifs tels que les chambres d'hôtel, des notices simplifiées indiquant comment activer le sous-titrage et l'audiodescription.*
-

Sans objet.

PIÈCE N°11 :
ARRÊTÉ MUNICIPAL
(dans le cas d'un parking de plus de 500 places)

Sans Objet

Compte tenu des contraintes de l'établissement – édifice ancien présentant un fort intérêt patrimonial – deux dérogations sont sollicitées auprès de la Commission d'Accessibilité sur les points suivants :

DEMANDE DE DÉROGATION N°1 :

CRYPTE ET ABSIDIOLES NON ACCESSIBLES AUX PMR.

Règles auxquelles on souhaite déroger :

Au titre de la Règlementation Accessibilité, article 7 «Circulation verticales».

Elements du projet auxquels s'appliquent ces dérogations

- Emmarchements d'accès aux absidioles et au choeur de l'église
- Escaliers Sud d'accès à la crypte
- Escaliers Nord d'accès à la crypte

Justifications de la demande de dérogation

Dans l'église, les emmarchements d'1,00m de hauteur pour accéder aux absidioles et au choeur rendent impossible la mise en place d'une rampe PMR. De même, compte tenu de la configuration de la crypte et de ses accès par deux escaliers il ne parait pas envisageable de les modifier.

Ces espaces inaccessibles aux PMR, servent de lieu de prière et de recueillement en semaine. Cela n'est toutefois pas discriminant pour les personnes à mobilité réduite car les cérémonies ont lieu dans la nef où 14 emplacements pour les personnes en fauteuils roulants sont prévus.

Enfin, le choeur, est un espace dévolu aux officiants et à la liturgie, il ne sera pas accessible au public.

PIÈCE N°12 : DEMANDE DE DÉROGATIONS

Demande de dérogation(s) éventuelle(s), fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification.

DEMANDE DE DÉROGATION N°2 :

RAMPE PMR EXISTANTE CONSERVÉE.

Règles auxquelles on souhaite déroger :

Au titre de la Règlementation Accessibilité, article 4 «Accès aux bâtiments».

Elements du projet auxquels s'appliquent ces dérogations

- Rampe PMR d'accès au portail Nord

Justifications de la demande de dérogation

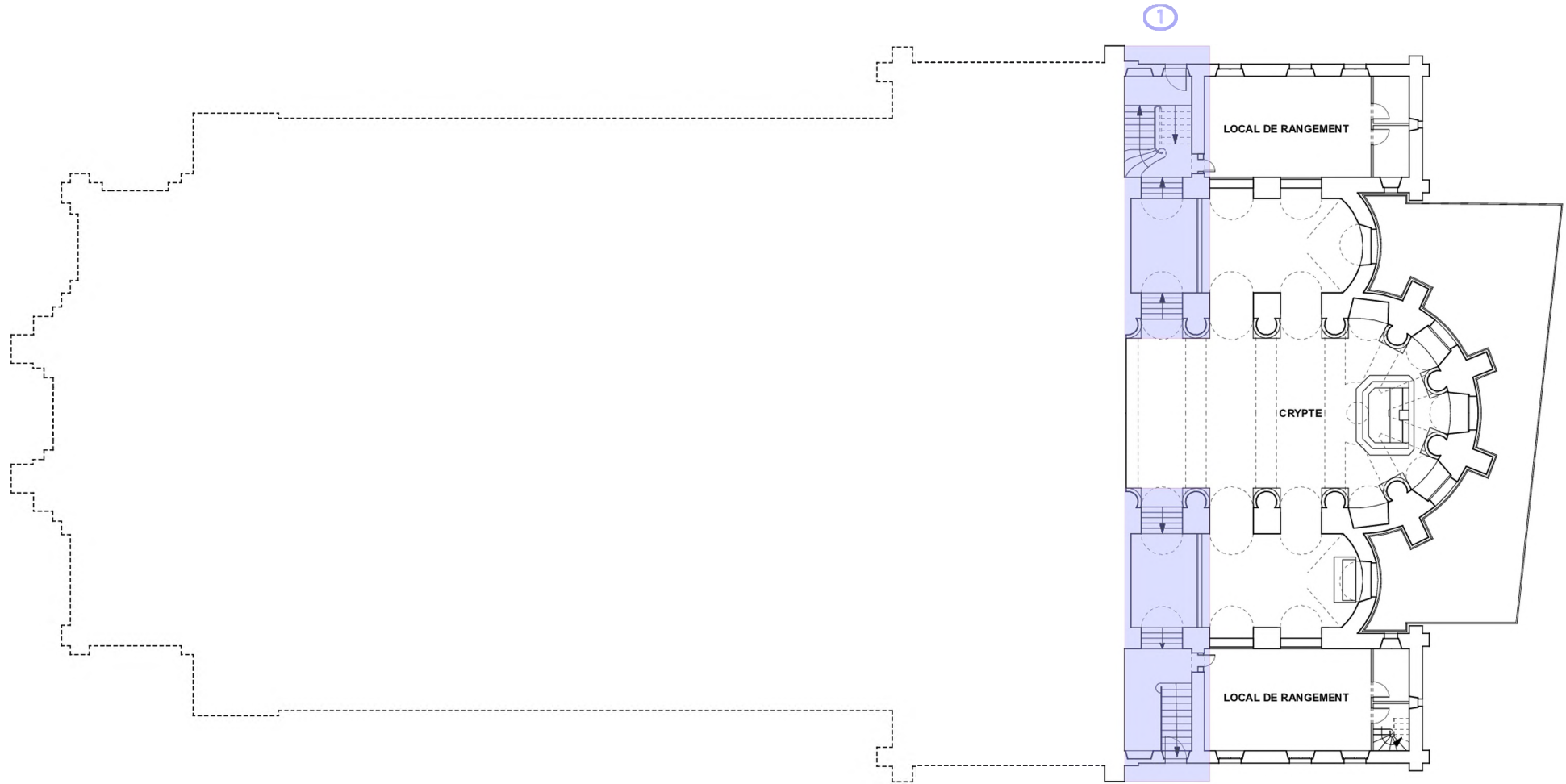
Les dispositions actuelles de la rampe maçonnée ne sont pas rigoureusement conforme à la réglementation actuelle :

- les deux volées sont supérieures à 10,00m (11,36 et 10,60) mais la pente reste inférieure à 6%.
- Longueur du palier inférieure à 1,40 m (1,33m).

La proximité de la tourelle Nord-ouest et l'étroitesse de la chaussée ne permettent pas de la prolonger. Cet équipement existant étant toutefois assez proche des valeurs réglementaires, une dérogation est demandée pour la conserver.

DEMANDE DE DÉROGATION N°1 : ARTICLE 7 "CIRCULATIONS VERTICALES"

CRYPTE : NON ACCESSIBLE AUX PMR



LEGENDE :

- CIRCULATION / DÉGAGEMENT
- LOCAUX RECEVANT DU PUBLIC (ERP)
- LOCAUX RÉSERVÉ AU PERSONNEL (ERT)

ECHELLE : 1 / 200e



**DEMANDE DE DÉROGATION
ACCESSIBILITÉ PMR / PESH**

LOURDES - 65
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
PLAN DE LA CRYPTÉ
PROJET

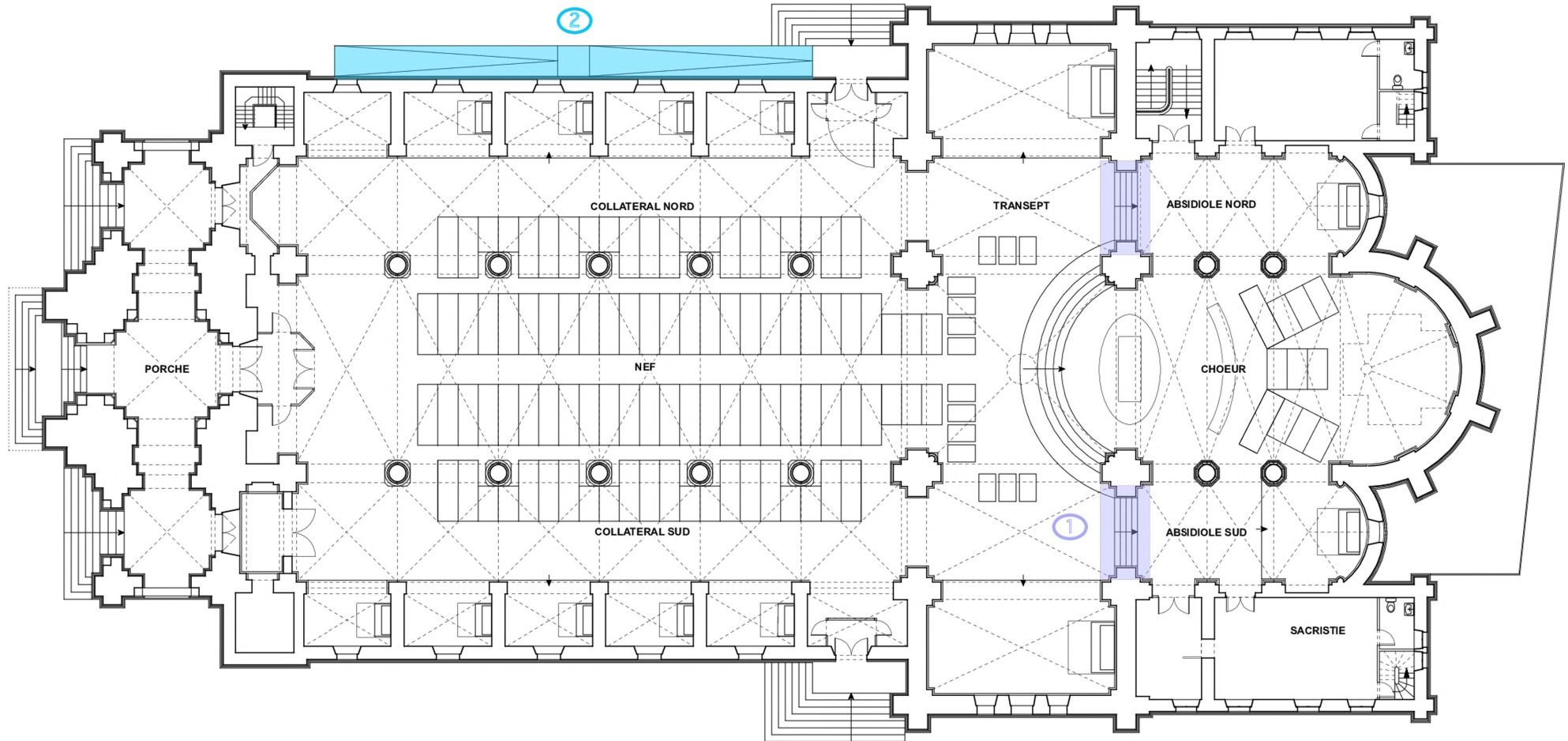
Agence S. THOUIN Architecture
Architectes du Patrimoine AOUT 2020

DEMANDE DE DÉROGATION N°1 : ARTICLE 7 "CIRCULATIONS VERTICALES"

ABSIDIOLES : NON ACCESSIBLES AUX PMR

DEMANDE DE DÉROGATION N°2 : ARTICLE 4 "ACCÈS AU BATIMENT"

RAMPE PMR EXISTANTE CONSERVÉE



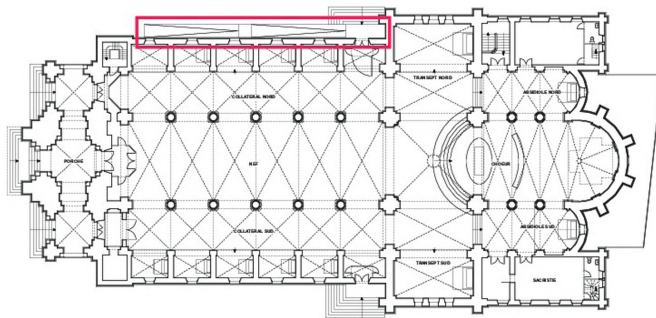
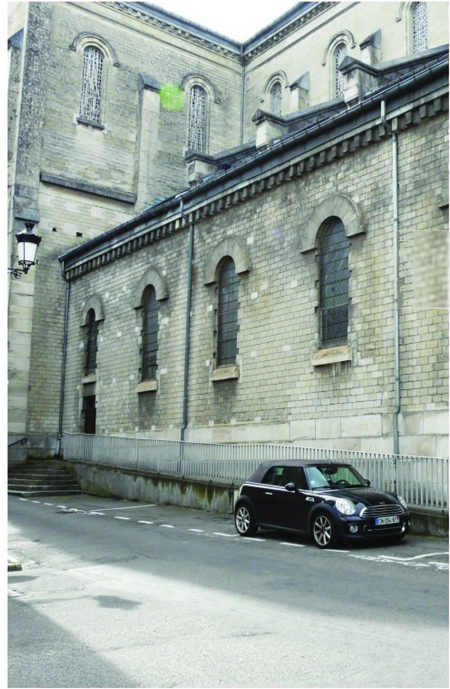
ECHELLE : 1 / 200e



DEMANDE DE DÉROGATION
ACCESSIBILITÉ PMR / PESH

LOURDES - 65
EGLISE PAROISSIALE DU SACRE CŒUR
PLAN AU SOL
ETAT PROJÉTÉ
Agence S. THOUN Architecture
Architectes du Patrimoine
AOÛT 2020

Rampe PMR



Plan du rez-de-chaussée